



**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou**  
**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales**  
**et des Sciences de Gestion**



**Département des Sciences Financières**

**Mémoire**

**En vue de l'obtention du diplôme de master**

**En sciences financières ;**

**Option : « Finance Banques »**

**Thème :**

**L'introduction en bourse des entreprises en  
Algérie**

**Cas de l'entreprise BIOPHARM**

**Réalisé par :**

M<sup>lle</sup>. ABIDI Sabrina.

M<sup>lle</sup>. BENIDIR Khedoudja Amel.

**Dirigé par :**

M<sup>me</sup>. AMIAR Lila.

**Devant le jury composé de :**

**Présidente : M<sup>lle</sup> SI MANSOUR Farida MCA, UMMTO.**

**Examineur : M<sup>r</sup> FERRAT Merzouk MAA, UMMTO.**

**Rapporteur : M<sup>me</sup> AMIAR Lila Professeur, UMMTO.**

**Année Universitaire : 2022 / 2023**

# Remerciements

*Nous remercions en premier le **Dieu tout** puissant de nous avoir donnée la force et le courage ainsi la patience pour accomplir ce travail.*

*Nous tenons à exprimer nos profondes gratitudees à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.*

*Nous citons d'abord madame **AMIAR Lila**, qui a accepté de nous encadrer malgré ses préoccupations, et qui a su nous orienter par ses encouragements et ses inappréciables conseils.*

*Nous tenons à remercier aussi, les membres de jury qui ont accepté d'évaluer ce modeste travail.*

*Notre gratitude va aussi à Monsieur **HAMADI Farid**, pour sa gentillesse et sa serviabilité ;*

*A tout le personnel de l'entreprise **BIOPHARM**, spécialement Monsieur **CHIBANI Hocine**, le responsable des finances et comptabilité au sein de l'entreprise **BIOPHARM Spa**, merci pour sa patience, et ses réponses à toutes nos questions, ainsi que toutes l'équipe pour leurs encouragements et leurs soutient durant toute la période de notre stage.*

*Nous remercions Monsieur **ABDELLAOUI Lounis**, responsable juridique au sein de l'entreprise **BIOPHARM Distribution** pour son aimable réception et leurs éclaircissements.*

*Enfin, nous remercions le personnel de la bourse d'Alger, ainsi que Madame **KHALIFATI Yasmine** de la **COSOB**, nous remercions ainsi le personnel de Algérie Clearing spécialement le directeur générale **LARADI Mohand Arezki**, et Mademoiselle **GANNA Sabrina** Chef de département exploitation pour son aimable réception et leurs éclaircissements.*

# *Dédicaces*

*Je dédie ce travail*

*A toute ma famille, elle qui m'a doté d'une éducation digne, son amour a fait de moi ce que je suis aujourd'hui.*

*Principalement à mes chers parents, ma mère **Zahia** et mon père **Ahmed**.*

*Qui n'ont jamais cessé, de formuler des prières à mon égard, de me soutenir et de m'épauler pour que je puisse atteindre mes objectifs*

*A mon frère **Rabah** et son épouse **Slimani Djouher** et toute sa famille qui représente ma deuxième famille*

*Et ma sœur **Ouiza**.*

*Pour leur soutien moral et leurs précieux conseils tout au long de ma vie*

*Ma nièce **Meriem** et mon neveu **Nael***

*Ma source de bonheur et d'énergie positive*

*A ma chère binôme **Benidir Khedoudja Amel**.*

*Pour sa gentillesse sa patience et sa sympathie*

*A mes très chères amis **Amar, Lynda, Tahar, Dyhia, et Mina**.*

*Pour votre aide et votre soutien dans les moments difficiles.*

*Et je remercie tata **Malika et ses enfants**.*

*Pour votre soutien et encouragement.*

***ABIDI Sabrina***

# *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail*

*A la mémoire de mon grand-père **BOUHAZEM Chabane** parti trop tôt.*

*A ma très chère Mère **Malika**,*

*Quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai point te remercier comme il se doit. Ton affection me couvre, ta bienveillance me guide et ta présence à mes côtés a toujours été ma source de force pour affronter les différents obstacles.*

*A mon chère Père **Mustapha**,*

*Que ce travail traduit ma gratitude et mon affection.*

*A ma petite sœur **Lyticia**.*

*Mon adorable petit frère **Elyas**.*

*A ma très chère grand-mère **AYI Fatma**,*

*Elle qui m'a dotée d'une éducation digne, pour ces encouragements et ces précieux conseils, longue vie à elle.*

*A la mémoire de mes grands-parents **Arezki & Khedoudja**.*

*A mes quatre chères tantes, et mes chers oncles,*

*Pour leurs soutiens et leurs conseils précieux.*

*A mon cher **Axel**,*

*Pour son encouragement, son affection et son soutien.*

*A mes très chères amies, **Anaïs, Saadia, Wissam, Ouassila**, pour leur soutien moral, leurs encouragements, leur affection et leurs bienveillances.*

*A toutes mes cousines et cousins.*

*A ma chère binôme **ABIDI Sabrina**,*

*Pour sa gentillesse et sa sympathie.*

*A tout ceux que j'aime et qui m'aime.*

**BENIDIR.KH.Amel.**

# Liste des abréviations

- ABSA** : Action à Bon de Souscription d'Action.
- ADP** : Action à Dividende Prioritaire.
- ADR** : American Depositary Receipt.
- AGO** : Assemblée Générale Ordinaire.
- ANC** : Actif Net Comptable.
- ANCC** : Actif Net Comptable Corrigé.
- BADR** : Banque d'Agriculture et de Développement Rural.
- BDL** : Banque de Développement Local.
- BEA** : Banque Extérieure d'Algérie.
- BFR** : Besoin de Fond de Roulement.
- BNA** : Banque Nationale d'Algérie.
- BOC** : Bulletin Officiel des Conventions.
- BPA** : Bénéfice Par Action.
- BVM** : Bourse des Valeurs Mobilières.
- CAAR** : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance.
- CAAT** : Caisse Algérienne d'Assurance et de Transport.
- CCR** : Coefficient de Capitalisation des Résultats.
- CNEP** : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.
- CNRC** : Centre National du Registre du Commerce.
- COSOB** : Commissions d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.
- CPA** : Crédit Populaire d'Algérie.
- CPE** : Coût Par Engagement.
- DCF** : Discounted Cash-Flow
- EVA** : Economic Value Added.
- FCF** : Free Cash-Flow.
- FCP** : Fond Commun de Placement.
- FTD** : Flux de Trésorerie Disponible.
- HHI** : Human Health Information.
- IBS** : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.
- IOB** : Intermédiaire en Opération de Bourse.

**IPO** : Initial Public Offering.

**IRG** : Impôt sur le Revenu Global.

**MVA** : Market Value Added.

**OAT** : Obligations Assimilées du Trésor.

**OBSA** : Obligation à Bon de Souscription d'Action.

**OC** : Obligation Convertible.

**OPCVM** : Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilières.

**OPF** : Offre à Prix Ferme.

**OPM** : Offre à Prix Minimale.

**OPV** : Offre Publique de Vente.

**ORA** : Obligation Remboursable en Action.

**OTC** : Over The Counter.

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise.

**SAA** : Société Algérienne d'Assurance.

**SARL** : Société A Responsabilité Limitée.

**SGA** : Société Générale Algérienne.

**SGBV** : Société de Gestion de la Bourse des Valeurs.

**SIVAC** : Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

**TCC** : Teneurs En Comptes Conservateur.

# **Liste des tableaux et figures.**

- **Liste des tableaux**

<b>Tableau n°01</b> : Fonctions du marché primaire et du marché secondaire.....	12
<b>Tableau n°02</b> : Fiche signalétique de l'entreprise BIOPHARM. ....	49
<b>Tableau n° 03</b> : La composition du capital de l'entreprise BIOPHARM. ....	51
<b>Tableau n °04</b> : L'évolution de l'effectif de l'entreprise BIOPHARM Spa de 2015 à 2022. .....	51
<b>Tableau n°05</b> : L'évolution du chiffre d'affaire de BIOPHARM de 2015 à 2022 (en milliers de DA.).....	52
<b>Tableau n°06</b> : Cash-flows actualisés et valeur des fonds propres (en millions de dinars). .....	58
<b>Tableau n°07</b> : Régression linéaire – méthode des multiples comparables (en millions de dinars).....	58
<b>Tableau n°08</b> : Le montant des charges relatives à l'opération.....	59
<b>Tableau n°09</b> : Le ratio d'autonomie financière pour les années 2014, 2015 et 2016 de l'entreprise BIOPHARM.....	63
<b>Tableau n°10</b> : Le ratio de liquidité des années 2014, 2015 et 2016 de l'entreprise BIOPHARM.....	64
<b>Tableau n°11</b> : Le ratio de rentabilité financière des années 2014, 2015 et 2016 de l'entreprise BIOPHARM.....	64
<b>Tableau n°12</b> : Le ratio d'autonomie financière pour les années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 de l'entreprise BIOPHARM.....	65
<b>Tableau n°13</b> : Le ratio de liquidité de l'entreprise BIOPHARM après introduction en Bourse en DA. ....	66
<b>Tableau n°14</b> : Le ratio de rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres pour les années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2020 en DA.....	66

- **Liste des figures**

<b>Figure n°01</b> : L'organisation de la cote officielle de la Bourse d'Alger.....	25
<b>Figure n°02</b> : Le déroulement d'une séance de cotation à la Bourse d'Alger. ....	26
<b>Figure n°03</b> : Le déroulement des ordres à la Bourse d'Alger.....	28
<b>Figure n° 04</b> : Histogramme de l'évolution des salariés au sein de l'entreprise BIOPHARM.....	52
<b>Figure n° 05</b> : L'évolution du chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM de 2015 à 2022. .....	53
<b>Figure n°06</b> : L'évolution du cours de l'action de l'entreprise BIOPHARM de 2016 jusqu'à 2023.....	67

**Introduction générale** .....

### **CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES MARCHES FINANCIERS.**

**Introduction du chapitre I**.....

Section 01 : Présentation et fonction des marchés financiers. ....

Section 02 : Structure et produits des marchés financiers.....

Section 03 : Organisation et fonctionnement de la Bourse d'Alger.....

**Conclusion du chapitre I** .....

### **CHAPITRE II : LES OPERATIONS D'INTRODUCTION EN BOURSE.**

**Introduction du chapitre II** .....

Section 01 : Les préparatifs de l'introduction en bourse.....

Section 02 : Déroulement de l'opération d'introduction à la bourse. ....

Section 03 : Avantages et inconvénients de l'introduction en bourse. ....

**Conclusion du chapitre II**.....

### **CHAPITRE III : L'INTRODUCTION EN BOURSE DE L'ENTREPRISE BIOPHARM (CAS PRATIQUE).**

**Introduction du chapitre III**.....

Section 01 : Présentation de l'entreprise BIOPHARM.....

Section 02 : L'opération d'introduction de l'entreprise BIOPHARM à la Bourse d'Alger.  
.....

Section 03 : Analyse de l'introduction de l'entreprise BIOPHARM à la Bourse d'Alger..

**Conclusion du chapitre III** .....

**Conclusion générale** .....

**Bibliographie**

**Annexes**

**Liste des abréviations**

**Liste des tableaux et figures**

**Table des matières**

# **Introduction générale**

Depuis les années 90, notre pays a connu plusieurs réformes économiques, les agents économiques tels que l'Etat, les collectivités locales, les banques et les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, ont de nombreux besoins de capitaux pour financer leurs investissements ou pour faciliter la gestion de leurs trésoreries, notamment celles relatives à la mise en place d'un marché financier, structuré stable et solide, afin de diversifier les ressources de financement des entreprises, qui restent dominées par le financement bancaire.

La création de la Bourse est venue assurer la transition vers l'économie de marché et notamment la réalisation des opérations de privatisations lancées par l'Etat. Elle présente plusieurs fonctions économiques et stratégiques : c'est un instrument de libéralisation économique, de mobilisation de l'épargne, favorise la mutation des structures de production à travers l'acquisition d'actifs ou par la prise de contrôle d'autres sociétés qui peuvent être financées par l'émission de titres sans faire appel à la trésorerie de l'entreprise.

L'Algérie depuis l'indépendance, a adopté un régime économique centralisé caractérisé par un financement bancaire inflationniste et une dette extérieure pesante, a pris la décision d'opter pour un nouveau mode de financement. Elle s'est engagée, notamment suite à la crise de l'endettement des années quatre-vingt, dans un programme de restructuration de son économie et de son système financier.

Dans ce contexte, la mise en place de la Bourse d'Algérie a été créée sous forme de Société de Valeur Mobilière (SMV) qui remonte à 1990. Instituée par le décret législatif no 93-10 du 23 mai 1993, modifiée et complétée par la loi 03-04 de 17 février 2003. Celui-ci l'a défini comme étant le cadre d'organisation et de déroulement des opérations sur valeurs mobilières émises par l'Etat.

L'économie algérienne est caractérisée par, d'une part, l'importation de la majeure partie des biens de consommation et d'équipement et, d'autre part, par la mono-exportation des hydrocarbures qui assurent une majeure partie de ses ressources en devises, ce qui fait de l'Algérie un pays rentier dont l'économie se porte bien en période de hausse du prix du baril grâce aux entrées importantes de devises qui permettent notamment de financer les importations et les grands projets d'investissement économiques et sociaux.

De plus, il est important de signaler que l'Algérie est une économie où l'intermédiation financière y est prépondérante, c'est d'ailleurs ce qui caractérise une économie d'endettement où le système financier est basé sur les banques.

Ainsi les entreprises algériennes souhaitant diversifier leurs sources de financement, en s'orientent vers le marché obligataire par émission d'obligations ou vers le marché des actions par le biais d'introduction en bourse. A l'heure actuelle, la Bourse d'Alger compte uniquement

quatre entreprises cotées, deux entreprises publiques qui sont : Sidal, EGH El Aurassi, et deux entreprises privées : Alliance Assurance et BIOPHARM.

Cette dernière, qui est une entreprise multinationale, spécialisée dans l'industrie pharmaceutique comprenant le développement, la production, la distribution en gros, la répartition aux officines, l'information médicale et les services logistiques a eu recours à la Bourse d'Alger en 2016 en ouvrant son capital en bourse et en offrant la possibilité à l'épargne nationale algérienne de participer aux opportunités de croissance du secteur pharmaceutique algérien en investissant dans une entreprise qui est aujourd'hui bien positionnée pour poursuivre son développement de façon performante .

L'entreprise BIOPHARM ouvre son capital à l'épargne publique en offrant à la vente 5 104 375 actions, représentant 20% du capital, au prix de cession 1 225 dinars l'action, soit à un multiple de 8,1 fois le résultat net de 2014.

### ▪ **Problématique**

C'est dans ce contexte, que se situe notre problématique de recherche relative à l'introduction en bourse des entreprises en Algérie. La question centrale qui va alors se poser est la suivante :

**« *Quelle est la démarche à suivre pour l'introduction en bourse des entreprises en Algérie ? et quels seront les avantages et inconvénients pour l'entreprise BIOPHARM ?* »**

Les sous-questions peuvent dériver la question centrale :

- Comment se définit le marché financier en Algérie ?
- Quels sont les procédures à suivre pour s'introduire en bourse ?
- Quels sont les avantages et inconvénients d'introduction en bourse ?
- Quelles sont les résultats d'introduction en bourse sur les états financiers des entreprises en Algérie ?

### ▪ **Objectifs de recherche**

L'objectif général de cette recherche est de mesurer l'impact de l'introduction en bourse sur les états financiers de l'entreprise BIOPHARM. Afin d'atteindre cet objectif principal, nous nous attèlerons à :

- Comparer la structure financière de l'entreprise BIOPHARM avant et après son introduction à la Bourse d'Alger ;
- Analyser l'évolution du cours de l'action de BIOPHARM depuis l'introduction en bourse.
- Analyser son capital avant et après l'introduction en Bourse d'Alger ;

### ▪ **Méthodologie de recherche**

Afin de mener à bien notre recherche, nous avons adopté la démarche méthodologique suivante :

Effectuer, dans un premier temps, une étude théorique basée sur la consultation d'ouvrages, de dictionnaires, de revues, de mémoires de magister et des thèses de doctorat disponibles au niveau de la bibliothèque de la faculté des sciences économiques, commerciales et de sciences de gestion.

Dans un second temps, nous avons effectué une recherche empirique, basée sur la consultation et l'analyse des données financières fournies par l'entreprise BIOPHARM, au cours de notre période de stage avec Monsieur CHIBANI Hocine responsable des finances au sein de l'entreprise BIOPHARM, ainsi que son équipe.

### ▪ **Structure de travail**

Le présent travail en trois chapitres.

Dans le premier chapitre, nous allons présenter le marché financier en général et celui de l'Algérie en particulier.

Dans le second chapitre, nous allons aborder le processus d'introduction en Bourse des entreprises à la Bourse d'Alger.

En dernier chapitre nous allons faire l'étude de l'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM.

**Chapitre I :**  
**Généralité sur les marchés  
financiers.**

**Introduction**

Depuis les années 1990, notre pays a connu plusieurs évolutions économiques notamment celle liées à la mise en place d'un marché financier structuré et solide, visant à diversifier les ressources de revenus. Le financement des entreprises reste dominé par le financement bancaire.

Les marchés financiers sont présentés comme une composante du capital qui permet de financer une économie. Les titres émis sur les marchés financiers sont ensuite négociés en bourse qui émet et échange des valeurs mobilières, principalement des actions et des obligations.

Ainsi, le marché des capitaux qui était limité aux opérations du marché monétaire s'est vu plus résistant à la création de la Bourse des Valeurs

La création de la Bourse permet aux entreprises privées et publique, aux agences gouvernementales et aux nations d'obtenir des fonds à moyen et à long terme par l'investissement, ainsi des changements dans la structure financière, les répartitions du capital entre les différents actionnaires, des partenariats d'entreprises, des réorganisations, des fusions et des acquisitions sont possibles également.

La Société de Gestion Boursière SGBV est la seule Bourse d'Algérie et reste l'une des plus petites bourses avec 5 titres cotés, avec une capitalisation boursière totale de 45 milliards de dinars en 2017.

Dans ce chapitre, nous allons présenter le marché financier et sa fonction, puis sa structure et ses produits et enfin l'organisation et fonctionnement de la Bourse d'Alger.

**Section 1 : Présentation et fonction des marchés financiers**

Le marché des capitaux, limité aux opérations du marché monétaire, est intégré par les secteurs à moyen et long terme représentés par le marché financier.

Concrètement, la Bourse s'adresse aux entreprises à la recherche de capitaux pour financer leurs investissements, ainsi qu'aux investisseurs disposant d'un excédent d'épargne qui souhaitent les investir dans les valeurs mobilières.

**1.1. Historique des marchés financiers**

En Europe, selon Anne-Dominique Melville ; le marché financiers est synonyme de marché boursier. Le mot « bourse » vient de Bruges, qui abritait la maison de Bruges au XVe siècle. Le blason de la famille VAN DER BURSE comporte trois bourses (dont une petite). C'est là que se déroulent les transactions monétaires et de change de cette ville.

Au XVIe siècle, l'utilisation du mot bourse s'était répandue dans toute l'Europe sauf à Londres, où la bourse fondée par Thomas Gresham était également appelée Royal Exchange.

La naissance de la bourse moderne dans de nombreuses villes d'Europe continentale remonte donc au XVIe siècle (d'abord à Anvers en 1531, Lyon en 1540, puis Toulouse en 1549, Rouen en 1556 et Paris en 1556).

A partir de ce moment, il y'a eu une augmentation de l'activité boursière en grande partie due à des découvertes géographiquement importantes.

Au XVIIe siècle, les bourses d'Amsterdam et de Londres ont commencé à se développer. Par exemple en 1602, la première société par actions a été créée à Amsterdam et ses titres ont été cotés en bourse et négociés régulièrement.

En Algérie, la mise en place d'un marché financier algérien en 1997, avait comme objectif la croissance économique, la modernisation du système financier du pays et pour favoriser l'investissement

A la fin des années 1980 et début des années 1990, la création de la Bourse d'Alger se fait par le gouvernement algérien selon des réformes qui visent à passer d'une économie centralisée à une économie de marché.

Le 20 septembre 1998, l'ordonnance 96-08 du 10 janvier 1996 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM – SICAV et FCP) la mise en place de la COSOB comme étant l'autorité du marché et l'agrément des banques publiques ; des sociétés d'assurances et des établissements financiers en qualité d'intermédiaires en opération de bourse.

En 1997, les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) ont donné naissance à la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) ; dont son ouverture a eu lieu en juillet 1999, et suivis par l'introduction de deux titres (Erriad-Setif et Saidal).

L'année 2001, la promulgation de la loi 03-04 du 17 Février 2003 a permis l'introduction d'Algérie Clearing comme un nouvel organe dans la composition de la bourse en qualité de Dépositaire Centrale des Titres et a autorisé les banques et établissement financier a autorisé les banques et établissement financier à exercer l'activité d'Intermédiaire en Opération de Bourse en leur sein ou par le biais d'une filiale.

En 2012, deux décisions sont prises :

- **Décision n° 01-12** : portant les règles de gestion des séances de négociation des obligations assimilable du trésor au niveau de la Bourse d'Alger ;
- **Décision n° 02-12** : portant règles de négociation des titres de capital cotés au niveau du marché des PME de la Bourse d'Alger.

En fin, changement de la réglementation boursière par la COSOB le 15 Avril 2015 relatif aux conditions d'agrément aux obligations et au contrôle des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB).

## **1.2. Définitions des marchés financiers**

Les marchés financiers désignent l'ensemble des lieux physiques et virtuels où se rencontrent l'offre et la demande de valeurs mobilières, tels que des actions, des obligations et des options, ainsi que des contrats à terme et des produits dérivés. Ces marchés permettent aux entreprises de lever des capitaux et aux investisseurs d'investir leur argent et gérer leurs risques. Ils fournissent aussi un cadre réglementaire et des mécanismes de fixation des prix pour les transactions financières, ainsi que la lever des capitaux des entreprises et permettent aux investisseurs d'investir leur argent et gérer leurs risques. Ils peuvent inclure des bourses de valeurs, des marchés de gré à gré (OTC), des systèmes de négociation électroniques et d'autres plateformes des opérations boursières.

### **1.2.1. Les acteurs du marché financiers**

Pour cela, de multiples acteurs agissent chaque jour sur les marchés financiers. Fonctionnement, efficacité, sécurité et transparence dans un cadre réglementé et contrôlé par les autorités de marché.

### 1.2.1.1. Les émetteurs

Les émetteurs sur les marchés financiers varient selon les titres qu'ils émettent. En bourse, les principaux émetteurs sont les secteurs privés industriels et commerciaux et les sociétés financières cotées.

A propos du marché obligataire, celui-ci comprend principalement l'Etat et le secteur public. Les institutions financières et les sociétés à responsabilité limitée. Dans le secteur industriel et commercial, seuls les grandes entreprises sont éligibles ont accès à ce mode de financement.

### 1.2.1.2. Les intermédiaires

Les investisseurs et les émetteurs utilisent des services professionnels pour négocier en bourse. Diverses sociétés, y compris des institutions financières et des sociétés, fournissent des services d'intermédiation en matière d'investissement. Sociétés d'investissement (sociétés de titres, sociétés de gestion de portefeuille, etc.).<sup>1</sup>

Les opérations suivantes peuvent être réalisées :

- La collecte et la transmission d'ordres de bourse ; les intermédiaires centralisent les ordres des intervenants sur le marché et les transmettent au passeur d'ordre ;
- L'exécution des ordres : les intermédiaires ont un accès au système informatique du marché et transmettent à ce système les ordres des investisseurs ;
- La gestion de portefeuille qui consiste à collecter les fonds des investisseurs. Les sociétés de gestion de portefeuilles investissent pour le compte de leurs clients dans des titres en fonction de règles prédéterminées répondant au profit du client.

### 1.2.1.3. Les analystes financiers

Les analystes financiers sont chargés d'analyser les sociétés pour faire des recommandations sur les titres cotés. Il existe deux catégories d'analystes. Analystes sell-side qui travaillent pour des banques et des sociétés de valeurs mobilières, et analystes buy-side qui fournissent recommandent aux investisseurs.<sup>2</sup>

### 1.2.1.4. Les investisseurs

#### 1.2.1.4.1. Les particuliers

Les particuliers ont un rôle clé par le biais de la gestion de leur épargne. Ce sont soit des personnes privées, soit des clubs d'investissement qui regroupent les actionnaires individuels

---

<sup>1</sup> LE SAOUT Erwan, « introduction aux marché financier », Economica, Paris,2006, P119.

<sup>2</sup> Ibid.

et qui recherchent la meilleure performance pour leur argent en plaçant leurs économies en bourse dans les sociétés cotées.<sup>3</sup>

#### **1.2.1.4.2. Les investisseurs intentionnels**

Les compagnies d'assurances, les fonds de pension, les mutuelles, etc.... sont des établissements financiers qui accumulent de l'épargne et sont tenus, de par leur nature ou leur statut d'en affecter la majorité à des placements en titres négociables.

#### **1.2.1.4.3. OPCVM (SICAV et FCP)**

Un **O**rganisme de **P**lacement **C**ollectif en **V**aleurs **M**obilières est un groupe de personnes physiques (les banques, les compagnies d'assurances et les sociétés d'investissement) dont la mission est de placer et de gérer les fonds confiés en valeurs mobilières, ils agissent donc comme une sorte d'intermédiaires les investisseurs et le marché pour gérer leur portefeuille en les confiant la gestion à un professionnel, il existe deux catégories :

- Société d'investissement à capital variable (SICAV) ;
- Fonds communs de placement (FCP).

#### **1.2.1.4. 4. Autres investisseurs**

Certaines entreprises rachètent leurs propres actions de peur de perdre le contrôle. Les banques interviennent également en apportant des capitaux soit pour honorer leurs engagements de garantie de bonne fin vis-à-vis des émetteurs, soit en tant que banque d'affaire sur le marché des actions ou bien dans une politique de groupe comme les entreprises.

### **1.3. Fonctions du marché financier**

La tâche fondamentale des marchés financiers est d'assurer la coordination et la stabilité. Compléter les besoins et les capacités des différents agents économiques. Cela met en relation directe les entités en sur-capitaux (particuliers, entreprises diverses) et celles en déficit (gouvernements, municipalités, entreprises à la recherche de capitaux).

Outre le constat de base qu'il s'agit du marché des capitaux à long terme et de l'instrument financier représentatif le plus couramment négocié au quotidien, l'étude des différentes fonctions économiques des marchés financiers peut être divisée en cinq points qui sont :

---

<sup>3</sup> <https://www.boursier.com/guide/debuter-en-bourse/quels-sont-les-acteurs-des-marches-financiers>.

### 1.3.1. Cycle de financement de l'économie

La capacité d'autofinancement des entreprises et les recettes budgétaires de l'État sont souvent insuffisantes, et le circuit bancaire ne peut absorber totalement les besoins supplémentaires de financement de l'activité économique (besoins d'investissement et de fonctionnement).

Les marchés boursiers sont ainsi devenus une source alternative de financement pour les États comme pour les entreprises, précisant : « *La fonction principale des marchés financiers est d'absorber une partie de l'épargne pour contribuer au financement de l'économie réelle.*

*Les marchés financiers attirent des capitaux d'agents économiques finançables, fournissent des ressources à long terme aux entreprises et aux gouvernements, favorisent la croissance des entreprises et fournissent aux États des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre des politiques dans le domaine économique et social. »<sup>4</sup>*

### 1.3.2. Moyen d'organiser la liquidité de l'épargne investie à long terme

La deuxième fonction des marchés financiers est complémentaire de la première et consiste à « *protéger contre le risque de gel des dépôts qui seraient hésitants s'ils n'étaient pas assurés d'être à nouveau liquides* ». <sup>5</sup>

Le mécanisme boursier répond à cette attente en permettant à l'offre et à la demande de titres de s'ajuster. En effet, les investissements sur les marchés financiers présentent des avantages par rapport aux autres types d'investissements, notamment en actifs réels, qui sont en principe mobilisables immédiatement.

### 1.3.3. Instrument de mesure de la valeur des actifs

En tant que moyen de mesurer la valeur d'une entreprise, la bourse joue un rôle important en tant qu'évaluation permanente basée sur l'évolution périodique des performances. En effet, « une cotation en bourse est facilement accessible et reconnaissable, à côté d'autres techniques d'évaluation d'une entreprise (analyse du bilan, évaluation des moyens de production, valeur d'entreprise, perspectives de l'entreprise sur le marché, administration fiscale) <sup>6</sup>.

Cette évaluation a l'avantage d'être régulière et publique, elle rassure donc l'investisseur, guide sa prise de décision et évalue la rentabilité de ses investissements.

---

<sup>4</sup> Alain CHOINEL et Gérard ROUYER, « le marché financier structure et acteurs » revue Barque Editions, paris, page 33

<sup>5</sup> Ibid, page 34.

<sup>6</sup> Ibid, page 35.

La valorisation continue présente donc un intérêt indéniable non seulement pour les investisseurs, mais aussi pour les entreprises, car elle stimule la croissance économique et financière par la concurrence qu'elle crée.

#### **1.3.4. Des outils qui contribuent à la transformation des structures industrielles et commerciales**

Les marchés financiers facilitent les fusions et acquisitions en permettant aux entreprises d'utiliser leurs titres pour payer les acquisitions d'autres entreprises.

La plupart du temps, les incidents majeurs poursuivent des politiques d'ouverture et d'intégration environnementales pour des raisons stratégiques et tactiques : actionnariat salarié, capital-risque, fusions/acquisitions, privatisations, etc.

Les marchés financiers jouent un rôle clé dans la réalisation de ces opérations et participent à la transformation des structures des entreprises.

#### **1.3.5. Lieu de négociation du risque**

Les marchés financiers jouent un rôle important dans la prévention des risques, y compris les risques liés au marché, les risques de défaillance et les risques liés à l'entreprise.

En effet, la création de marchés de spéculation, d'arbitrage et de produits dérivés démontre le rôle des marchés financiers dans la gestion et la négociation des risques.

**Section 2 : Structure et produits des marchés financiers**

Cette seconde section, va nous servir à présenter la typologie et les produits des marchés financiers.

**2.1. Typologie des marchés financiers**

Les marchés financiers nous permettent de comparer la demande et l'offre de capitaux. Traditionnellement, les marchés boursiers et obligataires sont distingués. Mais on peut créer une typologie plus complète.

**2.1.1. Les marchés primaires**

Le marché primaire est le marché d'émission de nouveaux titres, contrairement au marché secondaire fait référence au marché « d'occasion ».

Le marché primaire comprend toutes les opérations d'offre publique, l'émission d'instruments financiers destinés à être distribués à un large éventail d'investisseurs. Son travail consiste à financer des investissements pour lever des capitaux. Les éditeurs vendent leurs projets d'entreprise sur le marché et les perspectives de flux futurs découlant de l'activité de l'entreprise.

Les émissions sur le marché primaire peuvent être réalisées dans le cadre d'une offre publique d'épargne ou dans le cadre d'un placement privé. L'appel public est une méthode de placement ouvert à tous les investisseurs. Les placements privés sont encore limités à un groupe restreint d'investisseurs.

Le marché primaire donc apporte de nouveaux fonds à l'entreprise, sa mission est d'assurer la liquidité des actifs financiers.

**2.1.2. Marché secondaire (bourse)**

Les marchés secondaires, également appelés bourses, fournissent des liquidités, la liquidité de l'épargne à long terme, qui est le marché sur lequel s'échangent les titres déjà en circulation, c'est-à-dire les titres précédemment émis sur le marché primaire, d'où le marché de l'occasion.

Par conséquent, l'activité majeure du marché est intrinsèquement basée sur l'efficacité du marché secondaire. La bourse est donc un marché de seconde main, sans lequel le "nouveau" marché n'existerait guère.

On démontrera la différence entre le marché primaire et le marché secondaire à travers le tableau qui suit :

Tableau n° 01 : Fonctions du marché primaire et du marché secondaire

Fonctions	Marché primaire	Marché secondaire
Création de titres	Oui	Non
Vendeurs de titres	Entreprises, Etat, collectivités locales, etc.	Investisseurs
Acheteurs de titres	Investisseurs	Placement de l'épargne
Intérêt du marché	Placement de l'épargne en bourse	Liquidité des titres

Source : Peyrard. J, La bourse, 8ème édition, Ed Vuibert, Paris.1999, P58.

Le marché secondaire compte plusieurs compartiments, sa segmentation est faite selon l'importance des entreprises émettrices. L'organisation du marché français est la suivante :

### 2.1.3. La cote officielle

C'est le plus grand marché avec la majorité des échanges de devises et est réservé aux grandes entreprises avec une capitalisation boursière relativement importante. C'est un marché très liquide et le risque de perte est très faible.

Les conditions d'accès sont strictes, contraignantes et surtout coûteuses. Il est en outre divisé en deux compartiments :

- **Marché de la règlementation mensuelle (RM) :** Les transactions sont traitées à terme. Cela signifie que les titres achetés au début du mois ne sont effectivement achetés qu'à la fin du mois de négociation.
- **Marché au comptant :** La négociation et le paiement des titres ont lieu en même temps.

### 2.1.4. Le second marché

Il s'agit d'un marché réglementé créé pour répondre aux besoins de développement des PME par l'accès aux marchés financiers<sup>7</sup>. Les PME souhaitant être cotées en bourse se tournent vers le marché secondaire, où les entreprises de taille et de réputation moindres peuvent entrer sur le marché primaire avec des normes de mobilisation de capitaux plus souples.

Le marché secondaire est un véritable vivier, où vous pourrez apprendre comment fonctionne les opérations boursières. Celui-ci sert de marché d'adaptation environnementale avant d'être mis sur le marché formel.

### 2.1.5. Le nouveau marché

Ce marché s'adresse aux jeunes entreprises innovantes qui ne sont pas forcément rentables mais qui ont un certain potentiel de croissance ou qui souhaitent financer de nouveaux

<sup>7</sup> Philippe SPIESER, La bourse, édition Vuibert, 2ème édition, Paris, 2004, page 211.

projets d'investissement. Les conditions d'accès sont spécifiques (par exemple, aucune publication de bilan requise)<sup>8</sup>.

### **2.1.6. Le marché hors cote (marché libre)**

Il s'agit d'un marché non réglementé, ce qui signifie qu'aucune procédure ne s'applique à un marché réglementé. Cela signifie un risque élevé, en particulier pour les investisseurs individuels.<sup>9</sup>

Il est destiné aux petites et moyennes entreprises qui souhaitent connaître le fonctionnement de la Bourse. La seule condition pour accéder à ce marché est la preuve de l'existence légale de l'entreprise.

Actuellement, les noms de chaque cours ont légèrement changé, mais les principes restent les mêmes. Le marché boursier algérien a un seul secteur de cotation, qui est la cotation officielle et seules les grandes entreprises y participent. Il n'y a pas de marché de gré à gré, seulement un marché secondaire hors bourse dédié aux obligations d'État.

## **2.2. Les instruments du marché financier**

Les titres financiers peuvent prendre plusieurs formes. Actions, obligations et produits dérivés qui peuvent être négociés sur les marchés financiers.

### **2.2.1. Les actions**

Une action est un instrument boursier qui donne à son détenteur une propriété partielle de la société et le droit de voter à une assemblée générale.<sup>10</sup>

Les actionnaires lient leur destin à l'avenir de l'entreprise. Si l'entreprise est prospère, les revenus générés par celle-ci seront importants. Une fois qu'il est parti, il ne possède plus rien. Mais il n'a pas à détenir ce titre indéfiniment. Les actions sont des titres négociables qui sont cotés en bourse et dont la liquidité est garantie une fois qu'un acheteur est trouvé<sup>11</sup>.

L'action donne différents droits à son détenteur qu'on peut résumer comme suit :

- Le droit à l'information ;
- Les droits de vote et d'éligibilité ;
- Le droit à la rémunération ;
- Le droit au remboursement ;
- Le droit de cession.

---

<sup>8</sup> Philippe SPIESER, op cité, page 212.

<sup>9</sup> Idem, page 213.

<sup>10</sup> GOYEAU Daniel, TARAZI Amine « La bourse », édition La découverte, Paris, 2006, p30.

<sup>11</sup> OGIEN Dov, « Pratique des marchés financiers », 2eme édition DUNOD, Paris, 2007, P161.

**2.2.1.1. Les catégories des actions**

Il existe deux manières de détenir des actions. Actions au porteur (les actions ne portent pas le nom du propriétaire) ou nominatives (les propriétaires sont identifiés par une inscription dans un registre). Cela permet aux entreprises de connaître et éventuellement de contrôler leur propre actionnariat.<sup>12</sup>

Lorsque les actions constituent juridiquement une seule catégorie de valeurs mobilières, confèrent les mêmes droits et exposent tous les actionnaires d'une même société aux mêmes risques, il convient de distinguer les catégories d'actions.<sup>13</sup>

**2.2.1.1.1. Les actions ordinaires ou classiques**

Les actions ordinaires sont également appelées actions de capital. Le montant a été payé en espèces au moment de l'émission. Ce sont les titres les plus courants sur le marché<sup>14</sup>. Selon la théorie des droits de propriété, les droits associés aux actions sont usus (c'est-à-dire son administration), abusus (disposition de la Société, c'est-à-dire création et révocation de titres) et fructus (résultat des activités de la Société, c'est-à-dire récompense).<sup>15</sup>

**2.2.1.1.2. Les actions à dividende prioritaire (ADP)**

Il s'agit d'une sorte « d'actions privilégiées » et donne droit à une partie du bénéfice distribuable avant d'autres distributions (autres que la réserve légale). Cette action n'a pas de droit de vote et offre généralement des dividendes plus élevés que les actions ordinaires.<sup>16</sup>

**2.2.1.1.3. Les actions à droit de vote privilégié**

Certaines actions bénéficient d'un droit de vote double dans les assemblées générales, sous réserve des conditions de conservation prévues par les statuts ou déterminées par une assemblée générale spéciale.<sup>17</sup>

**2.2.1.1.4. Le certificat d'investissement**

Sécurité acquise en séparant (peut-être temporairement) les droits de vote pour les procès des droits aux dividendes. Les actions sont entièrement reconstituées lorsque les

---

<sup>12</sup> CAPELLE-BLANCARD Gunther, COUDERC Nicolas et VANDELANOITE Severine « Les marchés financiers en fiche », Edition Ellipse, Paris, 2004, p212.

<sup>13</sup> JUVIN Henry « les marchés financiers : voyage au cœur de la finance mondiales », Edition d'organisation, Paris, 2004, P 151.

<sup>14</sup> GOYEAU Daniel et TARAZI Amine, « La bourse » 2<sup>ème</sup> Edition DUNOD, Paris, 2007, p31

<sup>15</sup> MORVAN.J, « pratique des marchés financier » 2<sup>ème</sup> éditions DUNOD, Paris, 2007, p72

<sup>16</sup> CHEHRIT Kamel, « Dictionnaire de la finance et de la bourse » G.A.L, Alger, p04

<sup>17</sup> JUVIN.H, op citée, p152

détenteurs de droits de vote achètent des titres d'investissement et inversement lorsque les titres d'investissement achètent des droits de vote.<sup>18</sup>

### **2.2.1.2. Les autres titres de capital**

Grâce à l'innovation financière, de nouvelles valeurs en capital sont cotées sur les marchés financiers.

#### **2.2.1.2.1. (American Depositary Receipt) ADR**

Ce sont des instruments financiers qui permettent aux actions de sociétés étrangères d'être cotées sur les marchés financiers américains.

Un ADR est un certificat négociable représentant une ou plusieurs actions d'une société non américaine cotée sur un marché financier. Les ADR sont émis par des agences de crédit américaines (banques dépositaires) qui détiennent ces actions.<sup>19</sup>

#### **2.2.1.2.2. Les actions « reflets » (Tracking stocks)**

Ils reflètent la performance opérationnelle d'une entreprise en termes de valorisations et de dividendes. L'émetteur évite les coûts de spin-off, maintient les synergies de l'industrie et garde le contrôle d'une entreprise très rentable. La rémunération est versée sous forme de parts des résultats des activités, dont le détenteur devient actionnaire avec droit de vote de la société mère.<sup>20</sup>

#### **2.2.1.2.3. Les ABSA (Actions à bon de souscription d'actions)**

Il s'agit d'actions ordinaires avec un certificat de souscription attaché. Lors de l'émission de ces actions, les droits de souscription aux actions seront détachés et cotés séparément.

En émettant de telles actions, il est possible d'obtenir un prix d'émission plus élevé que les actions traditionnelles.<sup>21</sup>

### **2.2.2. Les obligations**

Une obligation est un prêt. En effet, lorsqu'un investisseur achète une obligation, il prête en fait une certaine somme d'argent à l'émetteur de l'obligation, et l'émetteur de l'obligation s'endette.

---

<sup>18</sup> CAPELLE-BLANCARD.G, COUDERC.N et VANDELANOITE.S, op citée, p368

<sup>19</sup> MORVAN.J, op citée, p75

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Erwan LE SAOUT, op citée, p5

Ainsi, l'émetteur de l'obligation (ou le vendeur de l'obligation) est l'emprunteur (ou l'acheteur de l'obligation) est le prêteur<sup>22</sup>. Lorsqu'un investisseur achète une obligation, il risque d'obtenir un prêt auprès d'un banquier ; il est créancier de l'émetteur<sup>23</sup>.

### 2.2.2.1. Les caractéristiques d'une obligation

Ces caractéristiques affectent les performances et les performances globales, il est donc utile de les connaître. Les principaux facteurs à considérer lors de l'évaluation de sa qualité sont:<sup>24</sup>

#### 2.2.2.1.1. La durée de l'emprunt ou « maturité »

Selon les pays, cela peut prendre de quelques mois à 50 ans. À l'échéance, le capital est généralement remboursé en une somme forfaitaire, peut être remboursé ou convertis en actions.

#### 2.2.2.1.2. Le prix d'émission

Il s'agit du montant nominal, dans ce cas, les obligations seront émises et remboursées à leur valeur nominale. Cependant, dans certains cas, les émetteurs peuvent offrir une prime pour attirer les investisseurs.

#### 2.2.2.1.3. La date de jouissance

Il s'agit de la date à laquelle les intérêts sont calculés. Il ne s'agit pas nécessairement d'un paiement de coupon.

#### 2.2.2.1. 4. Le prix de remboursement

La méthode de calcul est connue au moment du remboursement. Il peut s'agir de la valeur faciale, (ce qui est le plus courant), il peut être supérieur au pair (on parle de primes de remboursement), ou il peut être basé sur l'évolution d'un indice proposé au remboursement.

#### 2.2.2.1. 5. Le taux facial ou nominale

Le taux d'intérêt nominal ou taux du coupon représente la rémunération versée et sert à calculer le montant des intérêts payés. <sup>25</sup>

$$\text{Coupon} = \text{Taux facial} \times \text{Valeur nominale}$$

<sup>22</sup> [http://www.guide-finance.ch/ica\\_french/les\\_marches/les\\_obligations/description\\_obligation/](http://www.guide-finance.ch/ica_french/les_marches/les_obligations/description_obligation/)

<sup>23</sup> LE SAOUT.E, op citée, P 29

<sup>24</sup> <https://www.mataf.net/fr/bourse/edu/produits-depargne-et-dinvestissement/obligations-quasiment-impossiblea-acheter-a-l-emission>

<sup>25</sup> LE SAOUT Erwan, op citée

### 2.2.2.1.6. Le taux d'intérêt actuariel

Il indique le rendement à l'échéance d'une obligation et constitue le meilleur moyen de comparer deux titres. Ce calcul actuariel du taux d'intérêt tient compte de tous les facteurs susceptibles d'affecter le rendement d'une obligation : éligibilité du coupon et dates de paiement, primes d'émission ou de remboursement, réinvestissement ou non du coupon. Malheureusement, ce calcul ne s'applique qu'aux obligations à taux fixe, car il nécessite le rendement sur la durée de vie du titre.

### 2.2.2.2. Les catégories d'obligations

Il existe différentes catégories d'obligations et elles sont énumérées ci-dessous.<sup>26</sup>

#### 2.2.2.2.1. Les obligations ordinaires

Une obligation ordinaire ou (classique) est un titre à revenu fixe dont le coupon, généralement payé une fois par an, est le même pendant toute la durée de vie du titre. Cette caractéristique rend ces titres particulièrement vulnérables en période d'inflation et de variation des taux d'intérêt.

#### 2.2.2.2.2. Les obligations à taux flottant

Ils sont constitués d'obligations à taux variable. Il se caractérise par une rémunération (taux d'intérêt) qui varie dans le temps par rapport au taux d'intérêt moyen observé sur le marché.

#### 2.2.2.2.3. Les obligations indexées

Il s'agit d'obligations dont le montant de remboursement et/ou le taux d'intérêt sont liés à l'évolution d'un « indice de référence ».

#### 2.2.2.2.4. Les Obligations Assimilables du Trésor (OAT)

Représente une forme de financement à long terme recommandée par les gouvernements et c'est généralement un titre équivalent émis par « vente aux enchères » sur la base d'un calendrier annuel annoncé à l'avance, allant de 7 à 50 ans.<sup>27</sup>

---

<sup>26</sup> GOYEAU. D et TARAZIA, op citée, p35-38

<sup>27</sup> COISPEAU Olivier, « Dictionnaire de la bourse et des termes financiers », 5<sup>ème</sup> édition, SEFI, Québec, 2006, P339.

**2.2.2.2.5. Les obligations à coupon zéro**

Obligation qui ne donne pas droit à un intérêt périodique (d'où le terme coupon zéro) pendant toute la durée de l'emprunt, mais cet intérêt est capitalisé jusqu'à l'échéance.<sup>28</sup>

**2.2.3. Les titres financiers hybrides**

Ce sont des titres ayant les caractéristiques spécifiques des actions, Obligation<sup>29</sup> peut être citée comme suit :

**2.2.3.1. Les Obligations convertibles en actions (OC)**

Il s'agit d'obligations échangeables contre des actions de sociétés prêteuses.<sup>30</sup>

**2.2.3.2. Les Obligations remboursables en actions (ORA)**

Ceux-ci peuvent être définis comme des OC avec conversion obligatoire en actions. Contrairement aux obligations traditionnelles, ces titres sont remboursés en titres de la société émettrice, et non en espèces. C'est un peu à mi-chemin entre une obligation simple et une obligation convertible.

**2.2.3.3. Les obligations à bons de souscription d'actions (OBSA)**

Ce sont des obligations qui permettent à l'obligataire de devenir également actionnaire.<sup>31</sup>

**2.2.4. Les produits dérivés**

C'est instrument sous-jacent, ils sont éligibles car leurs valeurs sont dérivées de valeurs de base (ce qu'elles peuvent être). Actions, obligations, devises, matières premières (maïs, métaux, pétrole, café, etc.)<sup>32</sup>

Il est principalement utilisé comme produit d'assurance (produit de couverture) ou comme produit spéculatif.

---

<sup>28</sup> ANTOINE Joseph, CAPIAU-HUART Marie-Claire, « Dictionnaire des marchés financiers », 3<sup>ème</sup> édition de Boeck, Paris, 2015, P379.

<sup>29</sup> BERTRAND Jacquillat, Bruno Solnik et Christophe Pérignat « Marchés financiers », 6<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris, 2014, p18

<sup>30</sup> <https://www.easybourse.com/pedagogie/fiche/les-obligations-70/les-differents-types-obligations-72>.

<sup>31</sup> CHEHRIT.K, op citée, p63

<sup>32</sup> BRADLEY Xavier, DESCAMPS Christian, « Monnaie, Banque, Financement », Edition Dalloz, Paris, 2005, p 16.

**2.2.4.1. Les contrats à terme (futures)**

Un contrat à terme, est en théorie un contrat standardisé dans lequel deux contreparties fixent le prix actuel d'un actif sous-jacent afin de livrer l'actif sous-jacent à l'expiration du contrat.

**2.2.4.2. Les options**

Un contrat d'option est un contrat qui vous permet d'acheter ou de vendre une quantité déterminée d'options d'achat ou de vente sur la « marchandise »<sup>33</sup> sous-jacente à un prix fixe (prix d'exercice). La transaction aura lieu à une date ultérieure (échéance).<sup>34</sup>

**2.2.4.3. Les swaps**

Swap signifie "échange" en anglais. Un swap est un accord d'échange d'un actif (asset swap) ou d'une partie d'un passif (liability swap) entre deux contreparties. Temporairement, les flux échangés sont appelés jambes.

Le marché des swaps, comme les autres marchés dérivés, propose une large gamme d'instruments différents selon le sous-jacent couvert (equity swaps, commodités swaps, index swaps, etc.).<sup>35</sup>

**2.2.4.4. Les warrants**

Un warrant est une option à long terme avec une valeur nominale réduite. Émis par les banques et négociés en bourse. Les actifs sous-jacents comprennent les devises, les actions, les indices boursiers, les taux d'intérêt et les matières premières. Un call warrant (put warrant) donne à l'opérateur qui le détient le droit d'acheter/vendre l'actif sous-jacent pour un montant spécifié à un prix spécifié (prix d'exercice) à une date spécifiée, mais n'est pas obligatoire. Paiement des primes d'assurance.<sup>36</sup>

**2.2.4.5. Les forwards**

Un contrat à terme est une obligation pour deux opérateurs économiques de livrer une certaine quantité de l'actif sous-jacent au vendeur et de la restituer à l'acheteur. Le prix est fixé à l'exécution de la transaction, mais la livraison et le paiement sont reportés à une date ultérieure correspondant à la fin du contrat à terme.<sup>37</sup>

---

<sup>33</sup> Le mot marchandise est à entendre ici dans un sens très large : il peut s'agir d'un indice boursier, d'un titre financier, d'une devise, matière première, taux d'intérêt.

<sup>34</sup> OGIEN Dov, op citée, P 307

<sup>35</sup> JEGOUREL Yves « Les produits financiers dérivés », La découverte, Paris, 2005, P 22

<sup>36</sup> Yves, SIMON, LAUTIER Delphine « Les 100 mots des marchés financiers », 9ème Edition PUF, Paris, 2009.

<sup>37</sup>Ibid.

**Section 03 : Organisation et fonctionnement de la Bourse d'Alger**

Le rôle principal du marché boursier est de mieux faire correspondre la demande et l'offre de titres. Par conséquent, l'organisation doit être dotée d'acteurs compétents pour assurer le bon déroulement de la transaction.

**3.1. Organisation du marché financier algérien**

En Algérie, l'introduction en bourse s'effectue dans le cadre d'une offre générale d'épargne et s'effectue selon l'un des processus suivants :

- Augmentation de capital ;
- Ouverture du capital ;
- Émission d'emprunts obligataires.<sup>38</sup>

**3.1.1. Présentation de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs SGBV**

La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs, par abréviation **SGBV**, sise au 27 Bd Colonel Amirouche Alger, est une société par actions au capital social de 475 200 000, 00 DA, créée par le décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993 et constituée le 25 mai 1997 ; elle constitue un cadre organisé et réglementé au service des IOB en tant que professionnels pour leur permettre d'exercer leurs missions conformément aux lois et règlements en vigueur.

Depuis sa création, elle s'est attelée à mettre en place les dispositifs opérationnels et techniques nécessaires aux transactions sur les valeurs mobilières admises en bourse.<sup>39</sup>

**3.1.1.1. Les fondateurs de la SGBV**

- Les banques nationales : BDL, BEA, BADR, CPA, BNA, CNEP ;
- Les compagnies d'assurance nationales : CAAR, CCR, SAA, CAAT, CNMA ;
- Une banque privée : Union Bank.

**3.1.1.2. Les actionnaires de la SGBV**

- Banque de Développement Local (BDL).
- Banque Extérieure d'Algérie (BEA).
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).
- Crédit Populaire d'Algérie (CPA).
- Banque Nationale d'Algérie (BNA).
- Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP Banque).

---

<sup>38</sup> M.BEKADA Mohamed, M. DERBAL Abdelkader, « Le marché financier en Algérie, état des lieux et perspectives de son développement », Université d'Oran 2, 65-69p.

<sup>39</sup> Guide de la bourse des et des opérations boursières, la bourse d'Alger 1998, page8

**3.1.1.3. Mission de la SGBV**

La SGBV prend en charge les activités suivantes :

- L'organisation pratique de l'introduction en bourse des valeurs mobilières.
- L'organisation matérielle des séances de bourse et la gestion du système de négociation et de cotation<sup>40</sup>.
- La publication d'informations relatives aux transactions en bourse et l'édition d'un Bulletin Officiel de la Cote (BOC).
- Les missions de la société sont exercées sous le contrôle de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB).<sup>41</sup>

**3.1.2. La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB)**

Elle a pour mission d'organiser et de surveiller le marché des valeurs mobilières en veillant notamment :

- A la protection des investisseurs en valeurs mobilières.
- Au bon fonctionnement et à la transparence du marché des valeurs mobilières.

Pour assurer ces missions, elle est dotée des pouvoirs :

**3.1.2.1. Le pouvoir réglementaire**

La Commission édicte des règlements relatifs au fonctionnement du marché des valeurs mobilières concernant notamment :

- Les obligations d'informations par les émetteurs lors de l'émission de valeurs mobilières pour appel public à l'épargne, d'admission en bourse ou d'offres publiques ;
- L'agrément des intermédiaires en opérations de bourse ainsi que les règles professionnelles qui leur sont applicables ;
- Les conditions de négociation et de compensation des valeurs mobilières inscrites en bourse ;
- Les règles relatives à la tenue de compte conservation des titres et la gestion du système de règlement/livraison des titres ;
- La gestion de portefeuille des valeurs mobilières ;
- Les règlements édictés par la Commission sont approuvés par le Ministre des Finances et publiés au journal officiel.<sup>42</sup>

---

<sup>40</sup> Article 128, chapitre 5 du règlement de la COSOB, n°97/03 du 18 novembre 1997.

<sup>41</sup> <http://www.sgbv.dz/page> 61.

<sup>42</sup> Document de la formation de la SIBF, le marché des capitaux, établi par Melle Zahia ZERFA, Page 32.

**3.1.2.2. Le pouvoir de surveillance et de contrôle**

Ce pouvoir permet à la Commission de s'assurer en particulier :

- Le respect des dispositions législatives et réglementaires par les intervenants du marché.
- Les sociétés faisant appel public à l'épargne se conforment aux obligations d'information auxquelles elles sont soumises
- Le bon fonctionnement du marché.

**3.1.2.3. Le pouvoir disciplinaire et arbitral**

Il est institué au sein de la COSOB une chambre disciplinaire et arbitrale composé d'un président, de deux (02) membres élus parmi les membres de la COSOB et de deux (02) magistrats désignés par le Ministre de la Justice.

En matière disciplinaire, la chambre est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des intermédiaires en opérations de bourse ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement du marché boursier intervenant :

- Entre intermédiaires en opérations de bourse ;
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) ;
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et leurs clients ;
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et sociétés émettrices.

**3.1.3. Le Dépositaire Central**

Le rôle de Dépositaire Central est institué par la loi 03-04 du 17 Février 2003, le Dépositaire Central (**Algérie Clearing**) se chargera désormais des opérations suivantes :

- Ouverture et Administration des Comptes Courants Titres pour les TCC (Teneur de Compte Conservateur) adhérents ;
- Centralisation de la conservation des titres en facilitant ainsi leur transmission entre les intermédiaires financiers ;
- Mise en œuvre des opérations sur titres à l'initiative des émetteurs (paiement dividende, augmentation de capital, ...)
- Codification des titres admis à ses opérations, selon la norme internationale I.S.I.N (International Securities Identification Number).
- Publication des informations relatives au marché.

- La mise en place de cet organisme contribuera à réduire les coûts et les délais des opérations de règlement / livraison et autres opérations sur titres (encaissement des dividendes, intérêts, exercice des droits...).

### **3.1.4. Les intermédiaires en opérations de bourse IOB**

Le décret législatif n° 93/10, modifié et complété, du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières a défini le statut des intermédiaires en opérations de bourse auxquels il a confié le monopole de la négociation des valeurs mobilières en bourse.

L'activité d'Intermédiaire en Opération de Bourse est réglementée, surveillée et contrôlée par la Commission d'organisation et de Surveillance du marché, elle est soumise à l'agrément de celle-ci<sup>43</sup>.

L'activité d'IOB peut être exercée par des personnes physiques ou par des sociétés par actions ayant reçu l'agrément de la commission.

Actuellement la place financière d'Alger compte neuf IOB représentant les Banques Publiques suivantes : BADR, BDL, BEA, BNA, CNEP-Banque, CPA et deux banques privées BNP Paribas El Djazaïr, Société Générale Algérie et une société privée Tell Markets<sup>44</sup>.

#### **3.1.4.1. Les Missions**

L'IOB est chargé d'exercer une prestation d'investissement financier définie par le décret législatif n° 93-10 modifié et complété du 23 mai 1993 :

- Placement des valeurs mobilières ou de produits financiers pour le compte d'un émetteur ;
- Négociation sur le marché pour le compte de ses clients ;
- Gestion en vertu d'un mandat, d'un portefeuille de titres ;
- Activité de contrepartie ;
- Démarchage relié à l'une des activités citées ci-dessus ;
- L'activité des IOB est élargie à de nouveaux domaines tels que la garantie de bonne fin des opérations financières, le conseil des investisseurs...

### **3.1.5. Les teneurs de comptes-conservateurs de titres(TCC)**

La tenue de compte-conservateur de titres consiste à inscrire en compte les titres au nom de leur titulaire et à conserver les avoirs correspondants, selon des modalités propres à chaque émission de titres.

---

<sup>43</sup> Règlement COSOB n° 96□03 du 17 Safar 1417 correspondant au 03 Juillet 1996 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des intermédiaires en opérations de bourse Chapitre 1 section 1 article2.

<sup>44</sup> Tell markets agréé, le 24 novembre 2015 par décision COSOB n° CAB/037/2015, cette société sera Le premier IOB représenté par une société commerciale autre que les banques.

Les entités autorisées ou pouvant être habilitées par la COSOB sont :

- Les banques et les établissements financiers ;
- Les intermédiaires en opérations de bourse ;
- Les sociétés émettrices pour les titres qu'elles émettent et qu'elles gèrent directement ;
- Les institutions autorisées à effectuer des opérations de banques prévues par les dispositions législatives et réglementaires qui les régissent.

#### **3.1.5.1. Leurs activités**

Les activités des TCC consistent à :

- Assurer la garde et l'administration des titres qui leur sont confiés au nom de leurs titulaires.
- Exécuter les instructions reçues (nantissement, mutation, transfert ; etc.).
- Effectuer les opérations sur titre (paiement de dividende, intérêts, virement de droits, etc.) ;
- Informer les titulaires sur les opérations affectant leurs titres.

### **3.2 Les différents compartiments de la Bourse d'Alger**

La cotation officielle en bourse comprend les bourses suivantes : marchés des capitaux et des titres de créance.

#### **3.2.1. Le marché des titres de capital**

Les marchés participants sont le marché principal et le marché des PME.

##### **3.2.1.1. Le marché principal**

Pour les grandes entreprises. Actuellement (2023), 4 sociétés sont cotées sur les principaux marchés ci-dessus. La capitalisation boursière au 31 décembre 2016 était de 45 778 197 740 DA contre 15 429 078 190 DA au début de l'année. Cette augmentation significative est due à l'introduction en bourse des actions BIOPHARM<sup>45</sup>.

##### **3.2.1.2. Le marché PME**

Réservé aux petites entreprises. Promulgué en 2012 par l'Ordonnance COSOB n° 12-01 du 12 janvier 2012 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 97-03 du 18 novembre 1997 portant Règlement Général de la Bourse. Ce marché peut fournir aux petites entreprises émergentes un autre moyen d'accéder au capital. Il s'agit d'une excellente opportunité de

---

<sup>45</sup> Rapport annuel de la COSOB, 2016, p 59

croissance pour les petites entreprises, tout en offrant aux investisseurs un marché d'investissement bien réglementé.

### 3.2.2. Le marché des titres de créances

Le marché obligataire comprend le marché obligataire et le marché des obligations d'État.

#### 3.2.2.1. Le marché des obligations

Le marché obligataire est l'endroit où des titres sont émis, vendus et achetés. Il permet aux investisseurs de devenir créanciers de l'État, cela comprend les obligations émises par les entreprises publiques, les autorités et les gouvernements.

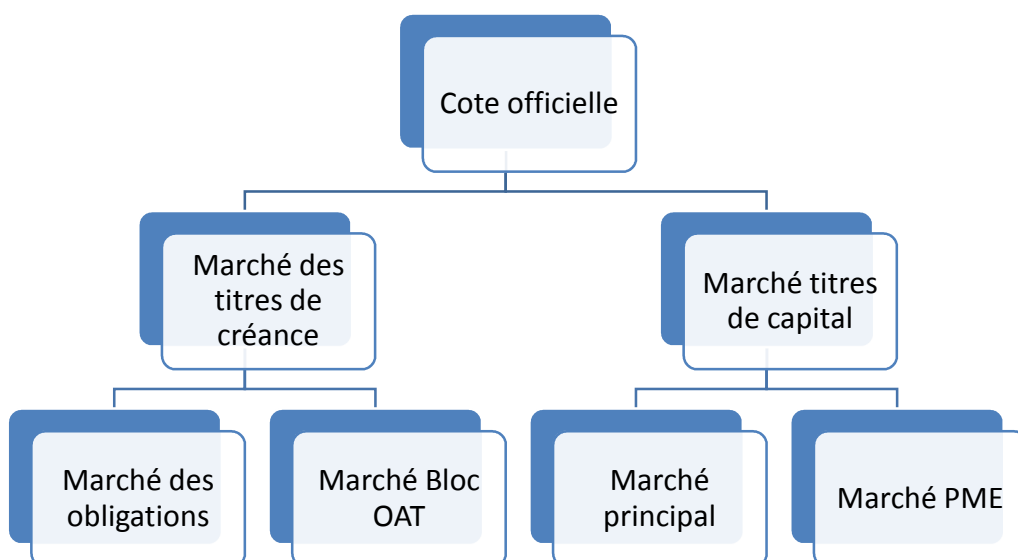
#### 3.2.2.2. Le marché bloc OAT (obligations assimilables au trésor)

Réservé aux obligations assimilables émises par le Ministère des Finances algérien. Fondée en 2008. Les obligations d'État éligibles avec des échéances de 7, 10 et 15 ans sont négociées cinq fois par semaine par l'intermédiaire de courtiers en devises et d'assureurs qui sont des spécialistes qualifiés des titres financiers.

Au 31 décembre 2016, 26 lignes d'OAT sont cotées en bourse, d'une valeur de plus de 416 milliards de dinars. Il a diminué de 21 milliards de RSD (-5,2%) par rapport au début de l'année<sup>46</sup>.

Une cotation formelle en bourse peut être schématisée comme suit :

Figure n° 01 : L'organisation de la cote officielle de la Bourse d'Alger.



Source : Réalisé par nous-même à partir des données de la SGBV.DZ.

<sup>46</sup> Rapport annuel de la COSOB, op citée

### 3.3. Le système de cotation à la Bourse d'Alger

Le SGBV détermine les heures de début et de fin du calendrier des séances de cotation pour l'année civile. Les titres sont cotés ou fixes en fonction de leur liquidité. Dans tous les cas, à quelques exceptions, le référencement au bureau informatique sera assuré manuellement conformément aux dispositions et obligations de la SGBV<sup>47</sup>.

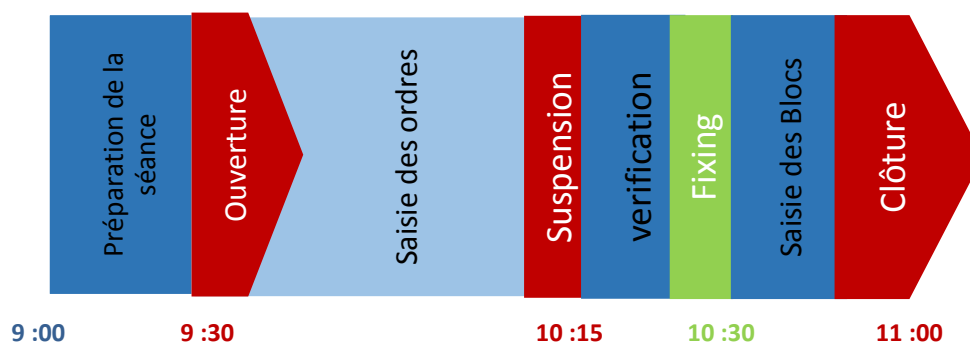
Les ordres sont soumis à la bourse et exécutés dès leur réception par l'IOB. Les séances de bourse ont lieu le lundi et mercredi pour les actions et les obligations d'entreprises et du dimanche au jeudi de 9h30 à 11h00 pour les OAT en salle des marchés. La négociation sera effectuée automatiquement via un système de cotation électronique utilisant des procédures fixes.

Une cotation révisée consiste à appliquer un prix coté unique à toutes les transactions sur chaque titre au cours d'une séance de négociation. Ce cours vous permettra de :

- Maximiser le volume de titres échangés ;
- Atténuer les déséquilibres côté acheteur ou côté vendeur ;
- Minimiser la volatilité des prix par rapport au cours de clôture.

A la fin de la session, des opérations de bloc représentant des ordres sont exécutées. Acheter et vendre de grandes quantités d'actions et d'obligations. Ces opérations doivent respecter les prix du marché.

**Figure n ° 2 : Le déroulement d'une séance de cotation à la Bourse d'Alger**



*Source : réalisé par nous-même à partir des données de la SGBV.DZ*

### 3.4. Les ordres de la Bourse d'Alger

Un ordre de bourse est une instruction d'un investisseur à un IOB d'acheter ou de vendre des titres. Les commandes sont passées via des formulaires et doivent être complétées au niveau de l'IOB.

<sup>47</sup> Repris dans : AMROUCHE Kamila « Le financement des sociétés par émission des valeurs mobilières » Mémoire de Magister en Droit, Option droit des affaires, TIZI OUZOU, 2009, P99.

La commande doit contenir les informations précisées dans les Conditions Générales du Règlement de la Bourse d'Alger :

- L'indication du sens de l'opération (achat/vente) ;
- La désignation ou les caractéristiques de la valeur sur laquelle porte la négociation ;
- Le nom de titre à négocier ;
- Une indication ou limite de cours ;
- La durée de validité ;
- Les références du donneur d'ordre.

Dès réception d'un ordre, l'IQB doit vérifier que l'investisseur dispose de titres (ordres de vente) ou de fonds (ordres d'achat) pour exécuter l'ordre.<sup>48</sup>

En Algérie, la réglementation prévoit trois types d'ordres dont l'ordre valable jour, l'ordre à durée limitée et l'ordre à révocation. Cependant, en pratique, un seul ordre est utilisé, c'est l'ordre à cours limité.<sup>49</sup>

#### **3.4.1. Ordre valable jour**

Il s'agit d'un ordre d'achat ou de vente d'un titre qui n'est valable qu'un jour. S'il n'est pas exécuté, il sera automatiquement annulé à la fin de la séance de trading.

#### **3.4.2. Ordre à durée limitée**

Il s'agit d'un ordre d'achat ou de vente d'un titre pour une durée limitée précisée dans un ordre de bourse.

#### **3.4.3. Ordre à révocation**

Il s'agit d'un ordre d'achat ou de vente valable pour la durée précisée dans l'ordre de bourse sauf exécution ou annulation.

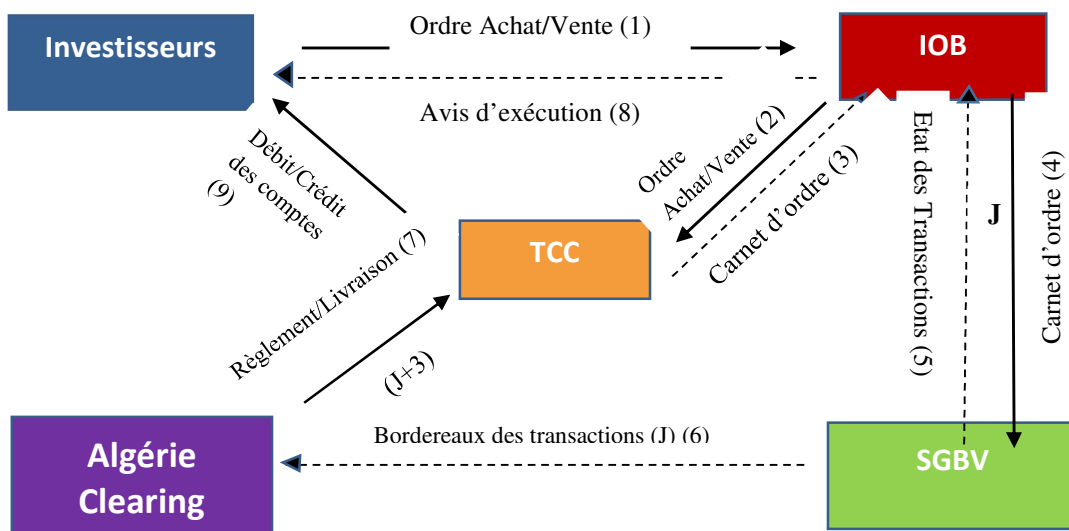
L'achat et/ou la vente de titres par l'intermédiaire d'une bourse est représenté comme suit :

---

<sup>48</sup> COSOB « investir en bourse », P9, Format PDF. Disponible sur le site : [www.sgbv.dz](http://www.sgbv.dz)

<sup>49</sup> COSOB « investir en bourse », op citée.

Figure n° 03 : Le déroulement des ordres à la Bourse d'Alger.



Source : réalisé par nous-même à partir de la SGBV.DZ.

Les investisseurs souhaitant acheter ou vendre des actions ou des obligations à la Bourse d'Alger doivent contacter l'IOB. Ce dernier acceptera cette commande et l'enverra au TCC, qui transmettra le carnet de d'ordres au TCC qui sera négocié au niveau SGBV. Ils sont ensuite envoyés au Dépositaire central de compensation algérien où les transactions.

**Conclusion**

Les marchés financiers, par la discipline managériale et la transparence financière qu'ils imposent, sont de puissants instruments de gouvernance économique et d'entreprise nationale.

D'un point de vue macroéconomique, l'attractivité des marchés financiers, qui offrent des opportunités d'investissement pour l'épargne individuelle ou collective, notamment en termes de rémunération, orientera mieux les flux de fonds vers les zones productives nationales.

Quant à la Bourse d'Alger, nous avons vu qu'elle a subi des changements structurels et réglementaires considérables au cours de son développement. En effet, son infrastructure est déjà très proche des standards internationaux.

Cependant, un certain nombre de lacunes confirment l'il liquidité du marché boursier algérien, qui est due à des lacunes en matière d'efficacité et de culture boursière, ainsi qu'à des conditions peu claires pour que les investisseurs étrangers entrent à Alger.

Les autorités publiques et boursières en sont conscientes et ont cherché à répondre à cette problématique en redynamisant le programme de développement et de modernisation de la Bourse d'Alger.

**Chapitre II**  
**Les opérations**  
**d'introduction en bourse**

**Introduction**

L'introduction en bourse (ou IPO pour Initial Public Offering) représente une opération financière majeure au cours de laquelle une société met en vente des titres sur un marché boursier. Cette démarche permet aux entreprises, qu'elles soient de grande ou de petite taille, de partager leur capital avec de nouveaux investisseurs tels que des institutions, des particuliers ou des salariés. L'objectif est de financer des projets, d'accélérer la croissance et d'accroître la notoriété de l'entreprise.

Du fait de son importance, l'introduction en bourse nécessite une préparation minutieuse et la mise en place de mesures préalables. Dans ce chapitre, nous aborderons en premier lieu les préparatifs de l'introduction en bourse, incluant les motivations, les conditions requises et les procédures à suivre. En second lieu, nous examinerons les étapes clés de l'introduction en Bourse d'Alger. Enfin, nous exposerons les avantages et les inconvénients découlant de cette opération majeure.

En résumé, ce chapitre offre une analyse approfondie de l'introduction en bourse, en mettant l'accent sur les différentes phases de préparation, les démarches spécifiques à la Bourse d'Alger, ainsi que les conséquences positives et négatives liées à cette opération.

**Section 01 : Les préparatifs d'introduction à la Bourse**

Dans cette section, nous allons commencer par définir les raisons d'introduction à la Bourse d'Alger, par la suite, on va détailler les procédures que les entreprises doivent prendre en compte afin de s'introduire à la Bourse d'Alger, enfin nous allons citer les conditions d'introduction en bourse citées par la COSOB /SGBV/ Algérie Clearing.

**1.1. Les motivations d'introduction à la Bourse en Algérie**

Les motivations et les objectifs d'introduction en bourse sont différents d'une entreprise à une autre, nous allons essayer de présenter quelqu'une dans ce qui suit :

**1.1.1 Accroissement de la notoriété / renforcement de la notoriété**

La Bourse d'Alger est un moyen fiable et rapide pour obtenir une véritable réputation de marque à l'international. Le renforcement de la notoriété se traduit à plusieurs étapes :

- L'introduction en bourse augmente la notoriété, permet de consolider l'image auprès des investisseurs et des clients ;
- L'introduction en bourse permet d'avoir une transparence financière ce qui fait elle peut assurer ces partenaires (clients, fournisseurs, banques, investisseurs) ;
- L'introduction en bourse permet à la société de mieux associer sa marque générale, de véhiculer une image positive et performante de l'entreprise.

**1.1.2 Assurer la mobilité et la liquidité du capital**

L'introduction des actions en bourse par une négociation sur le marché offre deux avantages considérables aux actionnaires : la liquidité de leur placement et la cotation de leur titre par conséquent la possibilité de mobilisation du patrimoine et l'évaluation des actions détenues. Pour les dirigeants, l'admission à la cote assure la pérennité de l'entreprise, en faisant appel public à l'épargne, ce qui peut favoriser aux dirigeants fondateurs, une préparation à la retraite ou sa succession, par la venue de nouveaux actionnaires, cela peut également aider à régler d'éventuels problèmes de famille en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer la continuité de la direction par des salariés ne détenant pas une part notable du capital.

**1.1.3 Favoriser les opérations de croissance externe**

L'inscription à la cote des actions peut réaliser plusieurs avantages comme suit :

- Simplifier le financement de diverses opérations, telles que les fusions, absorptions, apport, en nature.
- Effectuer des échanges plus facilement des titres cotes contre des actifs.
- Réalisation des acquisitions de montant plus élevé, qui pèsent moins sur la trésorerie.

### 1.1.4 Meilleur pouvoir de négociation

La diversification des sources de financement permet à l'entreprise de gagner une plus grande indépendance vis-à-vis de ces partenaires principaux, qu'ils soient partie prenante du capital ou fournisseurs de capitaux d'emprunts. Cela se traduit contrairement par l'obtention de meilleures conditions de financement.

### 1.1.5 Faciliter la transmission des entreprises

L'introduction en bourse pourra également faciliter la transmission de l'entreprise par le biais des offres publiques d'achat qui sont possible sur les titres des sociétés cotés.

D'une manière générale, elle facilite le maintien du contrôle au sein de la société et ce malgré la liquidation d'un certain nombre d'actifs

<sup>50</sup>.

## 1.2. Les procédures d'introduction en bourse

L'introduction en bourse est un processus complexe qui impliquent plusieurs étapes, celle-ci passe par la mise sur le marché d'un certain nombre d'actions, des actions existantes, cédées par des partenaires de la société qui sortent du capital à l'occasion de l'introduction, et /ou des actions nouvelles émises à l'occasion d'une augmentation de capital réalisé lors de l'introduction.<sup>51</sup>

Il existe donc deux types d'introduction à la Bourse d'Alger.

### 1.2.1. Offre publique de vente (OPV)

L'offre publique de vente est une opération par laquelle une entreprise propose au public d'acheté ses actions lors de son entrée en bourse, elle consiste à la mise en vente des titres de capital émis par des sociétés par action selon des conditions précises de quantités et de prix et ce dans un cadre réglementé et édité par la COSOB.

Le règlement général de la Bourse d'Alger a défini deux modes (OPV).

#### 1.2.1.1. L'offre à prix fixe ou ferme (OPF)

OPF est un type OP, dans lequel elle permet aux investisseurs de connaître à l'avance le prix auquel ils achètent ou vendent les titres, ce qui facilite leur prise de décision. C'est une proposition d'achat ou de vente de titres financiers à un prix prédéterminé, elle offre aux investisseurs une stabilité et une prévisibilité quant au prix auquel ils peuvent acheter ou vende des actions.

---

<sup>50</sup> GOLD Berg- DARMON Muriel « le droit de l'introduction en bourse, revue banque, Edition, Paris 2003, P.17

<sup>51</sup> COSOB (guide d'introduction en bourse),2015, P.13

**1.2.1.2. L'offre à prix minimale (OPM)**

L'OPM est un type d'offre public, à prix minimale, l'OPM peut être mise en place par les autorités de régulation boursière, ou par la société introductrice, cette procédure s'apparente beaucoup plus à une vente aux enchères. Elle spécifie un prix minimum en dessous duquel les investisseurs ne sont pas autorisés à passer des ordres d'achats ou de vente. Cette mesure vise à maintenir l'intégrité du marché ainsi que sa stabilité en évitant des mouvements de prix excessivement bas.

**1.2.2. La procédure ordinaire IPO (la cotation directe)**

La procédure ordinaire, également connue sous le nom IPO (Initial Public Offering), c'est la méthode traditionnelle utilisée par les entreprises pour faire leur enchère sur le marché boursier. Au départ elle permet à la SGBV lorsque le capital de la société concerné est suffisamment diffusé dans le public (émis au MP), de procéder à pratiques sur le marché, à partir d'un cours d'introduction validé par la SGBV sur la base des conditions de marché. L'IPO est aussi appliquée pour les valeurs assimilables à des titres déjà cotés ainsi que les titres de créances émis par l'Etat, les collectivités locales ou par les sociétés par action.

**1.3. Les conditions d'introduction à la Bourse d'Alger**

Toute société qui envisage de s'introduire à la Bourse d'Alger, doit vérifier les conditions suivantes :<sup>52</sup>

- En premier, comme condition principale d'admission à la cote officielle, la société doit être organisée sous forme de société par action (SPA) ;
- Avoir un capital minimum libérale d'une valeur de cinq cent millions de dinars (500.000.000 DA) ;
- Publier des états financiers certifiés des trois exercices précédents, celui au cours duquel la demande d'admission est présentée ;
- Présenter un rapport d'évaluation de ses actifs effectués par un membre de l'ordre des experts comptables autres que le commissaire aux compte de la société, ou par tout autre expert dont l'évaluation est reconnue par le commissaire, sauf membre de cette dernière ;
- Avoir réalisé des bénéfices durant l'exercice précédent sa demande d'admission, sauf dérogation de la commission ;

---

<sup>52</sup> Société de gestion de la bourse d'Alger SGBV (guide d'introduction en bourse), pdf,2015, P.07

- La société doit tenir la commission informée des cessions ou abandon d'éléments d'actifs intervenus avant son introduction ;
- Justifier l'existence d'une structure d'audit interne devant faire l'objet d'une appréciation du commissaire aux comptes dans son rapport sur le contrôle interne de la société.

Dans le cas contraire, la société doit s'engager à mettre en place cette structure au cours de l'exercice qui suit l'admission de ses titres en bourse ;

- Assurer la prise en charge des opérations de transfert des titres ;
- Régler les conflits majeurs entre actionnaires et entreprises ;
- S'engager à respecter les conditions de divulgation d'informations ;
- Diffuser dans le public des titres de capital représentant au moins 20% du capital social de la société, au plus tard le jour de l'introduction ;
- Les titres de capital diffusé dans le public doivent être répartis auprès d'un nombre minimal de cent cinquante (150) actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction.

## Section 2 : Déroulement de l'opération d'introduction à la Bourse.

L'opération d'introduction en bourse qui implique de facto la fixation de la proposition d'ouverture du capital de l'entreprise (au-delà du minimum réglementation requis) relève des prérogatives de l'assemblée générale des actionnaires. Pour le cas des entreprises publiques économiques. Cette attribution est exercée par le conseil des participations de l'Etat.

Au-delà cette décision, l'assemblée générale de l'entreprise se réunit en session extraordinaire à l'effet :

- Adopter une résolution consacrant l'ouverture de son capital par le marché financier ;
- Mandater le conseil d'administration pour la réalisation et la mise en œuvre des moyens nécessaire pour le succès de l'opération.

### 2.1. L'évaluation de l'entreprise

Une entreprise ne se vaut pas par son passé, mais plutôt son avenir. L'évolution ne peut pourtant pas se fonder sur le passé puisque généralement on connaît le passé mieux que l'avenir. Seul le passé peut donner une base de crédibilité à l'évaluation de l'entreprise.

D'une façon générale, il est conseillé de ne pas s'en tenir à une seule méthode même si souvent une méthode joue un rôle prédominant dans la détermination finale de la valeur qui sera retenue.

Ainsi, les méthodes d'évaluation ne conviennent pas à tous les contextes ni à toutes les catégories d'entreprises que l'on cherche à évoluer. L'évaluation doit prendre une décision raisonnée qui prend également en considération les données disponibles pour bien mener l'évaluation<sup>53</sup>.

De ce fait, la valeur de l'entreprise peut être déduite selon différentes méthodes :

#### 2.1.1 La méthode patrimoniale

La méthode patrimoniale est une approche d'évaluation utilisée pour estimer la valeur d'une entreprise en se basant sur la valeur de ses actifs nets. Cette méthode est déterminée au nombre de deux actifs :

- Actif net comptable. (ANC) ;
- Actif net comptable corrigé (ANCC).

##### 2.1.1.1 L'actif net comptable (ANC)

---

<sup>53</sup> COSOB évaluation d'entreprise PDF

C'est une mesure financière utilisée pour déterminer la valeur nette d'une entreprise selon la formule suivante :

$$\text{ANC} = \sum \text{actif} - \sum \text{passif}$$

### 2.1.1.2 L'actif net comptable corrigé (ANCC)

L'évaluation de l'entreprise n'est plus réalisée à partir des valeurs comptables mais à partir des valeurs réelles, il s'agit donc d'apporter un certain nombre de correction au bilan :

$$\text{ANCC} = \text{Actif Brut Corrigé} - \text{Passif}$$

## 2.1.2 Les méthodes dynamiques

Les méthodes dynamiques entendent valoriser les actifs étudiés à la valeur actuelle des flux futurs de rentabilité qu'ils procurent.

### 2.1.2.1 Economic Value Added (EVA)

Economic Value Added (EVA) ou valeur ajoutée économique, c'est une mesure financière utilisée pour évaluer la performance économique de l'entreprise en comptant son résultat net avec le coût de son capital.

### 2.1.2.2 Market Value Added (MVA)

Le Market Value Added (MVA) ou valeur ajoutée du marché, elle représente la valeur actualisée de la séquence des EVA, futures anticipées par le marché financier, elle se mesure de la façon suivante :<sup>54</sup>

$$\text{MVA} = (\text{Capitalisation boursière} + \text{Valeur de marché de la dette}) - \text{Actif économique}$$

## 2.1.3 Le good Will

Le good Will, ou survaleur, est un concept utilisé en comptabilité et en finance pour évaluer la valeur d'une entreprise au-delà de ses actifs tangibles. Elle correspond à la différence entre le prix payé par un acheteur lors de l'acquisition d'une entreprise et l'actif net comptable de cette entreprise.<sup>55</sup>

<sup>54</sup> CHARREAUX Gerard « Finance d'entreprise », Edition Ems, France, 2003, p72

<sup>55</sup> CHAPELLE Philippe « l'évaluation des entreprises » 3<sup>ème</sup> Edition Economica, Paris, 2007, p70

#### **2.1.4 La méthode des CASH-FLOW actualisées**

D'après cette méthode, la valeur fondamentale de l'entreprise est composée de deux parties :

La somme actualisée du flux de trésorerie disponible (FTD) anticipé sur une période de prévision explicite et de la valeur terminale, c'est-à-dire de la dernière année de cette période de prévision explicite.

#### **2.1.5 La méthode de Bates**

La méthode de Bates est utilisée pour modéliser la volatilité des prix d'actifs financier, elle permet de valoriser une entreprise en tenant compte des bénéfices futurs et du PER de sortie et pas simplement du dividende.

#### **2.1.6 La méthode des multiples comparables**

La méthode des comparables permet la détermination de la valeur d'une entreprise en se basant sur des multiples de résultat obtenus pour les sociétés comparables. Ce sont les sociétés qui opèrent dans le même secteur d'activité de l'entreprise à valoriser.

### **2.2. Le choix d'un intermédiaire en opération en bourse**

Conformément à l'article 17 du règlement COSOB n°97-09 du 18-11-1997, relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières.

L'entreprise est tenue de désigner un intermédiaire en opération de bourse qui l'assistera et l'accompagnera tout au long du processus d'admission de ses titres aux négociations.

L'intermédiaire en opération de bourse désigné en tant que chef de file du groupe des intermédiaires en opérations de bourse qui seront appelés à assurer le placement des titres par le biais du réseau des agences des différentes banques sélectionnées par l'opération.

Dans le cas d'une augmentation de capital, ce rôle est confié à un syndicat d'admission présidé par une banque chef file.<sup>56</sup>

### **2.3. La désignation d'un responsable chargé de la coordination**

Pour des raisons visant une meilleure efficacité dans l'organisation et le déroulement de l'opération, l'entreprise devra désigner un responsable du dossier qui sera interlocuteur unique vis-à-vis des différentes intervenantes du marché financier.<sup>57</sup>

---

<sup>56</sup> CHAHRIT KAMAL « GUIDE TECHNIQUE ET PRATIQUES BANCAIRES, FINANCIERE ET BOURSIERE. EDITION G.A.L (EX MLP), ALGER, 2003.P69.

<sup>57</sup> CHAHRIT.K.OP. CITE P70

#### 2.4. L'élaboration et le dépôt d'un projet de notice d'information et du prospectus

La notice d'information est un document destiné à l'information publique, constitue un document de base permettant de fournir à l'investisseur toute information nécessaire et fiable en vue de l'aider à asseoir sa décision.<sup>58</sup>

#### 2.5. Adhésion au dépositaire central des titres (Algérie clearing)

Le dépositaire central des titres, Algérie Clearing, ou la banque des titres, préalablement à l'introduction en bourse, la société est tenue d'adhérer au dépositaire centrale des titres afin d'inscrire son capital dans le cas d'une émission d'actions, ou le montant de l'emprunt dans le cas d'émission d'obligations.<sup>59</sup>

#### 2.6. La segmentation de l'offre de vente

La segmentation de l'offre est une fonction des objectifs fixé par l'entreprise en matières d'investisseur cible. Aussi pour une entreprise qui vise l'épargne institutionnelle, la proposition de segmentation réservée à cette catégorie d'investisseurs est plus dominante que pour le reste des investisseurs.<sup>60</sup>

Par contre une entreprise qui souhaite élargir son actionnariat a des personnes physiques ou ses salariés, elle privilégiera cette catégorie par rapport aux autres :

-En règle générale ; l'offre est segmentée en quatre catégories d'investisseurs :

- **Segment A** : les investisseurs institutionnels tels que les organismes de placement collectif en valeur mobilières, les organismes d'assurance, caisses de retraites, etc.
- **Segment B** : toute autre personne morale et commerçante.
- **Segment C** : les salariés de l'entreprise.
- **Segment D** : toutes autres personnes physiques.

Les quotas d'actions prévus ou arrêtés initialement pour chaque segment ainsi que l'éventuel plafonnement de la demande par catégories d'investissement sont susceptibles d'être révisée au cours de la période de placement en fonction de la tendance du marché, et ce après accord de la SGBV.

#### 2.7. Constitution d'un syndicat de placement

---

<sup>58</sup> IBID/WWW.SGBV.DZ/SITE COSOB

<sup>59</sup> ENTRETIEN AVEC LE DG. ALGERIE CLEARING-M. LARADI MOHAND AREZKI & MME.GANA SABRINA CHEF DEPARTEMENT D'EXPLOITATION LE 24/05/2023 A 14H28 A SAID HAMDINE ALGER

<sup>60</sup> SGBV.P14

Il existe deux cas de constitution de syndicat de placement ; <sup>61</sup>

### **2.7.1. Cas d'une offre public de vente (OPV)**

Signature d'une convention entre l'entreprise et un groupe d'intermédiaire en opération de bourse. Cette convention définit les conditions de déroulement de la collecte des ordres d'achat et de transfert des fonds ainsi que les droits et obligations de chaque partie.

### **2.7.2. Cas d'une augmentation de capital par appel public à l'épargne**

Signature d'une convention entre l'entreprise et un syndicat de placement constituer de plusieurs banques à leurs têtes une banque chef de fil.

La convention porte sur :

- La désignation des agences bancaires autorisées à recevoir les placements des investisseurs ;
- La gestion des fonds et leur transfert vers la banque centralisatrice ;
- L'ouverture d'un compte bancaire, destiné à recevoir les fonds versés par les investisseurs ;
- La procédure d'acheminement des documents (ordre d'achat...etc.) et leurs centralisations.

## **2.8. L'ouverture de la période de placement**

L'ouverture de l'offre est annoncée par la publication d'un avis d'introduction à la cote dans le bulletin officiel de la cote, cette publication est annoncée deux semaines avant la date prévue pour l'ouverture. <sup>62</sup>

A ce titre, l'entreprise devrait déposer auprès de la SGBV les documents suivants :

- La décision d'admission notifiée par la COSOB ;
- La notice d'information visée par la COSOB ;
- La période de placement pendant laquelle les investisseurs pourront acquérir les actions sera étalée sur une durée d'un mois.

## **2.9. Le suivi de l'évaluation du déroulement de l'opération d'introduction en bourse**

Durant toute la période de placement, la société émettrice via les intermédiaires en opération de bourse et/ou le chef de fil du syndicat de placement, dresse quotidiennement un bilan sur le déroulement de l'opération à travers l'ensemble des différentes banques concernée par l'opération. <sup>63</sup>

---

<sup>61</sup> CHAHRIT KAMAL, OP CITEE, P.73

<sup>62</sup> CHAHRIT KAMAL OP CITEE P. 73

<sup>63</sup> CHAHRIT KAMAL OP CITEE P. 74

### **2.10. Le traitement et la validation du résultat de placement**

Au niveau de la SGBV, que les ordres d'achats sont traités, centralisés et validés. La clôture de l'opération et la déclaration des résultats sont publiés dans le bulletin officiel de la cote.<sup>64</sup>

### **2.11. La remise des attestations justifiantes l'achats des titres**

La société est appelée à délivrer aux différents investisseurs ayant souscrit aux placements, des attestations à titre de justification d'achat de ses actions.<sup>65</sup>

### **2.12. La cotation du titre**

Le titre ainsi diffusé dans le public est inscrit officiellement à la cote à son prix d'offre, la semaine suivant la déclaration des résultats par la SGBV, en vue d'assurer la régulation du cours des titres, l'entreprise peut recourir à la signature d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire en opération de bourse, ce dernier est appelé à intervenir en bourse par le compte de l'émetteur dans les limites des prix et quantités autorisées.<sup>66</sup>

### **2.13. La publication de l'information**

Une fois le titre coté en bourse, l'émetteur doit porter à la connaissance du public tout changement ou fait important susceptible, s'il était connu d'exercer une influence significative sur le cours des titres. De même il est appelé à diffuser dans le public et à déposer au niveau de la COSOB, de la SGBV, et du dépositaire central des titres (Algérie Clearing), par les rapports de gestion, ainsi que les états financiers annuels et semestriels.<sup>67</sup>

### **2.14. Le contrat de liquidité**

Dans le cas de réguler le cours d'action, les sociétés sont autorisées à racheter leurs propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité, ce dernier est signé entre la société et l'IOB, il a pour objet de définir les conditions dans laquelle la société met à la disposition de l'IOB un montant ou un volant de titres destinés à assurer une contrepartie aux ordres de vente ou d'achat de ses actions.<sup>68</sup>

---

<sup>64</sup> CHAHRIT KAMAL OP CITEE P. 74

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> Ibid.

<sup>67</sup> Société de gestion des bourses de valeurs, disponible sur [www.sgbv.dz](http://www.sgbv.dz).

<sup>68</sup> Ibid.

**Section 03 : Avantages et inconvénients de l'introduction en bourse.**

Les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter de l'introduction en bourse sont la plupart du temps les mêmes dans toutes les bourses, nous allons présenter quelques spécificités de la Bourse d'Alger.

**3.1. Les avantages d'introduction à la Bourse d'Alger**

Lors d'une introduction en bourse l'entreprise bénéficie directement ou immédiatement des avantages suivants :<sup>69</sup>

**3.1.1. La levée des capitaux propres et le renforcement des fonds propres :**

Quel que soit la nature des ambitions d'une entreprise à savoir, le lancement des projets de développement d'envergure (création d'une filiale, rachat d'une entreprise...) et également l'augmentation ou l'amélioration des capacités de sa production ainsi que la réduction de ses dettes, la bourse constitue en cela une source de financement alternative et inépuisable.

**3.1.2. La diversification des sources de financement**

L'entreprise doit diversifier ses sources de financement grâce à la Bourse qui lui en offre la possibilité par la gamme étendue des produits qu'elle propose à l'épargnant tout en protégeant l'actionnariat d'origine de l'entreprise. Ainsi, dès son introduction en bourse, l'entreprise peut se procurer sur le marché les fonds propres et les capitaux d'emprunter dont elle a besoin.

**3.1.3. L'élargissement de l'actionnariat**

L'introduction en bourse facilite l'entrée de nouveaux actionnaires dont l'entreprise pourrait avoir besoin au cours de son développement. Aussi elle permet la sortie du capital de l'entreprise sans que les autres actionnaires, ne puissent au ne souhaitent racheter leurs actions.

**3.1.4. Accès à des nouveaux moyens de financement**

L'entreprise s'ouvre à de nouvelles sources de financement sont elle peut bénéficier dès son introduction ou dans le futur lors d'une augmentation du capital. Cette faculté d'accroissement ou dans le futur lors des sources de financement d'une société rend plus flexible sa politique financière (notamment en échappant à l'emprise des banques).

---

<sup>69</sup> Site SGBV.DZ

Au regard d'autres sources de financement, l'introduction en bourse ne permet pas d'obtenir plus de capitaux en volume, mais permet surtout de se procurer plus facilement des capitaux frais<sup>70</sup>.

### **3.1.5. La valorisation des ressources humaines**

Une entreprise qui s'introduit en bourse réserve, en générale, une partie de l'opération à ses salariés et leur donne la possibilité de devenir actionnaires, ce système d'intéressement permet et la mobilisation et la motivation des ressources humaines.

### **3.1.6. La pérennité et la sauvegarde du contrôle des entreprises**

L'introduction en bourse facilite également la pérennité de l'entreprise, en particulier dans le cas des entreprises familiales car elle évite tout éclatement ou dissolution suite au départ ou au décès de l'un des actionnaires majoritaires. Elle assure aussi la sauvegarde du contrôle de l'entreprise grâce à une diffusion d'une part du capital ou par le recours à des produits financiers adéquats.

### **3.1.7. L'avantage fiscal**

Les autorités financières ont reconduit à travers les lois des finances des années 2009 et 2010, l'exonération fiscale (IRG et IBS) réservé aux produits et plus-values engrangés sur les valeurs mobilières et titres financiers négociés sur le marché boursier. Cet avantage fiscal fut élargi aux opérations boursières portant sur les titres de capital telles que les offres publiques de vente dont les plus-values ont été exonérée de l'impôt sur le revenu global et l'impôt sur les bénéfices des sociétés.<sup>71</sup>

## **3.2. Les inconvénients de l'introduction en bourse**

Il est impératif que les actionnaires et dirigeants envisagent la cotation de leur entreprise soient conscients<sup>72</sup>, des inconvénients peuvent en résulter, ils se résument comme suite :

### **3.2.1. Le manque de confidentialité**

La discrétion est la confidentialité sont souvent les armes des entreprises dans la course à la concurrence mondiale, la moindre stratégie dévoilée et un concurrent peut vous prendre de vitesse<sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> MAIR FERERES, Gérard RIVIERE « Introduction en bourse, mode d'emploi » Edition d'Organisation Paris 2000, p 17.

<sup>71</sup> Ministre des Finances « le marché boursier algérien » En ligne 2011.

<sup>72</sup> SENTIS Patrick « l'introduction en bourse, une approche international » Edition Economica, Paris 2004 p 28.

<sup>73</sup> Edubourse.com « guide bourse, pourquoi ne pas s'introduire en bourse ? » consulté le 02.06.2023 à 10h44.

La notoriété peut être bénéfique, mais être réservé des regards du public et de l'attention des médias est encore plus souhaitable. De nombreux dirigeants préfèrent éviter d'être le centre d'attention. Le fait d'être obligé de divulguer régulièrement des informations sur l'entreprise, son évolution, ses projets, et sa situation financière constitue une contrainte importante que beaucoup préfère éviter.

### **3.2.2. L'entreprise est soumise à l'humeur du marché financier**

Quel que soit la réussite des activités de l'entreprise, la liquidité et le cours de ses titres sont affectés par les conditions du marché. Une petite entreprise pourra considérer que ses titres souffrent d'un manque de liquidité. De même, une entreprise pourra trouver dommageables que son titre évolue au gré des rumeurs, de prévisions économiques globales ou sectorielles ou de toute autre information ne se rapportant pas directement à l'entreprise mais affectant significativement l'évolution du cours de son titre <sup>74</sup>.

### **3.2.3. Répondre aux demandes d'une multitude d'actionnaires**

Gérer une société non cotée ne se fait pas de la même façon qu'une société cotée. La première ne devra répondre de ses actes qu'auprès d'une poignée d'investisseurs, et non d'une multitude d'investisseurs ayant des objectifs différents.

Si on prend le cas d'une entreprise familiale, avant son introduction, elle a une trentaine d'actionnaires, tous plus ou moins liés à la famille d'origine. Certains y ont travaillé, d'autres on, mais tous ont un attachement particulier avec cette entreprise, le nouvel actionnaire qui pour certains ne connaît l'entreprise que depuis plusieurs jours n'as pas ce même attachement. Il n'hésitera pas à vendre ces titres si les stratégies ne lui convient pas, le dirigeant devra donc à la fois satisfaire les actionnaires historiques et les nouveaux actionnaires<sup>75</sup>.

### **3.2.4. Les nouveaux actionnaires sont souvent friands de plus-value rapide et de rentabilité**

Une trésorerie excessive ou des immobilisations jugées trop élevées, et ces nouveaux actionnaires pourraient être amenées à faire pression sur le management pour céder le siège social ou encore pour redistribuer une partie de la trésorerie, autant d'éléments qui privilégient la rentabilité à court terme à la stratégie à long terme. <sup>76</sup>

### **3.2.5. Les couts financiers**

---

<sup>74</sup> SENTIS Patrick op citée p.28.

<sup>75</sup> Edubourse.com « guide bourse, pourquoi ne pas s'introduire en bourse ? » consulté le 02.06.2023 à 11h20.

<sup>76</sup> Ibid.

S'introduire en bourse est une démarche qui implique des coûts et une répartition des bénéfices entre les parties concernées. Les frais associés à la bourse d'Alger sont à prendre en compte comme suite <sup>77</sup> :

### 3.2.5.1. Le visa de la notice d'information

La redevance <sup>78</sup>, versée à la COSOB est fixée à 0.075% du montant de l'émission ou de l'offre publique plafonnée à cinq (05) millions de dinars.

### 3.2.5.2. L'admission en Bourse d'Alger

Le taux de la commission perçue par la SGBV est fixé à 0.05% du montant nominal admis, le montant de cette commission ne peut être supérieur à 2 500 000,00 DA.

### 3.2.5.3. Les frais d'inscription d'un titre à la cote :

Les frais sont fixés comme suit :

- Inscription initiale ... 400 000,00 Da.
- Inscription additionnelle ... 100 000,00 Da
- Substitution et modification ... 100 000,00Da.

### 3.2.5.4. Les frais de maintien à la cote

- 200 000,00 Da pour les actionnaires.
- 300 000,00 Da pour les dirigeants. <sup>79</sup>

### 3.2.5.5. Les frais d'organisation OPV

- Partie fixe 1000 000.00 Da.
- Partie variable 100 00.00 Da par tranche de 1000 ordre traités.

### 3.2.5.6. Les frais d'adhésion au dépositaire centrale des titres

Le taux est fixé à 0.01% du capital ; le minimum de la perception est de 20 000 Da et le maximum est de 200 000,00 Da.

### 3.2.5.7. Autres frais

A côté des frais engagés préalablement et pendant l'introduction, qui sont en générale récurrents et intervenants tout au long de la vie boursière de l'entreprise ;

<sup>77</sup> Guide de l'introduction en bourse 2015 op citée p. 26.

<sup>78</sup> « La redevance est plafonnée à cinq millions de dinars quel que soit le montant de l'émission »

<sup>79</sup> Les frais de maintien à la cote sont payés une fois par an.

A titre indicatif, on peut citer :

- Publication des états financiers (annuels, semestriels) ;
- Edition et diffusion des rapports annuels, de lettres aux actionnaires...etc. ;
- Convocation et tenue de l'assemblée générale des actionnaires ;
- Publication de tout événement lié à la vie d'entreprise et qui est susceptibles d'avoir une influence sur les cours des titres de l'entreprise.

### **Conclusion**

L'introduction en bourse d'une société constitue une opération d'une grande importance, impliquant divers acteurs tels que l'entreprise elle-même, ses actionnaires initiaux, ainsi que des professionnels des domaines financiers, comptables, juridiques et boursiers, sans oublier les investisseurs. L'entreprise joue un rôle central dans ce processus.

L'entreprise joue un rôle central dans le processus d'introduction en bourse, en prenant des décisions stratégiques relatives au choix du marché, des intermédiaires et des procédures à suivre. Il est crucial de reconnaître que la préparation et le suivi de cette opération sont des phases déterminantes dans la vie de la société cotée.

Pour accéder à la Bourse d'Alger, les entreprises candidates doivent satisfaire aux conditions imposées par l'autorité du marché. Ainsi, une connaissance approfondie du processus à suivre est essentielle pour réussir cette démarche.

**Chapitre III :**  
**L'introduction en bourse de**  
**l'entreprise BIOPHARM**  
**(Cas pratique)**

**Introduction**

Lors de l'introduction en bourse, l'entreprise occupe une position centrale en prenant des décisions stratégiques relatives au choix du marché, des intermédiaires et des procédures à suivre. Il est primordial de reconnaître que la préparation et le suivi de cette opération revêtent une importance capitale dans la trajectoire de la société cotée.

Afin d'accéder à la Bourse d'Alger, les entreprises candidates doivent répondre aux critères établis par l'autorité du marché. Par conséquent, une compréhension approfondie du processus à suivre s'avère essentielle pour assurer le succès de cette démarche.

En plus de la prise de décisions stratégiques et de la satisfaction des conditions imposées par l'autorité du marché, l'entreprise doit également s'efforcer de créer une solide culture d'entreprise axée sur la transparence, la responsabilité et la conformité réglementaire.

L'entreprise BIOPHARM s'est développée au cours des 30 dernières années, à travers l'amélioration des standards des qualités de son outil de production, du renforcement de son réseau de distribution.

BIOPHARM s'est engagé dans un processus de diversification de son actionnariat. La première étape était en 2013, dans le but de réorganiser ses activités autour des pôles d'activités et d'ouvrir son capital à des investisseurs institutionnels internationaux.

L'entreprise BIOPHARM poursuit son évolution en s'introduisant à la Bourse d'Alger, pour offrir la possibilité à l'Épargne National Algérien de participer aux opportunités de croissance dans le secteur pharmaceutique algérien, elle fait partie des quatre entreprises cotées à la Bourse d'Alger, et la deuxième privée cotée en Bourse.

Dans ce chapitre, nous allons tenter de présenter l'opération d'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM, et effectuer une analyse des résultats issus de cette importante démarche.

## Section 01 : Présentation de l'entreprise BIOPHARM.

BIOPHARM est un groupe industriel et commercial qui a investi dans le secteur pharmaceutique au début des années 1990 à la faveur de l'ouverture de ce secteur à l'investissement privé. Aujourd'hui BIOPHARM contrôle cinq (5) filiales. Outre l'activité industrielle développée par la société mère, BIOPHARM SPA, le groupe développe des activités d'importation et de distribution de gros (BIOPHARM DISTRIBUTION SPA), de répartition aux officines (BIOPURE SPA), de logistique pour l'industrie pharmaceutique (BIOPHARM LOGISTIC) et de promotion et d'information médicale (HHI : Human Health Information). Le groupe BIOPHARM contrôle également une société, PROFAM qui est en cours d'évolution et de création. Toutes les filiales sont contrôlées à près de 100%.

L'historique du groupe BIOPHARM débute en 1992, lorsque son fondateur Abdelmadjid Kerrar, entreprend de relever le challenge audacieux d'investir dans l'industrie pharmaceutique en Algérie. Depuis, plusieurs investissements ont été consentis, permettant à BIOPHARM d'être un des fleurons de l'industrie pharmaceutique algérienne.<sup>80</sup>

En 2016 il a été coté en bourse, lui conférant ainsi le statut de Groupe Algérien d'investissement privé.

Le groupe BIOPHARM figure en 2<sup>ème</sup> place dans le rang des entreprises pharmaceutiques en Afrique. A ce jour les laboratoires BIOPHARM se classent en 5<sup>ème</sup> position du marché pharmaceutique algérien, tous opérateurs pharmaceutiques confondus (nationaux et internationaux) et 1<sup>er</sup> laboratoire algérien.

Dans cette première section, nous allons commencer par présenter un aperçu historique sur l'entreprise BIOPHARM, et dans un second lieu nous allons exposer des informations relatives à son activité.

### 1.1.L'historique de l'entreprise BIOPHARM

BIOPHARM a débuté ses activités au début des années 1990. Le développement du groupe s'est fait en plusieurs étapes.<sup>81</sup>

En 1990 l'entreprise a complété ces études de faisabilité et d'ingénierie sur la production de médicaments génériques sont complétées et les premières versions de plans d'affaires de BIOPHARM sont développées. Un an plus tard en 1991 l'entreprise est agréée par le conseil de la monnaie et du crédit pour la production et la commercialisation des produits pharmaceutiques en Algérie.

---

<sup>80</sup> Informations donnée par le responsable des finances et comptabilité CHIBANI.H. au sein de BIOPHARM SPA.

<sup>81</sup> « Notice d'informations » site officiel biopharm.dz, consulté le 05.06.2023 à 14h11.

En 1995 l'entreprise ouvre son premier centre de distribution de produits pharmaceutiques à Ouled-Yaich, Blida et participe ainsi à l'amélioration de la disponibilité des médicaments sur le marché algérien. Elle ouvre un centre de distribution à Oran en 1997, et un autre à Sétif en 1999.

En 2002 le groupe BIOPHARM ouvre une nouvelle plateforme de distribution à Dar El Beida comprenant un centre de distribution destinée à remplacer celui d'Ouled-Yaich. La même année elle inaugure son unité de formation et de conditionnement à Dar El Beida comme première étape de son activité industrielle.

Une année après, en 2003 le groupe BIOPHARM crée une société spécialisée dans la promotion et l'information médicale dénommée Human Health information (HHI) qui assure la promotion des produits de BIOPHARM ainsi que celle des produits de ses partenaires.

En 2005, le groupe BIOPHARM inaugure son unité de production située dans la zone industrielle d'Oued-Smar à Alger, d'une capacité de 50 millions d'unités de vente par an. Cette unité conçue aux normes internationales de production pharmaceutique permet à BIOPHARM de fabriquer différentes formes galéniques (sèches, liquides, pâteuses) de sa gamme propre ou dans le cadre d'accords avec ses partenaires.

Une année après 2006 BIOPHARM lance une société de répartition aux officines dénommée BIOPURE implantée à Ouled-Yaich, Blida, avec pour objectif de développer un réseau de distribution aux officines couvrant le territoire algérien.

En 2008 le groupe certifie son réseau de distribution grossiste selon la norme ISO 9001 Version 2008.

En 2010 la filiale BIOPURE ouvre un centre de répartition à Constantine et Ouargla, et un autre à Oran une année après.

En 2012 BIOPHARM ouvre un nouveau centre de distribution à Constantine pour ses activités de distribution en gros et de répartition (BIOPURE) destiné à remplacer le centre de Sétif.

Dans la même année La filiale BIOPURE ouvre un centre de répartition à Tizi-Ouzou.

La filiale BIOPHARM Distribution entre en activité dans le domaine de l'importation et la distribution en gros de produits pharmaceutiques. Elle reprend les activités qui étaient assurées par la société mère BIOPHARM Spa en 2013.

Dans la même année BIOPHARM ouvre son capital à hauteur de 49% à un consortium d'investisseurs internationaux (ADP Entreprises WLL).

En 2014 BIOPHARM Distribution renouvelle pour la seconde fois la certification ISO 9001 version 2008.

En 2015 BIOPHARM est le premier fabricant pharmaceutique algérien à obtenir le certificat de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication d'une de ses lignes de production délivrée par l'Agence Française Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (ANSM).

### 1.2. La forme juridique de l'entreprise BIOPHARM

BIOPHARM est une entreprise privée en la forme légale d'une société par actions SPA régie par les dispositions de l'ordonnance 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce modifiée et complétée. La durée de vie de la Société BIOPHARM est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.<sup>82</sup>

### 1.3. La fiche signalétique de l'entreprise BIOPHARM SPA

**Tableau n°02 : fiche signalétique de l'entreprise BIOPHARM.**

Date de création	Octobre 1991
Raison social	BIOPHARM (SPA)
Statue juridique	Société par action depuis 1993
N° registre de commerce	16/00-004216B98
Objet	Fabrication et commercialisation des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques
Capital social	5 104 375 000.00 Da
Président du conseil d'administration	KERRAR Abdelouahed
Directeur général	BENCHIKH Thouria
Nombre d'effectifs	900 salariés
Adresse d'usine de fabrication	Zone industriel Oued smar lot n° 62 voie 62 Alger 16000
Adresse du siège sociale	18 zone industrielle, route de la gare, Haouche Mahieddine Reghaia Alger
Tél / Fax	+21321506310 / +2132506396
Site internet	www.biopharmdz.com

*Source : élaborer par nous-même à partir des données de l'entreprise.*

### 1.4. L'objet social de BIOPHARM (SPA)

Conformément aux statuts de la société, l'objet social couvre les activités suivantes :

- Production, importations et distribution des produits pharmaceutiques
- Promouvoir des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux
- Productions de produits couvrants différents classes thérapeutiques et forme galénique de la société ou susceptible de la favoriser

<sup>82</sup> « Notice d'information » site officiel de BIOPHARM.DZ consulté le 05.06.2023 à 14h36.

- Importation de matières élémentaires liées directement ou indirectement au bon fonctionnement de la société ainsi que les produits conservés ou transformés par la société.
- Distribution en gros des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.
- Commercialisation en gros des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.
- Création de leur propre gamme de produits pharmaceutiques.
- Création de gamme de produits finis.

Par ailleurs, la société peut aussi, en vertu de ses statuts, entreprendre tout acte, lié directement ou indirectement, à son objet social, en mesure de faciliter et de développer ses activités.

#### **1.5. Le numéro d'inscription au registre de commerce de l'entreprise BIOPHARM**

BIOPHARM SPA est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce (CNRC) sous le numéro : 16/00-0004216B98 en date du 04 janvier 2022 (date de la dernière mise à jour de l'immatriculation au CNRC)

#### **1.6. La répartition statutaire des bénéfices de l'entreprise BIOPHARM**

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de Commerce. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, augmenté ou diminué des reports des exercices antérieurs et diminué du prélèvement au titre de la réserve légale prévue à l'article 721 du code de commerce.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués

#### **1.7. L'assemblées générales de l'entreprise BIOPHARM**

Les assemblées générales de la société sont organisées conformément aux dispositions du Code de Commerce. Les actionnaires doivent se réunir en assemblée générale ordinaire (AGO) au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. La convocation, la tenue et les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société se font conformément aux dispositions du code de commerce et des statuts.

Les statuts de la société prévoient les règles de majorité suivantes :

- Assemblées générales ordinaires : les décisions sont prises à la majorité des voix représentant 51,1% des droits de vote exprimés.

- Assemblées générales extraordinaires : les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des droits de vote exprimés.

### 1.8. La composition du capital de l'entreprise BIOPHARM

Le capital social de BIOPHARM est de cinq milliards cent quatre millions trois cent soixante-quinze mille dinars algériens (5 104 375 000 dinars) divisé en vingt-cinq millions cinq cent vingt et un mille huit cent soixante-quinze actions (25 521 875 actions) d'une valeur nominale de deux cents dinars algériens (200 dinars) chacune, numérotées de 1 à 25 521 875, entièrement souscrites, libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires suivants :

**Tableau n° 03 : La composition du capital de l'entreprise BIOPHARM.**

N°	Actionnaires	Nombres d'actions	N°...	A...
1.	ADP Entreprise WLL	12 505 713	1	12 505 713
2.	KERRAR Madjid	10 540 483	12 505 714	23 046 814
3.	HAMMOUDI Rachid	1 301 615	23 046 200	23 347 814
4.	KERRAR Abdelouahed	1 171 454	23 347 815	25 519 268
5.	KERRAR Hachemi	2 603	25 519 269	25 521 871
6.	ALSINA Alberto	3	25 521 872	25 521 874
7.	LAHMAR Sofiane	1	25 521 875	25 521 875
Totaux		25 521 875		

*Source : BIOPHARM/notice-d'information.pdf, p21*

Conformément aux statuts de la société, il est reconnu à ADP Entreprises WLL des actions à droits de vote double pour 1 276 094 actions ce qui donne à ADP Entreprises WLL un total de droits de vote avant et après l'offre publique de vente de 51,4285% des droits de vote. L'ensemble des actions à droit de vote simple dispose conformément aux dispositions du code de Commerce d'un droit prioritaire de souscription à l'émission de nouvelles actions ou d'obligations.

### 1.9. L'évolution de l'effectif de BIOPHARM SPA

Le tableau suivant nous montre l'évolution de l'effectif de l'entreprise BIOPHARM SPA moyennant la période allant de 2015 à 2022.

**Tableau n° 04 : l'évolution de l'effectif de l'entreprise BIOPHARM SPA de 2015 à 2022.**

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs	400	420	445	455	482	615	742	860

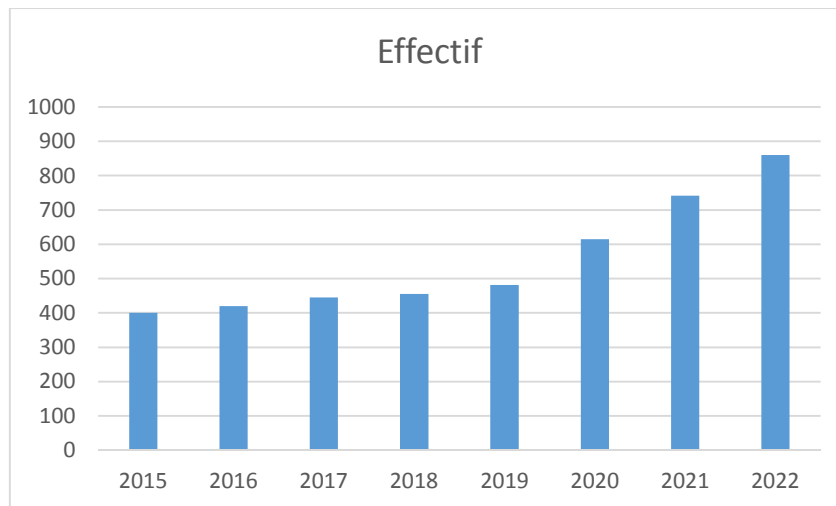
*Source : réalisé par nous à partir des données de l'entreprise*

Le nombre d'effectif a évolué de 20 effectifs de l'année 2015 à l'année 2016, et de 25 effectifs l'année d'après, en 2018 le nombre d'effectif à évoluer de 10 salariés, et de 27 salariés en 2019, en 2020 une évolution remarquable au niveau des effectifs à 133 salariés, l'évolution

à continuer ainsi en 2021 127 salariés ont été recrutés et 118 salariés de plus pour l'année 2022.

La figure ci-dessous représente l'évolution des salariés au sein de BIOPHARM SPA :

**Figure n° 04 : Histogramme de l'évolution des salariés au sein de l'entreprise BIOPHARM.**



*Source : réalisé par nous-mêmes à partir du tableau n°04 ci-dessus.*

D'après ce graphique, l'entreprise BIOPHARM SPA a connu une hausse remarquable au niveau de ses effectifs au nombre de 460 salariés de plus, allant de l'année 2015 à l'année 2022. Cette augmentation se justifie, par la diversification des moyens d'investissement de l'entreprise.

### 1.10. L'évolution du chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM

Le tableau suivant montre l'évolution du chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM la période allant de l'année 2015 à 2022 :

**Tableau n° 05 : L'évolution du chiffre d'affaires de BIOPHARM de 2015 à 2022 (En milliards de DA)**

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaire	4.05	5.60	6.66	9.70	10.52	7.62	15.66	17.89

*Source : construit par nous même à partir des états financiers de BIOPHARM.*

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que le chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM est en évolution très croissante. En effet les années 2016 et 2017 ont connu une évolution importante du chiffre d'affaire (de 5.60 milliards de dinars contre 6.66 milliards de dinars) respectivement, cette hausse est dû à l'introduction en Bourse. Ensuite, de 2017 à 2018 et 2019 l'augmentation du chiffre d'affaire (de 6.66 milliards de dinars à 9.70 et 10.52 milliards de dinars) grâce à la signature du contrat avec le partenaire étranger (Astra Zeneca).

En 2020, le monde a connu une crise sanitaire le COVID-19 qui a perturbé les échanges commerciaux nationaux et internationaux, par conséquent le chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM a diminué de 2.90 milliards de dinars.

La signature d'un contrat avec un nouveau partenaire étranger (Boehringer Ingelheim), en 2021 et 2022 grâce à celui-ci le chiffre d'affaire a haussé de plus de 8.50 milliards de dinars pour ces deux dernières années.

La figure ci-dessous représente l'évolution du chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM allant de l'année 2015 à 2022 :

**Figure n° 05 : évolution du chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM de 2015 à 2022.**



*Source : réalisé par nous même à partir du tableau n°05 ci-dessus.*

### 1.11. Les caractéristiques essentielles de l'activité de l'entreprise BIOPHARM

L'activité de BIOPHARM consiste à produire, importer, distribuer et promouvoir des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux. Cette activité est réglementée par les autorités de santé à travers des processus qui visent pour l'essentiel à s'assurer de la qualité et l'accessibilité des produits que BIOPHARM SPA met à la disposition des patients et professionnels de santé. Les caractéristiques essentielles de l'activité peuvent être présentées comme suit :

- L'activité pharmaceutique est soumise à autorisation des autorités de santé.
- Le produit pharmaceutique est soumis à enregistrement des autorités de santé.
- La qualité est une préoccupation au cœur de l'activité.
- Le remboursement est un levier significatif de l'activité.
- Le prix du médicament est réglementé.
- Le processus de mise sur le marché du produit pharmaceutique est un cycle long.

### 1.12. La gamme des produits de l'entreprise BIOPHARM

La gamme des produits finis de l'entreprise BIOPHARM est très diversifiée, elle se compose de trois catégories de produits elle se présente comme suit<sup>83</sup> :

- **Produits pharmaceutique** : Les produits pharmaceutiques sont des médicaments et des produits de santé utilisés pour prévenir, diagnostiquer, traiter ou soulager des maladies ou des affections, fabriqués selon des normes strictes et réglementées pour assurer leur sécurité et leur efficacité. On peut citer quelques produits :
  - Aspirine cardio acide acétylsalicylique gélule 100mg pilulier/30 et pilulier/90.
  - BIOFENAC LP diclofénac sodique COMP. PELLI.LP 75MG B/30.
  - LOMAC omeprazolegles a microg gastroresist. 20mg pilulier de 15.
- **Produits compliments alimentaires** : Les compléments alimentaires sont des produits sous forme de pilules, capsules, poudres ou liquides qui contiennent des nutriments (vitamines, minéraux, acides aminés, extraits de plantes, etc.) destinés à compléter l'alimentation et soutenir la santé. On peut en citer quelques produits :
  - ALOE VERA Biopharm FL500 ML.
  - Rynza mal de gorge.
  - Bios life E.
- **Produits cosmétiques** : Les produits cosmétiques sont des substances ou préparations utilisées pour l'hygiène, la protection et l'embellissement de la peau, des cheveux et des ongles. On peut citer quelques produits :
  - EE crème échantillon.
  - OZ beauté éternelle.
  - KILPOUX.

---

<sup>83</sup> Fiche portant recensement des capacités de la production nationale, Ministère du commerce et de la promotion des exportation, fournis par l'établissement d'accueil le 06/06/2023 à 11h14.

**Section 02 : L'opération d'introduction de l'entreprise BIOPHARM à la Bourse d'Alger.**

Dans la présente section nous allons présenter le processus d'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM.

**2.1. La décision de l'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM**

La décision d'introduction en bourse a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de l'entreprise, réuni le 18 juillet 2015. L'assemblée générale a approuvé la décision de cession d'actions par appel public à l'épargné ainsi que la demande d'admission de l'action BIOPHARM Spa à la cotation officielle de la SGBV. Le 02 décembre 2015 la visa de la COSOB pour une offre publique de vente a été obtenu.

L'entreprise a ainsi ouvert son capital à l'épargne publique, Cette cession s'effectuera dans le cadre d'une offre à prix ferme d'actions anciennes de valeur nominale de 200 dinars en offrant à la vente de 5 104 375 actions, représentant 20% du capital, au prix de cession de 1225 dinars par action.

Afin de répondre aux exigences légales de l'opération d'entrée en bourse, l'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter, article par article puis dans leur ensemble, les statuts harmonisés et amendés de la Société, avec effet à la date d'inscription en compte des titres au nom de l'acquéreur, intervenant lors du dénouement irrévocable de l'opération d'offre au public de titres, au sens de l'article 57 du Règlement COSOB n° 03-01 du 18 mars 2003 portant règlement général du dépositaire central des titres.

L'assemblée générale extraordinaire autorise, en vertu des dispositions de l'article 715-bis du Code de commerce, la société, lorsque ses titres seront admis à la cote officielle de la Bourse des valeurs et pour une durée d'un an, à opérer en bourse sur ses propres actions en vue d'en réguler le cours. A cet effet, elle donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de l'opération.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne de son choix, pour engager et conclure le processus d'offre publique de titres et l'inscription des titres de la société à la Bourse d'Alger, ce processus comprend tout ce qui est nécessaire pour la conclusion de l'opération y compris les formalités de dépôts et publicités nécessaires.

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs à M. Kamel AMEUR, Secrétaire de séance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet de faire établir dans les formes prescrites par la loi et de signer les actes en conséquence des résolutions

qui précèdent, et de faire accomplir toutes formalités y relatives prévues par la législation en vigueur.

### **2.2. Les objectifs de l'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM**

L'objectif de cette opération se traduit comme suit :

- Compléter la restructuration de l'actionnariat et sa diversification, afin d'assurer la pérennité de la société et d'en faciliter le développement.
- L'opération a pour objet d'ouvrir le capital aux investisseurs nationaux par la cession d'une partie des actions des actionnaires historiques.
- Renforcement de la notoriété de l'entreprise auprès de ses clients ainsi que de l'ensemble de ses partenaires économiques.

### **2.3. Les caractéristiques de l'opération d'introduction à la Bourse d'Alger de l'entreprise BIOPHARM**

Nous allons présenter ci-dessous les caractéristiques liées à l'opération d'introduction de BIOPHARM à la Bourse d'Alger :

#### **2.3.1. Le montant de l'offre des actions de BIOPHARM**

L'opération consiste en l'offre d'un nombre minimum de 5 104 375 action et de 5 120 357 actions comme nombre maximal, représentant 20% et 20,063% du capital. Les titres offerts à la vente sont des actions ordinaires anciennes d'une valeur nominale de 200 dinars par action conférant à leur titulaires les mêmes spécificités de droit de propriété que les autres actions anciennes de la société mis à part 1 276 096 actions à droit de vote double détenus par ADP Entreprise WLL a droit de vote double et sans droit de souscription préférentiels en cas d'augmentation du capital.

Elles sont inscrites en compte auprès des Teneurs de Comptes de Conservation de Titres (TCC), dûment habilités par la COSOB, et qui sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

#### **2.3.2. Le prix de cession**

Les actions ordinaires de BIOPHARM sont offertes à une valeur nominal de 200 dinars par actions, à la cession sont offerts au prix de 1 225 dinars par action.

Les salariés de l'entreprise BIOPHARM bénéficieront d'un prix préférentiel spécifique de 1 102,50 dinars par actions. Les actions souscrites à ce prix préférentiel spécifique ne pourront être transigées pendant une période de trois mois après la date de première cotation du titre. Elles seront librement négociables après cette période.

#### 2.4. Les méthodologies d'évaluation de l'entreprise BIOPHARM

Un rapport d'évaluation de la société BIOPHARM et des titres a été présenté par un cabinet reconnu comme évaluateur par la COSOB au nom de Grant Thornton Spa<sup>84</sup>, afin d'appliquer l'article 32 du règlement de la COSOB 97-03.

Le rapport d'évaluation est basé sur :

- Des états financiers des exercices 2009, 2010 et 2012 certifiés par le commissaire aux comptes de la société.
- Des états financiers à fin juin 2012 audités par les commissaires aux comptes de la société ainsi que les états financiers estimés à fin 2012.
- Du budget de l'année 2013 et du business plan élaboré par le management de la société à l'horizon 2017.
- Des rapports d'évaluation des actifs issus du rapport d'expertise indépendante.

L'évaluation s'est basée sur un diagnostic de la société BIOPHARM (patrimonial, financier, économique et humain), une analyse du marché pharmaceutique algérien et une analyse des facteurs historiques ayant impacté l'environnement de la société.

L'exercice d'évaluation est basé sur un diagnostic financier profond de la société, une analyse du marché algérien des jus de fruits et un examen des hypothèses retenues dans la construction du plan d'affaire.

L'évaluation de BIOPHARM a fait appel à deux méthodes (2) différentes méthodes : La méthode des cash-flows actualisés et la méthode des multiples comparables.

##### 2.4.1. La méthode des cash-flows actualisés (DCF)

Cette méthode, étant basée sur le plan d'affaires (business-plan) élaboré par la société, caractérise la valeur de l'entreprise obtenue par l'actualisation des cash-flows de trésorerie futurs résultat de son exploitation.

Les flux de liquidité sont définis comme les flux de trésorerie disponibles après financement par la société de ses investissements de développement et maintenance et la variation de ses besoins en fonds de roulement.

La valeur de l'actif économique de BIOPHARM est donc égale à la somme des flux de trésorerie actualisés sur l'horizon d'évaluation explicite et de la valeur terminale.

La valeur des fonds propres s'obtient en soustrayant la valeur de la dette nette de la valeur de l'Entreprise.

---

<sup>84</sup> Grant Thornton Spa se place parmi les meilleurs leaders des cabinets d'audit et de conseil en Algérie, c'est un cabinet international d'audit.

Les résultats sont illustrés dans le tableau suivant :

**Tableau n° 06 : Cash-flows actualisés et valeur des fonds propres (millions de dinars).**

Free Cash-Flow (FCF en millions de dinars) Prévisionnels	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur terminale
(+) EBITDA	5 203	5 726	6 205	6 906	7 816	-
(-) Δ BFR	439	575	996	1 313	1 531	-
(-) CAPEX	490	439	453	466	480	-
(-) IBS	1 235	1 011	1 051	1 452	1 790	-
<b>FCF = Ebitda – Variation BFR – Capex – IBS</b>	<b>3 038</b>	<b>3 701</b>	<b>3 706</b>	<b>3 675</b>	<b>4 015</b>	<b>39 619</b>
Années	0	1	2	3	4	4
<b>FCF (actualisés)</b>	<b>3 038</b>	<b>3 247</b>	<b>2 852</b>	<b>2 481</b>	<b>2 378</b>	<b>23 466</b>

Valeur de l'entreprise	37 463
Dette nette (décembre 2014)	1 552
Valeur des fonds propres	35 910
<b>Valeur de l'action</b>	<b>1 407</b>

Source : notice d'information BIOPHARM.

Donc, on conclut que la valeur de l'action de l'entreprise BIOPHARM est estimée à 35.9 milliards de dinars par la méthode DCF.

#### 2.4.2. La méthode des multiples comparables

Cette méthode consiste à appliquer des multiples de valorisation constatés sur un échantillon d'entreprises du secteur pharmaceutique afin de déterminer la valeur de marché du groupe BIOPHARM Spa.

Il est tenu compte dans cette seconde méthode de la valorisation de la société algérienne SAIDAL Spa qui est cotée à la Bourse d'Alger et des sociétés du secteur pharmaceutique cotées sur les marchés mondiaux. Une régression linéaire multiple a été opérée en tenant compte des deux variables : Chiffre d'affaires et EBITDA.

Les résultats de la régression multiple sont résumés dans le tableau qui suit

**Tableau n°07 : Régression linéaire- méthode des multiples comparables (millions de dinars).**

		Unité : millions de dinars
<b>Multiples</b>	EBITDA	4 957
	Valeur de l'entreprise	49 227
	Dette nette	1 552
	Valeur des fonds propres	47 675
	<b>Valeur de l'action</b>	<b>1 868</b>

Source : notice d'information BIOPHARM.

#### 2.5. Le produit de l'offre d'actions et son emploi

Le produit d'offre d'action est de 5 870 797 921 Dinars environs issu de l'offre de 5 104 375 actions au prix de 1 225 dinars l'action.

Le produit net de l'opération est destiné aux actionnaires cédants.

### 2.6. Les charges relatives à l'opération de l'introduction de BIOPHARM à la Bourse d'Alger

Le montant des charges relatives à l'opération est estimé à 399 701 454 dinars et se détaille comme suit :

**Tableau n°08 : Le montant des charges relatives à l'opération.**

<b>Redevances</b>	<b>Montant</b>
<b>Redevance réglementaires et assimilées</b>	<b>6 833 313</b>
Redevance COSOB	4 702 875
Rémunération Algérie Clearing	200 000
Commissions de la SGBV	1 930 438
<b>Rémunération des prestataires de services et conseils</b>	<b>392 868 141</b>

*Source : réalisé par nous-mêmes , partir de la notice d'information.*

### 2.7. La jouissance du titre de BIOPHARM

Les acquéreurs des actions cédées bénéficient de la jouissance des titres à la date de livraison des titres. Les actions cédées emportent ainsi le droit de percevoir les dividendes que pourrait décider de déclarer l'assemblée générale annuelle statuant sur les résultats de l'exercice 2015.

### 2.8. L'intermédiaire en Opération de Bourse accompagnateur et organismes habilités à recueillir les demandes d'achat des actions de l'entreprise BIOPHARM

Pour cette opération, la société est accompagnée par l'intermédiaire en opérations de bourse ; BNP Paribas El Djazaïr.

Les demandes d'achat de titres peuvent être recueillies, sans frais, par les intermédiaires en opérations de bourse, mentionnés ci- dessous, faisant partie du syndicat de placement constitué pour la présente opération :

- BNP Paris El Djazaïr (Chef de fil) ;
- Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ;
- Banque Nationale d'Algérie (BNA) ;
- Banque Extérieure d'Algérie (BEA) ;
- Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP-Banque) ;
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) ;
- Société Générale El Djazaïr (SGA)

### 2.9. La période de l'offre des actions de l'entreprise BIOPHARM

Les souscriptions sont ouvertes du 13 mars 2016 au 07 avril 2016. Toute souscription reçue avant l'ouverture ou après la clôture de la période de souscription est nulle et non avenue. Le cédant se réserve le droit, après accord de la COSOB, de prolonger la période de souscription sous réserve d'un préavis de deux (02) jours.

### 2.10. La segmentation de l'offre des actions de l'entreprise BIOPHARM

L'offre est segmentée en deux segments :

**Segment A ouvert à tous les souscripteurs :** Ce segment est ouvert à tous les souscripteurs, personnes physiques et personnes morales, pour des souscriptions minimales de cinq (05) actions au prix de souscription de 1 225 dinars par action. Il n'y a pas de maximum d'actions par souscripteur. Les actions offertes dans le cadre de ce segment sont librement négociables dès la première cotation du titre. Le nombre d'actions offertes dans ce segment est exactement de 5 104 375 actions (cinq millions cent quatre mille trois cent soixante-quinze actions).

**Segment B réservé aux employés du groupe BIOPHARM :** Chaque employé du groupe BIOPHARM peut acquérir un et un seul lot de 10 actions au prix préférentiel spécifique réservé aux employés de 1 102,50 dinars. Les actions souscrites à ce prix préférentiel spécifique ne pourront être transigées pendant une période de trois mois après la date de première cotation du titre. Elles seront librement négociables après cette période. Ces souscriptions sont recueillies exclusivement chez l'IOB BNP El Djazaïr et les actions sont conservées pendant la période de non-négociabilité sur des comptes titres ouverts auprès du Teneur de compte conservateur BNP El Djazaïr.

### 2.11. Le règlement des demandes d'achat des titres de l'entreprise BIOPHARM

Toute souscription doit être couverte par le montant total des actions à souscrire. Les montants seront bloqués en compte par les établissements chargés de recueillir les souscriptions jusqu'au jour de règlement/livraison des titres qui interviendra après la fin de la période de souscription. Au règlement/livraison, les titres seront transférés dans le compte titre des souscripteurs, ou dans un compte titre nouveau ouvert à l'occasion de cette souscription. Les IOB pourront proposer lors de la souscription à leurs clients de conserver le solde éventuel de couverture pour acquérir des titres sur le marché secondaire. Auquel cas, les IOB devront avoir reçu le consentement écrit de leurs clients incluant les instructions d'ordre d'achat.

**2.12. Le traitement des demandes d'achats des titres de l'entreprise BIOPHARM :**

Les souscriptions seront centralisées par la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs. Les souscriptions qui ne sont pas conformes aux conditions de l'offre seront rejetées. L'allocation des actions se fera, sur la base des souscriptions validées et non rejetées.

Pour le segment A, en cas de sursouscription (Souscriptions dépassants les 100% de l'offre du segment A), les 5 104 375 actions (cinq millions cent quatre mille trois cent soixante-quinze actions) du segment A seront allouées de la manière suivante et dans l'ordre suivant :

- Un nombre de cinq (05) actions sera d'abord servi à tous les souscripteurs ;
- Le reliquat sera réparti de façon proportionnelle.

Pour le segment B, tous les souscripteurs seront servis. L'éventuel reliquat des 16 000 actions du segment B offerts sera conservé par l'actionnaire cédant.

Les résultats de la souscription et l'allocation des titres seront publiés par la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV).

**2.13. Le régime fiscal**

En application des textes de loi suivants, les opérations d'introduction en Bourse, les détenteurs de titres cotés ainsi que la société cotée bénéficient de certaines exonérations fiscales en matière d'impôt sur la plus-value, d'IBS, d'IRG et de droits d'enregistrement.

« (...) Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) les produits et les plus-values de cession des actions et titres assimilés réalisés dans le cadre d'une opération d'introduction à la bourse. Sont exemptées des droits d'enregistrement les opérations portant sur les opérations d'introduction à la bourse. (...) »<sup>85</sup>

« Les sociétés dont les actions ordinaires sont cotées en bourse bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) égale au taux d'ouverture de son capital social en bourse pour une période de cinq (5) ans, à compter du premier janvier 2014 »<sup>86</sup>

« Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2014, les produits des actions et titres assimilés cotés en bourse ou des obligations et titres assimilés d'une maturité égale ou supérieure à cinq (5) ans cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé, ainsi que ceux des actions ou parts d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières.

Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) les produits et les plus-values de cession des obligations, titres assimilés et

<sup>85</sup> Art 32 de la loi n° 09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010

<sup>86</sup> Art. 66 de la loi n° 13.08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014

obligations assimilées du Trésor cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé d'une échéance minimale de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2014.

Sont exemptées des droits d'enregistrement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2014, les opérations portant sur des valeurs mobilières cotées en bourse ou négociées sur un marché organisé. »<sup>87</sup>

#### **2.14. La négociation des titres de l'entreprise BIOPHARM**

Le titre sera admis aux négociations en bourse sous réserve de la satisfaction des conditions légales d'admission en bourse notamment la diffusion auprès du public constitué d'au moins 150 (cent cinquante) actionnaires d'au moins 20% du capital de la société. La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs d'Alger publiera les modalités de négociation du titre.

#### **2.15. Les établissements assurant le service financier des titres de l'entreprise BIOPHARM**

Les banques teneurs de comptes conservateurs (TCC) assureront le service financier des actions cédées. La conservation et la gestion des titres est assurée par les teneurs de comptes conservateurs (TCC) habilités inscrits auprès de Algérie Clearing.

---

<sup>87</sup> Art. 63 de la loi n° 02-11 du 24 décembre 2002, portant loi de finances pour 2003, modifié et complété par l'article 67 de la loi n°13.08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014

### Section 03 : Analyse de l'introduction de l'entreprise BIOPHARM à la Bourse d'Alger

A la suite de la présentation simplifier de BIOPHARM de son métier et la composition de son capital, il est convenu d'effectuer une analyse sur l'état financier de celle-ci. Etudier l'évolution des ratios, la rentabilité et l'activité vas permettre une analyse comparée des résultats financiers de l'entreprise avant et après son introduction à la Bourse d'Alger.

#### 3.1. L'analyse des résultats financiers de l'entreprise BIOPHARM avant son introduction à la Bourse d'Alger

Afin d'évaluer la performance de l'entreprise BIOPHARM découlant de son introduction à la Bourse d'Alger, nous avons retenus trois ratios qui semblent mieux refléter l'impact de son utilisation de la bourse comme source de financement sur les résultats de l'entreprise et qui les suivant :

##### 3.1.1. Le ratio d'autonomie financière

Ce ratio permet de mesurer la capacité de résistance de l'entreprise aux aléas conjuncturels susceptibles d'affecter sa rentabilité .Cette résistance est proportionnelle à l'importance relative des capitaux propres par rapport aux dettes<sup>88</sup>, comme le montre l'équation suivante :

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Dettes}} > 1$$

**Tableau n°09 : Le ratio d'autonomie financière pour les années 2014, 2015 et 2016 de l'entreprise BIOPHARM.**

	2014	2015	2016
<b>Capitaux propres (A)</b>	<b>8 91 701 050.87</b>	<b>10 130 910 247.85</b>	<b>9 460 389 371.86</b>
<b>L'ensemble des dettes(B)</b>	<b>3 628 157 711.10</b>	<b>3 514 569 193.9</b>	<b>2 017 826 115.97</b>
<b>Ratio d'autonomie financière (A/B)</b>	<b>2.45</b>	<b>2.88</b>	<b>4.68</b>

*Source : construit par nous-même à partir des états financiers de l'entreprise 2014,2015 et 2016, (voir annexe n°02 et n°05).*

A la lecture du tableau ci-dessus, nous remarquons que le ratio d'autonomie financière obtenue pour les années 2014,2015 et 2016 Cela montre que l'entreprise BIOPHARM assure largement son autonomie financière. (Voir annexe n°02 et n°05).

<sup>88</sup> BARREAU Jean, DELAHAYE Jacqueline, DELAHAYE Florence « Gestion financière »,14<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris, 2015, P158.

### 3.1.2. Le ratio de liquidité générale de BIOPHARM

Le ratio de liquidité générale complète l'analyse de la structure financière de l'entreprise, dans la mesure où il s'agit d'analyser l'aptitude qu'a l'entreprise de faire face à ses échéances à moins d'un an<sup>167</sup>. Il se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actifs circulants}}{\text{Dettes à court terme}} > 1$$

**Tableau n°10 : Ratio de liquidité des années 2014, 2015 et 2016.**

	2014	2015	2016
<b>Actif à court terme (A)</b>	<b>9 924 128 315.25</b>	<b>10 683 940 512.37</b>	<b>2 327 860 128.01</b>
<b>Passif à court terme (B)</b>	<b>3 307 943 942.17</b>	<b>3 250 392 158.43</b>	<b>1 798 809 753.01</b>
<b>Ratio de liquidité (A/B)</b>	<b>3</b>	<b>3.28</b>	<b>1.29</b>

*Source : construit par nous-même à partir des états financiers 2014, 2015 et 2016 (voir annexe n°01, n°02, n°04 et n°05).*

Le tableau n° 10, montre que le ratio de liquidité générale de BIOPHARM est très bon sur les deux années 2014 et 2015, car il est supérieur à un, cela traduit que l'actif à court terme suffit largement pour financer la totalité des dettes à court terme. Pour l'année 2016, on remarque que ce ratio a augmenté de (2.54) par rapport aux précédentes années (2014 et 2015), cela est dû à l'introduction en bourse.

### 3.1.3. Ratio de rentabilité financière ou ratio de capitaux propres

Un des objectifs de l'entreprise est d'offrir une bonne rentabilité à ses actionnaires. C'est pour cela qu'il convient d'évaluer cette rentabilité par rapport aux capitaux propres investis<sup>168</sup>. Il se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de rentabilité} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

**Tableau n° 11 : Ratio de rentabilité financière pour les années 2014, 2015 et 2016 de l'entreprise BIOPHARM**

	2014	2015	2016
<b>Résultat net (A)</b>	<b>532 663 001.27</b>	<b>1 212 209 196.98</b>	<b>733 182 249.07</b>
<b>Capitaux propres (B)</b>	<b>8 918 701 050.87</b>	<b>10 130 910 247.85</b>	<b>9 460 389 371.86</b>
<b>Ratio de rentabilité financière (A/B)</b>	<b>05%</b>	<b>11%</b>	<b>07%</b>

*Source : construit par nous-même à partir des états financiers 2014, 2015 et 2016 (voir annexe n° 02, n°03, n°04 et n°05).*

A la lecture du tableau n°11, nous pouvons déduire que l'entreprise BIOPHARM a un taux de rentabilité financière basse en 2014 qui est de 05%. Par contre, durant l'année 2016 ce taux a diminué, passant de 11% à 07%, cela est dû aux raisons suivantes :

- La croissance de la masse salariale.
- Les charges relatives à la cotation à la Bourse d'Alger.

### 3.2. L'analyse des résultats financiers de l'entreprise BIOPHARM après son introduction à la Bourse d'Alger

Dans ce point, nous allons analyser les trois années qui succèdent l'introduction en bourse c'est-à-dire 2017,2018 et 2019.

#### 3.2.1. Le ratio d'autonomie financière

Le tableau suivant présente les capitaux propres de l'entreprise BIOPHARM ainsi que ses dettes en vue de l'étude de son autonomie financière durant les années 2017,2018 2019

**Tableau n°12 : Le ratio d'autonomie financière pour les années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 de l'entreprise BIOPHARM.**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Capitaux propres (A)</b>	<b>10 127 923 5</b> <b>11.04</b>	<b>12 143 841 1</b> <b>84.30</b>	<b>13 065 717 2</b> <b>09.35</b>	<b>11 687 029 0</b> <b>63.21</b>	<b>11 852 366 9</b> <b>48.04</b>	<b>11 246 607 5</b> <b>80.13</b>
<b>L'ensemble des dettes (B)</b>	<b>2 292 700 20</b> <b>6.45</b>	<b>2 853 152 40</b> <b>0.12</b>	<b>6 342 044 56</b> <b>4.68</b>	<b>9 798 484 24</b> <b>4.86</b>	<b>11 852 633 9</b> <b>48.04</b>	<b>13 232 327 4</b> <b>17.96</b>
<b>Ratio d'autonomie financière (A/B)</b>	<b>4.41</b>	<b>4.25</b>	<b>2.06</b>	<b>1.19</b>	<b>0.76</b>	<b>0.84</b>

*Source : construit par nous à partir des données de l'entreprise (voir annexe n°05, n°09, n°11)*

D'après le tableau n°12, nous pouvons comprendre que le ratio d'autonomie financière de l'entreprise de BIOPHARM a baissé après son entrée à la Bourse d'Alger. En effet, ce ratio égal à 4.68 en 2016 est passé à 4.41 en 2017. Ce ratio a baissé de 3.22 de 2017 à 2020 à cause de la crise sanitaire du covid-19 qui a fait basculer le monde et le commerce.

#### 3.2.2. Le ratio de liquidité générale de l'entreprise BIOPHARM

A partir les données de tableau suivant nous allons essayer d'analyser le ratio de liquidité générale de BIOPHARM après son introduction en bourse.

Tableau n° 13 : Les ratios de liquidité de BIOPHARM après introduction en DA.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Actif à court terme (A)</b>	<b>3 077 668 15</b> <b>4.08</b>	<b>6 368 506 32</b> <b>9.73</b>	<b>9 735 139 36</b> <b>4.51</b>	<b>10 079 373 9</b> <b>54.99</b>	<b>14 796 507 6</b> <b>02.91</b>	<b>15 480 683 9</b> <b>38.49</b>
<b>Passif à court terme (B)</b>	<b>1 944 118 62</b> <b>0.67</b>	<b>2 615 255 91</b> <b>8.70</b>	<b>2 823 197 26</b> <b>4.28</b>	<b>3 323 595 62</b> <b>5.39</b>	<b>11 404 902 5</b> <b>19.48</b>	<b>10 470 050 4</b> <b>59.19</b>
<b>Ratio de liquidité financière (A/B)</b>	<b>1.58</b>	<b>2.43</b>	<b>3.44</b>	<b>3.57</b>	<b>1.29</b>	<b>1.47</b>

Source : construit par nous-même à partir des données de l'entreprise voir annexe (n°05, n°06, n°07, n°08, n°09 n°10 et n°11).

A la lecture du tableau ci-dessus, nous pouvons constater que la liquidité de l'année 2020 est supérieure aux autres années, c'est à dire, l'entreprise BIOPHARM dispose de la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements.

### 3.2.3. Le ratio de rentabilité financière (ratio capitaux)

Après l'analyse de la rentabilité financière de l'entreprise BIOPHARM avant son introduction à la Bourse d'Alger, nous allons présenter à partir du tableau suivant la situation de sa rentabilité financière après cette introduction.

Tableau n°14 : Les ratios de rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres, en DA

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Résultat net (A)</b>	<b>2 351 977 89</b> <b>3.18</b>	<b>4 568 105 16</b> <b>9.25</b>	<b>3 856 891 65</b> <b>0.05</b>	<b>1 556 327 47</b> <b>8.86</b>	<b>3 100 353 50</b> <b>9.83</b>	<b>3 860 568 75</b> <b>7.09</b>
<b>Capitaux propres (B)</b>	<b>10 127 923 5</b> <b>15.04</b>	<b>12 143 841 1</b> <b>04.30</b>	<b>13 065 717 2</b> <b>09.35</b>	<b>11 687 029 0</b> <b>63.21</b>	<b>11 852 366 9</b> <b>48.04</b>	<b>11 246 607 5</b> <b>80.13</b>
<b>Ratio de rentabilité financière (A/B)</b>	<b>22%</b>	<b>37%</b>	<b>29%</b>	<b>13%</b>	<b>26%</b>	<b>34%</b>

Source : élaborer par nous-même à partir des données de l'entreprise (voir annexe n°05, n°06, n°07, n°08, n°09, n°10 et n°11).

C'est un ratio qui mesure le pourcentage le rapport entre le résultat net et les capitaux propres investis par les actionnaires.

Ce ratio financier mesure la capacité d'une entreprise à générer des profits à partir de ses seuls capitaux propres sans prendre en compte des autres sources de financement.

Le cas de BIOPHARM, ce ratio est positif entre 13% jusqu'à 34% au cours de six dernières années et qui s'explique par le retour de l'investissement.

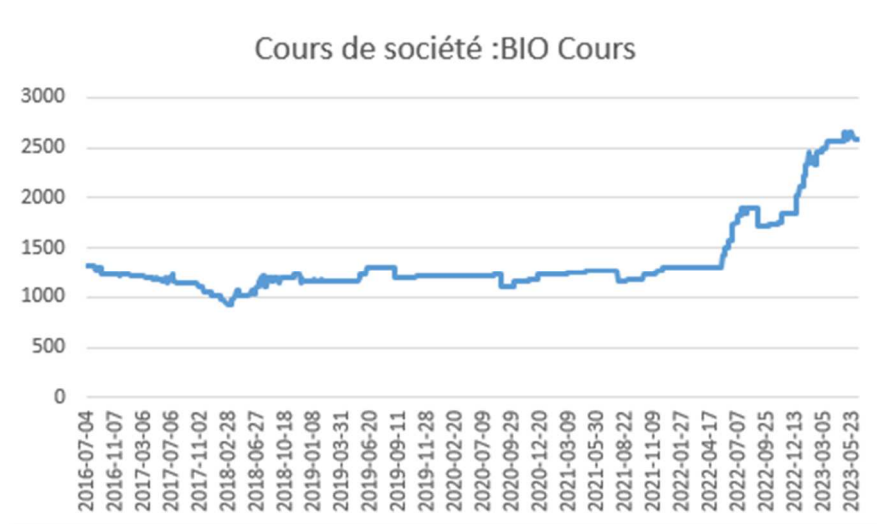
Un taux de rentabilité des capitaux propres positif et supérieur à 10% est considéré comme satisfaisant pour une entreprise, dans notre cas par exemple en 2022 : 01 dinars des

capitaux propres permettent à BIOPHARM de procurer un bénéfice (Richesse) de 0.34 Dinars soit 34centimes.

### 3.3. Le cours d'action de BIOPHARM

Lors de son introduction en bourse en 2016, l'action de BIOPHARM, était émise au prix de 1 225DA, la figure ci- dessous montre l'évolution du cours de l'action entre 2016 et 2022. Il est important de signaler que la nomination de l'action de BIOPHARM, au niveau de la SGBV, est abrégée « BIO ».

**Figure n° 06 : l'évolution du cours de l'action de BIOPHARM de 2016 jusqu'à 2023.**



*Source : réalisé par nous-même à partir des cours d'action de la SGBV.*

Le graphe montre que le cours du titre BIO a baissé en Janvier 2018 pour atteindre 1 020 DA. Puis, l'action a connu des baisses successives à la fin de la même année pour atteindre 970 DA.

Le cours de l'action a ensuite augmenté au cours de l'année 2019 pour atteindre 1 180 DA, pour repartir à nouveau à son cours initial de 1 225Da en 2020, en 2021 le cours continue son augmentation pour atteindre 1 272 DA. En septembre 2022 le cours à grimper à 1 900DA. Puis l'action a eu des augmentations successives pour atteindre 2 213Da en fin d'année 2022.

Nous constatons que ces cours reflètent la réalité de la santé de l'entreprise, étant donné que nous avons parlé de sa performance, le cours du titre BIO est de 2 580DA d'après les dernières séances de cotations.

### 3.4. Les avantages et les inconvénients de l'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM

Lors de l'introduction en bourse d'une entreprise, elle bénéficie certains avantages ainsi que des inconvénients, pour l'entreprise BIOPHARM nous allons illustrer les avantages et les inconvénients :

**3.4.1. Les avantages d'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM :**

En ce qui concerne les avantages que l'entreprise BIOPHARM a acquis après son introduction en bourse nous pouvons citer :

- L'élargissement de son actionnariat, c'est à dire l'entrée de nouveaux actionnaires dont l'entreprise pourrait avoir besoin au cours de son développement.
- L'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM, lui a servie à avoir une meilleure notoriété et une meilleure gestion pour l'entreprise.
- L'avantage fiscal, fut élargi aux opérations boursières portant sur les titres de capital telles que les offres publiques de vente dont les plus-values ont été exonérée de l'impôt sur le revenu global et l'impôt sur les bénéfices des sociétés.
- La diversification des sources de financement, l'entreprise peut se procurer sur le marché les fonds propres et les capitaux d'emprunter dont elle a besoin.
- La valorisation de ressources humaines, une partie de l'opération est réservé aux salariés de l'entreprise, ce système permet la mobilisation et la motivation des ressources humaines.

**3.4.2. Les inconvénients d'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM**

L'entreprise BIOPHARM n'as pas en tirer plusieurs inconvénients lors de son introduction en bourse, mais on peut citer :

- Les couts financiers et la répartition des bénéfices entre les parties, sont à prendre le compte, comme le cout du visa de la notice d'information, ainsi que les frais d'inscription d'un titre à la cote, les frais de maintien, les frais OPV, et les frais d'adhésion au dépositaire centrale des titres.
- Durant toute la vie boursière de l'entreprise, celle-ci aura d'autres frais a tenir en compte comme :
  - o Publications des états financiers.
  - o Convocation et tenue de l'assemblée générale des actionnaires
  - o Publication de tout événement liée à la vie d'entreprise.

**Conclusion**

Ce dernier chapitre nous a permis, dans un premier temps de présenter l'entreprise BIOPHARM, qui est une entreprise pharmaceutique, et qui constitue un acteur très important dans le marché algérien.

Dans un deuxième temps, nous avons présenté l'opération d'introduction de BIOPHARM à la Bourse d'Alger, et les caractéristiques liées à cette démarche, y compris les méthodes d'évaluation suivies afin d'établir la notice d'informations, qui par la suite, serait attestée par la COSOB par un visa d'admission.

Enfin, nous avons essayé de montrer que l'entreprise BIOPHARM a enregistré des états financiers positifs après son introduction en bourse, mais aussi grâce à sa bonne notoriété. L'entreprise a permis aux citoyens algériens d'investir dans le secteur pharmaceutique, son objectif premier de cette introduction.

# **Conclusion générale**

Suite à notre étude approfondie, nous avons pu déduire que la transition de l'économie algérienne vers une économie de marché implique principalement la nécessité de diversifier les sources de financement. En d'autres termes, cela signifie qu'en plus du financement bancaire, il est essentiel d'introduire le financement par le biais du marché boursier, ce qui permet d'accroître la capacité de financement des entreprises.

Dans le but de répondre aux différentes exigences de financement, le marché financier algérien a été établi. En 1998, la Bourse d'Alger a été inaugurée et elle a initialement démontré une activité dynamique visant à soutenir les opportunités de croissance découlant du processus de privatisation engagé par les autorités publiques.

Cependant, le bon fonctionnement du marché financier algérien est entravé par divers obstacles, parmi lesquels :

- L'État a préféré privatiser peu d'entreprises et a choisi de le faire en dehors du marché boursier, par le biais de transactions de gré à gré ou d'appels d'offres. Ainsi, deux sociétés cotées, à savoir Sidal et EGH El Aurassi, restent publiques avec l'État en tant qu'actionnaire majoritaire.
- Les entreprises privées sont souvent de nature familiale, et il est bien connu que ces types d'entreprises ont plus de difficultés à s'introduire en bourse.
- La plupart des entreprises algériennes ont une faible culture boursière et continuent de solliciter principalement les banques pour se financer, ce qui explique leur réticence à utiliser la bourse d'Alger.

Pour revitaliser la bourse d'Alger, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a recommandé plusieurs mesures, notamment la création d'acteurs supplémentaires tels que des promoteurs en bourse et des conseillers financiers. Ces acteurs jouent un rôle essentiel en fournissant les conseils nécessaires pour optimiser les investissements des participants et encourager les entreprises à s'introduire en bourse.

L'objectif de cette étude est de déterminer si l'expérience des entreprises déjà cotées en bourse est dissuasive ou si elle peut, au contraire, susciter l'intérêt des autres entreprises. Pour ce faire, l'étude s'est concentrée sur l'analyse de l'impact de l'introduction à la Bourse d'Alger sur les résultats financiers de l'entreprise BIOPHARM, en utilisant l'évaluation des ratios financiers avant et après son introduction en bourse.

Les ratios retenus nous ont permis de comparer la structure financière et la rentabilité de BIOPHARM avant et après son introduction en bourse.

La principale conclusion que nous avons tirée de notre travail de recherche est que l'introduction de l'entreprise BIOPHARM à la bourse d'Alger eu un effet positive sur ses

résultats financiers. En effet, sa notoriété et sa structure financières s'est amélioré, le cours de son action a connu une hausse, passant de 1 255 DA en 2016 à 2 665 DA en 2023.

Enfin, nous avons constaté que contrairement aux idées reçues, l'objectif principal de l'entreprise BIOPHARM, lors de son introduction en bourse était d'encourager le peuple algérien à investir dans le secteur pharmaceutique, cet objectif a été atteint à un taux de 60%, plus de 46 wilayas ont participé à l'acquisition des titres.

# **Bibliographie**

### Ouvrage :

- Alain CHOINEL et Gérard ROUYER, « le marché financier structure et acteurs » revue Barque Editions, paris.
- BARREAU Jean, DELAHAYE Jacqueline, DELAHAYE Florence « Gestion financière », 14<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris, 2015.
- BERTRAND Jacquillat, Bruno Solnik et Christophe Pérignat « Marchés financiers », 6<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris, 2014.
- BRADLEY Xavier, DESCAMPS Christian, « Monnaie, Banque, Financement », Edition Dalloz, Paris, 2005.
- CAPELLE-BLANCARD Gunther, COUDERC Nicolas et VANDELANOITE Severine « Les marchés financiers en fiche », Edition Ellipse, Paris, 2004.
- CHAHRIT KAMAL « GUIDE TECHNIQUE ET PRATIQUES BANCAIRES, FINANCIERE ET BOURSIERE. EDITION G.A.L (EX MLP), ALGER, 2003.
- CHAPELLE Philippe « l'évaluation des entreprises » 3<sup>ème</sup> Edition Economica, Paris, 2007.
- CHARREAUX Gerard « Finance d'entreprise », Edition Ems, France, 2003.
- GOLD Berg- DARMON Muriel « le droit de l'introduction en bourse, revue banque, Edition, Paris 2003.
- GOYEAU Daniel et TARAZI Amine, « La bourse » 2<sup>ème</sup> Edition DUNOD, Paris, 2007.
- JEGOUREL Yves « Les produits financiers dérivés », La découverte, Paris, 2005.
- JUVIN Henry « les marchés financiers : voyage au cœur de la finance mondiales », Edition d'organisation, Paris, 2004.
- MAIR FERERES, Gérard RIVIERE « Introduction en bourse, mode d'emploi » Edition d'Organisation Paris 2000.
- MORVAN.J, « pratique des marchés financier » 2<sup>ème</sup> éditions DUNOD, Paris, 2007.
- OGIEN Dov, « Pratique des marchés financiers », 2<sup>ème</sup> édition DUNOD, Paris, 2007.
- Philippe SPIESER, La bourse, édition Vuibert, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, 2004.
- Yves, SIMON, LAUTIER Delphine « Les 100 mots des marchés financiers », 9<sup>ème</sup> Edition PUF, Paris, 2009.

### Dictionnaire :

- ANTOINE Joseph, CAPIAU-HUART Marie-Claire, « Dictionnaire des marchés financiers », 3<sup>ème</sup> édition de Boeck, Paris, 2015.
- CHEHRIT Kamel, « Dictionnaire de la finance et de la bourse » G.A.L, Alger.
- COISPEAU Olivier, « Dictionnaire de la bourse et des termes financiers », 5<sup>ème</sup> édition, SEFI, Québec, 2006.

### Loi, décret et ordonnances :

- Règlement COSOB n° 96-03 du 17 Safar 1417 correspondant au 03 Juillet 1996 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des intermédiaires en opérations de bourse Chapitre 1 section 1 article 2.
- Article 128, chapitre 5 du règlement de la COSOB, n°97/03 du 18 novembre 1997.
- Art. 63 de la loi n° 02-11 du 24 décembre 2002, portant loi de finances pour 2003, modifié et complété par l'article 67 de la loi n°13.08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014
- Art 32 de la loi n° 09-09 du 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010

- Art. 66 de la loi n° 13.08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014
- Tell markets agréé, le 24 novembre 2015 par décision COSOB n° CAB/037/2015, cette société sera

### Thèses et mémoires :

- M.BEKADA Mohamed, M. DERBAL Abdelkader, « Le marché financier en Algérie, état des lieux et perspectives de son développement », Université d'Oran 2.
- Repris dans : AMROUCHE Kamila « Le financement des sociétés par émission des valeurs mobilières » Mémoire de Magister en Droit, Option droit des affaires, TIZI OUZOU, 2009.

### Rapports et guides :

- « Notice d'information » site officiel de BIOPHARM.DZ
- COSOB (guide d'introduction en bourse) ,2015.
- COSOB « investir en bourse », P9, Format PDF. Disponible sur le site : [www.sgbv.dz](http://www.sgbv.dz)
- COSOB évaluation d'entreprise PDF
- Document de la formation de la SIBF, le marché des capitaux, établi par Melle Zahia ZERFA
- Entretien avec le DG. Algerie clearing-m. Laradi Mohand Arezki & Mme.Gana Sabrina chef département d'exploitation à Saïd Hamdine Alger
- Fiche portant recensement des capacités de la production nationale, Ministère du commerce et de la promotion des exportations, fournis par l'établissement d'accueil
- Guide de la bourse des et des opérations boursières, la bourse d'Alger 1998.
- LE SAOUT Erwan, « introduction aux marché financier », Economica, Paris, 2006.
- Rapport annuel de la COSOB, 2016.
- Société de gestion de la bourse d'Alger SGBV (guide d'introduction en bourse), PDF, 2015.

### Webographie :

- Edubourse.com « guide bourse, pourquoi ne pas s'introduire en bourse ? » [http://www.guidefinance.ch/ica\\_french/les\\_marches/les\\_obligations/description\\_obligation/](http://www.guidefinance.ch/ica_french/les_marches/les_obligations/description_obligation/)
- <http://www.sgbv.dz/>.
- <https://www.boursier.com/guide/debuter-en-bourse/quels-sont-les-acteurs-des-marches-financiers>.
- <https://www.easybourse.com/pedagogie/fiche/les-obligations-70/les-differents-types-obligations-72>.
- <https://www.mataf.net/fr/bourse/edu/produits-depargne-et-dinvestissement/obligations-quasiment-impossible-a-acheter-a-l-emission>
- Société de gestion des bourses de valeurs, disponible sur [www.sgbv.dz](http://www.sgbv.dz) .
- [www.biopharm.dz](http://www.biopharm.dz)

# Annexes

Annexe n°01 : Les bilans financiers (actifs) des années 2014-2015 de l'entreprise BIOPHARM.

<b>BIOPHARM SPA</b>				
18 ROUTE DE LA GARE REGHAIA AL REGHAIA				
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694				
<b>BILAN (ACTIF)</b>				
<b>LIBELLE</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMO/PROV</b>	<b>NET</b>	<b>NET 2014</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	265 947 297,24	219 268 039,03	46 679 258,21	9 697 174,70
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	738 063 549,89		738 063 549,89	738 063 549,89
Bâtiments	838 667 318,82	679 567 969,24	159 099 349,58	157 905 904,95
Autres immobilisations corporelles	1 557 656 148,33	1 183 351 911,65	374 304 236,68	293 728 177,88
Immobilisations en concession				
<b>Immobilisations encours</b>	250 557 972,42		250 557 972,42	85 329 228,71
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées	1 085 152 918,68		1 085 152 918,68	1 086 032 918,68
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	286 277 680,60		286 277 680,60	230 826 024,60
Impôts différés actif	21 403 963,33		21 403 963,33	21 147 467,31
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>5 043 726 849,31</b>	<b>2 082 187 919,92</b>	<b>2 961 538 929,39</b>	<b>2 622 730 446,72</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
<b>Stocks et encours</b>	1 854 124 827,15	18 426 020,42	1 835 698 806,73	916 516 465,24
<b>Créances et emplois assimilés</b>				
Clients	7 763 263 341,27	27 993 260,67	7 735 270 080,60	8 554 941 490,95
Autres débiteurs	302 341 956,96		302 341 956,96	318 849 587,25
Impôts et assimilés	108 277 758,24		108 277 758,24	72 808 173,23
Autres créances et emplois assimilés				
<b>Disponibilités et assimilés</b>				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	702 351 909,84		702 351 909,84	61 012 598,58
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>10 730 359 793,41</b>	<b>46 419 281,09</b>	<b>10 683 940 512,32</b>	<b>9 924 128 315,25</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>15 774 086 642,72</b>	<b>2 128 607 201,01</b>	<b>13 645 479 441,71</b>	<b>12 546 858 761,97</b>

**Annexe n°02 : les bilans financiers (passifs) des années 2014-2015 de l'entreprise BIOPHARM.**

<b>BIOPHARM SPA</b>		
18 ROUTE DE LA GARE REGHAIA AL REGHAIA		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694		
<b>LIBELLE</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	5 104 375 000,00	5 104 375 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	3 814 326 050,87	3 281 663 049,60
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	1 212 209 196,98	532 663 001,27
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
<b>Part de la société consolidante (1)</b>		
<b>Part des minoritaires (1)</b>		
<b>TOTAL I</b>	<b>10 130 910 247,85</b>	<b>8 918 701 050,87</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	238 676 252,28	140 195 160,51
Impôts (différés et provisionnés)	9 108 118,86	3 549 193,18
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	16 392 664,34	176 469 415,24
<b>TOTAL II</b>	<b>264 177 035,48</b>	<b>320 213 768,93</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	446 198 498,86	555 331 315,64
Impôts	44 442 968,51	3 384 072,72
Autres dettes	1 902 868 567,85	2 519 630 930,97
Trésorerie passif	856 882 123,21	229 597 622,84
<b>TOTAL III</b>	<b>3 250 392 158,43</b>	<b>3 307 943 942,17</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>13 645 479 441,76</b>	<b>12 546 858 761,97</b>

## Annexe n°03 : le compte résultat des années 2014-2015 de l'entreprise BIOPHARM.

<b>BIOPHARM SPA</b>		
18 ROUTE DE LA GARE REGHAIA AL REGHAIA		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694		
<b>LIBELLE</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ventes et produits annexes	4 048 088 205,98	3 492 783 457,14
Variation stocks produits finis et en cours	912 512 193,84	71 381 965,48
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>4 960 600 399,82</b>	<b>3 564 165 422,62</b>
Achats consommés	-2 318 980 000,32	-1 836 591 625,76
Services extérieurs et autres consommations	-748 657 422,96	-648 518 528,26
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 067 637 423,28</b>	<b>-2 485 110 154,02</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION</b>	<b>1 892 962 976,54</b>	<b>1 079 055 268,60</b>
Charges de personnel	-706 084 381,89	-673 165 037,39
Impôts, taxes et versements assimilés	-16 157 375,74	-15 213 654,74
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 170 721 218,91</b>	<b>390 676 576,47</b>
Autres produits opérationnels	198 516 475,82	198 844 261,62
Autres charges opérationnelles	-51 499 787,08	-58 223 431,06
Dotations aux amortissements, provisions et pe	-185 250 178,66	-348 380 492,22
Reprise sur pertes de valeur et provisions	214 253 558,23	450 949 096,49
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>1 346 741 287,22</b>	<b>633 866 011,30</b>
Produits financiers	57 533 963,73	25 402 175,94
Charges financières	-67 433 411,77	-54 192 026,14
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-9 899 448,04</b>	<b>-28 789 850,20</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPO</b>	<b>1 336 841 839,18</b>	<b>605 076 161,10</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-119 330 212,54	-87 423 999,83
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordina	-5 302 429,66	15 010 840,00
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES</b>	<b>5 430 904 397,60</b>	<b>4 239 360 956,67</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES</b>	<b>-4 218 695 200,62</b>	<b>-3 706 697 955,40</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORD</b>	<b>1 212 209 196,98</b>	<b>532 663 001,27</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 212 209 196,98</b>	<b>532 663 001,27</b>

## Annexe n°04 : les états financiers de l'année 2016 de l'entreprise BIOPHARM.

<b>BIOPHARM Spa au 31-12-20</b>			
18, ZI, ROUTE DE LA GARE REGHAIA ALGER	EDITION DU: 18/04/2023 11:35		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694	EXERCICE: 01/01/16 AU 31/12		
	PERIODE DU: 01/01/16 AU 31/12/		
<b>BILAN (ACTIF)</b>			
<b>LIBELLE</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMO/PROV</b>	<b>NET</b>
ACTIFS NON COURANTS			
<b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	288 385 692,39	233 571 078,51	54 814 613,88
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	738 063 549,89		738 063 549,89
Bâtiments	838 667 318,82	712 583 882,94	126 083 435,88
Autres immobilisations corporelles	2 075 109 404,50	1 296 776 564,07	778 332 840,43
Immobilisations en concession			
<b>Immobilisations encours</b>	7 615 451,55		7 615 451,55
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	7 089 948 918,68		7 089 948 918,68
Autres titres immobilisés	50 000 000,00		50 000 000,00
Prêts et autres actifs financiers non courants	282 991 703,35		282 991 703,35
Impôts différés actif	22 504 846,16		22 504 846,16
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>11 393 286 885,34</b>	<b>2 242 931 525,52</b>	<b>9 150 355 359,82</b>
ACTIF COURANT			
<b>Stocks et encours</b>	1 174 581 118,22	14 060 981,49	1 160 520 136,73
<b>Créances et emplois assimilés</b>			
Clients	434 354 045,43	34 897 840,67	399 456 204,76
Autres débiteurs	197 232 701,61		197 232 701,61
Impôts et assimilés	79 407 362,47		79 407 362,47
Autres créances et emplois assimilés			
<b>Disponibilités et assimilés</b>			
Placements et autres actifs financiers courants			
Trésorerie	491 243 722,44		491 243 722,44
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>2 376 818 950,17</b>	<b>48 958 822,16</b>	<b>2 327 860 128,01</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>13 770 105 835,51</b>	<b>2 291 890 347,68</b>	<b>11 478 215 487,83</b>

<b>BIOPHARM Spa au 31-12-2016</b>		
18, ZI, ROUTE DE LA GARE REGHAIA ALGER		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694		
<b>COMPTE DE RESULTAT/NATURE</b>		
<b>LIBELLE</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Ventes et produits annexes	5 599 279 858,02	4 048 088 205,98
Variation stocks produits finis et en cours	-901 622 632,00	912 512 193,84
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>4 697 657 226,02</b>	<b>4 960 600 399,82</b>
Achats consommés	-1 753 490 918,38	-2 318 980 000,32
Services extérieurs et autres consommations	-745 967 649,67	-748 657 422,96
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 499 458 568,05</b>	<b>-3 067 637 423,28</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>2 198 198 657,97</b>	<b>1 892 962 976,54</b>
Charges de personnel	-810 514 936,10	-706 084 381,89
Impôts, taxes et versements assimilés	-31 800 612,68	-16 157 375,74
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 356 883 109,19</b>	<b>1 170 721 218,91</b>
Autres produits opérationnels	199 437 357,13	198 516 475,82
Autres charges opérationnelles	-95 873 774,52	-51 499 787,08
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-209 702 427,76	-185 250 178,66
Reprise sur pertes de valeur et provisions	46 967 603,33	214 253 558,23
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>1 296 711 867,37</b>	<b>1 346 741 287,22</b>
Produits financiers	41 092 770,68	57 533 963,73
Charges financières	-105 189 482,88	-67 433 411,77
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-64 096 712,20</b>	<b>-9 899 448,04</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>	<b>1 232 615 155,17</b>	<b>1 336 841 839,18</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-215 122 377,76	-119 330 212,54
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires	-756 997,64	-5 302 429,66
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>4 985 154 967,16</b>	<b>5 430 904 397,60</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-3 968 419 177,39</b>	<b>-4 218 695 200,62</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>1 016 735 789,77</b>	<b>1 212 209 196,98</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)	-283 553 530,76	
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>-283 553 530,76</b>	
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>733 182 249,01</b>	<b>1 212 209 196,98</b>



## Annexe n°06 : Les états financiers de l'année 2017 de l'entreprise BIOPHARM.

<b>BIOPHARM Spa au 31-12-2017</b>		
REGHAIA ALGER		
N° D'IDENTIFICATION:		
<b>BILAN (ACTIF)</b>		
<b>LIBELLE</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMO/PROV</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	313 269 831,87	249 955 596,65
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	738 063 549,89	
Bâtiments	745 571 250,24	698 150 299,35
Autres immobilisations corporelles	2 253 700 703,12	1 220 460 576,74
Immobilisations en concession		
<b>Immobilisations encours</b>	120 548 378,13	
<b>Immobilisations financières</b>		
Titres mis en équivalence		
Autres participations et créances rattachées	7 085 876 547,02	
Autres titres immobilisés	50 000 000,00	
Prêts et autres actifs financiers non courants	169 129 388,25	
Impôts différés actif	35 362 409,63	
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>11 511 522 058,15</b>	<b>2 168 566 472,74</b>
<b>ACTIF COURANT</b>		
<b>Stocks et encours</b>	1 960 935 209,02	211 844 090,91
<b>Créances et emplois assimilés</b>		
Clients	437 823 927,40	38 102 535,39
Autres débiteurs	623 340 796,44	
Impôts et assimilés	82 251 578,52	
Autres créances et emplois assimilés		
<b>Disponibilités et assimilés</b>		
Placements et autres actifs financiers courants	147 146 963,05	
Trésorerie	76 116 305,95	
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 327 614 780,38</b>	<b>249 946 626,30</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>14 839 136 838,53</b>	<b>2 418 513 099,04</b>

<b>BIOPHARM Spa au 31-12-2017</b>		
REGHAIA ALGER		
N° D'IDENTIFICATION:		
<b>LIBELLE</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Ventes et produits annexes	6 658 223 176,79	5 599 279 858,02
Variation stocks produits finis et en cours	153 644 771,37	-901 622 632,00
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>6 811 867 948,16</b>	<b>4 697 657 226,02</b>
Achats consommés	-2 138 329 231,18	-1 753 490 918,38
Services extérieurs et autres consommations	-1 356 392 239,79	-745 967 649,67
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 494 721 470,97</b>	<b>-2 499 458 568,05</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>3 317 146 477,19</b>	<b>2 198 198 657,97</b>
Charges de personnel	-848 731 151,32	-810 514 936,10
Impôts, taxes et versements assimilés	-22 324 174,55	-31 800 612,68
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 446 091 151,32</b>	<b>1 355 883 109,19</b>
Autres produits opérationnels	215 071 768,69	199 437 357,13
Autres charges opérationnelles	-52 060 115,68	-95 873 774,52
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-431 833 683,97	-209 702 427,76
Reprise sur pertes de valeur et provisions	48 958 822,16	46 967 603,33
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2 226 227 942,52</b>	<b>1 296 711 867,37</b>
Produits financiers	472 541 464,84	41 092 770,68
Charges financières	-106 343 460,82	-105 189 482,88
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>366 198 004,02</b>	<b>-64 096 712,20</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>	<b>2 592 425 946,54</b>	<b>1 232 615 155,17</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-249 964 451,00	-215 122 377,76
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires	9 516 397,64	-756 997,64
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>7 548 440 003,85</b>	<b>4 985 154 957,16</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-5 195 462 110,67</b>	<b>-3 958 419 177,39</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>2 351 977 893,18</b>	<b>1 016 735 779,77</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		-283 553 530,76
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		<b>-283 553 530,76</b>
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 351 977 893,18</b>	<b>733 182 249,01</b>

## Annexe n°07 : les états financiers de l'année 2018 de l'entreprise BIOPHARM.

<b>BIOPHARM Spa 31-12-18</b>			
REGHAIA ALGER			
N° D'IDENTIFICATION:			
<b>BILAN (ACTIF)</b>			
<b>LIBELLE</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMO/PROV</b>	<b>NET</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	419 386 424,28	272 206 858,86	147 179 565,42
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	713 621 761,25		713 621 761,25
Bâtiments	729 219 946,62	687 373 892,80	41 846 053,82
Autres immobilisations corporelles	2 840 564 742,49	1 399 011 539,55	1 441 553 202,94
Immobilisations en concession			
<b>Immobilisations encours</b>	475 548 964,09		475 548 964,09
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	5 400 876 547,02		5 400 876 547,02
Autres titres immobilisés	50 000 000,00		50 000 000,00
Prêts et autres actifs financiers non courants	323 226 628,75		323 226 628,75
Impôts différés actif	34 634 531,40		34 634 531,40
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>10 987 079 545,94</b>	<b>2 358 592 291,21</b>	<b>8 628 487 254,69</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
<b>Stocks et encours</b>	3 478 680 420,58	304 283 741,27	3 174 396 679,31
<b>Créances et emplois assimilés</b>			
Clients	1 152 339 297,47	38 102 535,39	1 114 236 762,08
Autres débiteurs	1 230 747 110,19		1 230 747 110,19
Impôts et assimilés	340 024 054,84		340 024 054,84
Autres créances et emplois assimilés			
<b>Disponibilités et assimilés</b>			
Placements et autres actifs financiers courants	47 587 000,00		47 587 000,00
Trésorerie	461 514 723,31		461 514 723,31
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>6 710 892 606,39</b>	<b>342 386 276,66</b>	<b>6 368 506 329,73</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>17 697 972 152,23</b>	<b>2 700 978 567,87</b>	<b>14 996 993 584,42</b>

<b>BIOPHARM Spa 31-12-18</b>		
REGHAIA ALGER		
N° D'IDENTIFICATION:		
<b>LIBELLE</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Ventes et produits annexes	9 699 247 438,12	6 658 223 176,79
Variation stocks produits finis et en cours	477 346 622,40	153 644 771,37
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>10 176 594 060,52</b>	<b>6 811 867 948,16</b>
Achats consommés	-3 469 278 021,34	-2 138 329 231,18
Services extérieurs et autres consommations	-1 779 687 352,00	-1 356 392 239,79
<b>II-CONSUMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 248 965 373,34</b>	<b>-3 494 721 470,97</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>4 927 628 687,18</b>	<b>3 317 146 477,19</b>
Charges de personnel	-1 225 960 992,01	-848 731 151,32
Impôts, taxes et versements assimilés	-34 760 534,50	-22 324 174,55
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 666 907 160,67</b>	<b>2 446 091 151,32</b>
Autres produits opérationnels	677 360 305,49	215 071 768,69
Autres charges opérationnelles	-76 495 771,12	-52 060 115,68
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-579 229 356,77	-431 833 683,97
Reprise sur pertes de valeur et provisions	249 946 626,30	48 958 822,16
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>3 938 408 964,57</b>	<b>2 226 227 942,52</b>
Produits financiers	832 458 783,58	472 541 464,84
Charges financières	-39 638 532,30	-106 343 460,82
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>792 820 251,28</b>	<b>366 198 004,02</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>	<b>4 731 309 215,85</b>	<b>2 592 425 946,54</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-163 006 436,00	-249 964 451,00
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires	-197 610,60	9 516 397,64
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>11 936 359 775,89</b>	<b>7 548 440 003,85</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-7 368 254 606,64</b>	<b>-5 196 462 110,67</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>4 568 105 169,25</b>	<b>2 351 977 893,18</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4 568 105 169,25</b>	<b>2 351 977 893,18</b>

## Annexe n°08 : les états financiers de l'année 2019 de l'entreprise BIOPHARM.

<b>BIOPHARM 31-12-2019</b>			
REGHAIA ALGER			
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694			
<b>BILAN (ACTIF)</b>			
<b>LIBELLE</b>	<b>BRUT</b>	<b>AMO/PROV</b>	<b>NET</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	450 128 455,34	313 808 378,54	136 320 076,80
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	713 621 761,25		713 621 761,25
Bâtiments	729 219 946,62	692 067 329,32	37 152 617,30
Autres immobilisations corporelles	3 615 449 174,90	1 676 088 698,34	1 939 360 476,56
Immobilisations en concession			
<b>Immobilisations encours</b>	1 090 205 949,61		1 090 205 949,61
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	5 400 876 547,02		5 400 876 547,02
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants	316 485 369,85		316 485 369,85
Impôts différés actif	38 599 611,13		38 599 611,13
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>12 354 586 815,77</b>	<b>2 681 964 406,20</b>	<b>9 672 622 409,52</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
<b>Stocks et encours</b>	4 233 048 786,72	234 523 743,40	3 998 525 043,32
<b>Créances et emplois assimilés</b>			
Clients	2 523 490 376,65	38 102 535,39	2 485 387 841,26
Autres débiteurs	2 263 523 572,03		2 263 523 572,03
Impôts et assimilés	320 108 277,78		320 108 277,78
Autres créances et emplois assimilés			
<b>Disponibilités et assimilés</b>			
Placements et autres actifs financiers courants	40 069 887,00		40 069 887,00
Trésorerie	627 524 743,12		627 524 743,12
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>10 007 765 643,34</b>	<b>272 626 278,79</b>	<b>9 735 139 364,51</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>22 362 352 459,01</b>	<b>2 954 590 684,99</b>	<b>19 407 761 774,03</b>

<b>BIOPHARM 31-12-2019</b>		
REGHAIA ALGER		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694		
<b>LIBELLE</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Ventes et produits annexes	10 524 847 031,38	9 699 247 438,12
Variation stocks produits finis et en cours	-172 460 266,89	477 346 622,40
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>10 352 386 764,49</b>	<b>10 176 594 060,52</b>
Achats consommés	-3 644 456 457,95	-3 469 278 021,34
Services extérieurs et autres consommations	-1 892 869 935,64	-1 779 687 352,00
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 537 326 393,59</b>	<b>-5 248 965 373,34</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>4 815 060 370,90</b>	<b>4 927 628 687,18</b>
Charges de personnel	-1 372 045 831,33	-1 225 960 992,01
Impôts, taxes et versements assimilés	-26 779 568,69	-34 760 534,50
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 416 234 970,88</b>	<b>3 666 907 160,67</b>
Autres produits opérationnels	523 460 110,03	677 360 305,49
Autres charges opérationnelles	-45 331 714,08	-76 495 771,12
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-595 998 393,79	-579 229 356,77
Reprise sur pertes de valeur et provisions	344 786 276,66	249 946 626,30
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>3 643 151 249,70</b>	<b>3 938 488 964,57</b>
Produits financiers	568 481 018,39	832 458 783,58
Charges financières	-35 173 479,90	-39 638 532,30
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>533 307 538,49</b>	<b>792 820 251,28</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>	<b>4 176 458 788,19</b>	<b>4 731 309 215,85</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-323 461 815,00	-163 006 436,00
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires	3 894 676,86	-197 610,60
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>11 789 114 169,57</b>	<b>11 936 359 778,89</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-7 932 222 519,52</b>	<b>-7 368 254 606,64</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>3 856 891 650,05</b>	<b>4 568 105 169,25</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 856 891 650,05</b>	<b>4 568 105 169,25</b>

Annexe n° 09 : les bilans financiers (passif) des années 2018-2019 et 2020-2021 de l'entreprise BIOPHARM.

<b>BIOPHARM 31-12-2019</b>		
REGHAIA ALGER		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694		
<b>LIBELLE</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	5 104 375 000,00	5 104 375 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	4 104 450 559,30	2 471 361 015,05
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	3 856 891 650,05	4 568 105 169,25
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>	<b>13 065 717 209,35</b>	<b>12 143 841 184,30</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	3 505 000 000,00	205 875 241,79
Impôts (différés et provisionnés)	13 847 300,40	13 776 897,53
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		18 244 342,10
<b>TOTAL II</b>	<b>3 518 847 300,40</b>	<b>237 896 481,42</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 718 955 617,54	1 850 556 750,95
Impôts	361 117 294,47	6 995 829,31
Autres dettes	595 439 346,97	562 017 098,38
Trésorerie passif	147 685 005,30	195 686 240,06
<b>TOTAL III</b>	<b>2 823 197 264,28</b>	<b>2 615 255 918,70</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>19 407 761 774,03</b>	<b>14 996 993 584,42</b>

<b>BIOPHARM Spa 31-12-2021</b>		
REGHAIA ALGER		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694		
<b>LIBELLE</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	5 104 375 000,00	5 104 375 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	3 647 638 438,21	5 026 326 584,35
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	3 100 353 509,83	1 556 327 478,86
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>	<b>11 852 366 948,04</b>	<b>11 687 029 063,21</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	4 061 092 592,58	3 456 851 851,85
Impôts (différés et provisionnés)	10 066 287,43	18 036 767,62
Autres dettes non courantes	2 900 000,00	
Provisions et produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>4 074 058 880,01</b>	<b>3 474 888 619,47</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 925 062 451,51	1 630 554 277,31
Impôts	427 932 322,44	786 633 464,56
Autres dettes	5 916 864 908,23	2 772 922 516,82
Trésorerie passif	2 135 042 834,30	1 133 485 366,70
<b>TOTAL III</b>	<b>11 404 902 516,48</b>	<b>6 323 595 625,39</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>27 331 328 344,53</b>	<b>21 485 513 308,07</b>

## Annexe n°10 : les états financiers de l'années 2020-2021 de l'entreprise BIOPHARM.

BIOPHARM Spa au 31-12-20			
REGHAIA ALGER	EDITION DU: 16/04/2023 12:48		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694	EXERCICE: 01/01/20 AU 31/1		
	PERIODE DU: 01/01/20 AU 31/1		
BILAN (ACTIF)			
LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif			
Immobilisations incorporelles	450 717 505,34	355 959 644,92	94 757 860,42
Immobilisations corporelles			
Terrains	713 621 761,25		713 621 761,25
Bâtiments	729 435 343,86	696 776 920,64	32 658 423,22
Autres immobilisations corporelles	4 049 050 215,05	1 919 337 562,01	2 129 712 653,04
Immobilisations en concession			
Immobilisations encours	2 129 483 562,72		2 129 483 562,72
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	5 704 904 547,02		5 704 904 547,02
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants	372 363 944,00		372 363 944,00
Impôts différés actif	228 636 601,41		228 636 601,41
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>14 378 213 480,61</b>	<b>2 972 074 127,57</b>	<b>11 406 139 353,04</b>
ACTIF COURANT			
Stocks et encours	4 731 903 465,74	161 589 084,11	4 570 314 381,63
Créances et emplois assimilés			
Clients	344 175 888,61	38 102 535,39	306 073 353,22
Autres débiteurs	4 220 631 425,25		4 220 631 425,25
Impôts et assimilés	403 473 361,90		403 473 361,90
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placements et autres actifs financiers courants	1 705 200,00		1 705 200,00
Trésorerie	577 176 232,99		577 176 232,99
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>10 279 065 574,41</b>	<b>199 691 619,50</b>	<b>10 079 373 954,91</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>24 657 279 055,11</b>	<b>3 171 765 747,07</b>	<b>21 485 513 308,01</b>

BIOPHARM Spa 31-12-2021			
REGHAIA ALGER	EDITION DU: 16/04/2023 12:48		
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694	EXERCICE: 01/01/20 AU 31/1		
	PERIODE DU: 01/01/20 AU 31/1		
BILAN (ACTIF)			
LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif			
Immobilisations incorporelles	450 717 505,34	389 650 574,86	61 066 930,48
Immobilisations corporelles			
Terrains	713 621 761,25		713 621 761,25
Bâtiments	735 478 440,19	701 428 780,16	34 049 660,03
Autres immobilisations corporelles	4 634 884 978,62	2 286 790 042,33	2 348 094 936,29
Immobilisations en concession			
Immobilisations encours	3 291 597 118,01		3 291 597 118,01
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	5 713 904 547,02		5 713 904 547,02
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants	170 675 914,15		170 675 914,15
Impôts différés actif	201 809 874,39		201 809 874,39
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>15 912 890 138,91</b>	<b>3 377 869 397,35</b>	<b>12 534 820 741,56</b>
ACTIF COURANT			
Stocks et encours	5 215 401 035,41	338 893 209,39	4 876 507 826,02
Créances et emplois assimilés			
Clients	1 401 746 713,26	38 102 535,39	1 363 644 177,87
Autres débiteurs	6 074 563 250,04		6 074 563 250,04
Impôts et assimilés	1 132 186 122,91		1 132 186 122,91
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placements et autres actifs financiers courants	712 162,00		712 162,00
Trésorerie	1 348 894 064,07		1 348 894 064,07
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>15 173 503 347,81</b>	<b>376 995 744,78</b>	<b>14 796 507 602,91</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>31 086 193 486,61</b>	<b>3 754 865 142,13</b>	<b>27 331 328 344,51</b>

BIOPHARM Spa 31-12-2021		
REGHAIA ALGER	EDITION DU: 16/04/2023 12:48	
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694	EXERCICE: 01/01/20 AU 31/1	
	PERIODE DU: 01/01/20 AU 31/1	
LIBELLE	2021	2020
Ventes et produits annexes	15 664 714 750,55	7 624 406 749,30
Variation stocks produits finis et en cours	-393 203 547,29	212 378 353,92
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>15 271 511 203,26</b>	<b>7 836 785 103,22</b>
Achats consommés	-8 760 461 108,59	-3 529 967 034,08
Services extérieurs et autres consommations	-1 192 384 787,36	-990 045 620,59
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-9 952 845 895,95</b>	<b>-4 520 012 654,67</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>5 318 665 307,31</b>	<b>3 316 772 448,55</b>
Charges de personnel	-1 735 397 253,59	-1 675 446 090,74
Impôts, taxes et versements assimilés	-21 608 768,08	-20 673 377,16
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 561 659 285,64</b>	<b>1 620 652 980,65</b>
Autres produits opérationnels	574 795 331,24	1 812 716 869,13
Autres charges opérationnelles	-127 400 537,01	-1 540 837 550,69
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-813 486 371,43	-569 739 200,89
Reprise sur pertes de valeur et provisions	199 691 619,50	272 626 278,79
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>3 395 259 327,94</b>	<b>1 595 419 376,99</b>
Produits financiers	260 600 481,64	666 263 955,64
Charges financières	-126 780 986,23	-123 171 473,41
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>133 819 495,41</b>	<b>543 092 482,23</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>	<b>3 529 078 823,35</b>	<b>2 138 511 859,22</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-409 869 066,69	-768 031 903,42
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires	-18 856 246,83	185 847 523,06
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>16 306 598 635,64</b>	<b>10 588 392 206,78</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-13 206 246 125,81</b>	<b>-9 032 054 727,92</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>3 100 353 509,83</b>	<b>1 556 327 478,86</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 100 353 509,83</b>	<b>1 556 327 478,86</b>

## Annexe n°11 : les états financiers de l'année 2022 de l'entreprise BIOPARM.

BIOPHARM Spa 31-12-2022			
REGHAIA ALGER			
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694			
BILAN (ACTIF)			
LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	532 170 862,46	419 493 620,58	112 677 241,88
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	713 621 761,25		713 621 761,25
Bâtiments	733 075 538,41	703 913 039,91	29 162 498,50
Autres immobilisations corporelles	4 838 782 977,82	2 701 041 675,41	2 137 741 302,41
<b>Immobilisations en concession</b>			
<b>Immobilisations encours</b>	4 069 366 319,44		4 069 366 319,44
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	1 713 904 547,02		1 713 904 547,02
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants	16 793 184,15		16 793 184,15
Impôts différés actif	204 984 204,95		204 984 204,95
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>12 822 699 395,54</b>	<b>3 824 448 335,90</b>	<b>8 998 251 059,60</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
<b>Stocks et encours</b>	7 421 727 854,42	365 907 846,94	7 055 820 007,48
<b>Créances et emplois assimilés</b>			
Clients	517 967 714,44	38 102 535,39	479 865 179,05
Autres débiteurs	6 823 715 438,92		6 823 715 438,92
Impôts et assimilés	935 431 838,43		935 431 838,43
Autres créances et emplois assimilés			
<b>Disponibilités et assimilés</b>			
Placements et autres actifs financiers courants	712 162,00		712 162,00
Trésorerie	185 139 312,61		185 139 312,61
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>15 884 694 320,81</b>	<b>404 010 382,33</b>	<b>15 480 683 938,48</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>28 707 393 716,35</b>	<b>4 228 458 718,23</b>	<b>24 478 934 998,08</b>

BIOPHARM Spa 31-12-2022			
REGHAIA ALGER			
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694			
LIBELLE	NOTE	2022	2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis		5 104 375 000,00	5 104 375 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)		2 281 663 823,04	3 647 638 438,21
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net du groupe (1)		3 860 568 757,09	3 100 353 509,83
Autres capitaux propres - Report à nouveau			
<b>Part de la société consolidante (1)</b>			
<b>Part des minoritaires (1)</b>			
<b>TOTAL I</b>		<b>11 246 607 580,11</b>	<b>11 852 366 948,01</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières		2 743 981 481,46	4 061 092 592,58
Impôts (différés et provisionnés)		3 795 477,31	10 066 287,43
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance		14 500 000,00	2 900 000,00
<b>TOTAL II</b>		<b>2 762 276 958,77</b>	<b>4 074 058 880,01</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		3 695 855 057,24	2 925 062 451,51
Impôts		566 240 527,28	427 932 322,44
Autres dettes		2 159 653 152,96	5 916 864 908,23
Trésorerie passif		4 048 301 721,71	2 135 042 834,30
<b>TOTAL III</b>		<b>10 470 050 459,11</b>	<b>11 404 902 516,48</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>		<b>24 478 934 998,01</b>	<b>27 331 328 344,51</b>

## BIOPHARM Spa 31-12-2022

REGHAIA ALGER  
N° D'IDENTIFICATION:099816000421694

LIBELLE	2022	2021
Ventes et produits annexes	17 891 334 203,01	15 664 714 750,55
Variation stocks produits finis et en cours	261 389 861,24	-393 203 547,29
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>18 152 724 064,25</b>	<b>15 271 511 203,26</b>
Achats consommés	-10 232 520 651,89	-8 760 461 108,59
Services extérieurs et autres consommations	-1 362 795 195,64	-1 192 384 787,36
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-11 595 315 847,53</b>	<b>-9 952 845 895,95</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>6 557 408 216,72</b>	<b>5 318 665 307,31</b>
Charges de personnel	-1 928 013 025,28	-1 735 397 253,59
Impôts, taxes et versements assimilés	-11 889 231,40	-21 608 768,08
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 617 505 960,04</b>	<b>3 561 659 285,64</b>
Autres produits opérationnels	532 284 392,64	574 795 331,24
Autres charges opérationnelles	-202 935 124,44	-127 400 537,01
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-882 250 150,35	-813 486 371,43
Reprise sur pertes de valeur et provisions	376 995 744,78	199 691 619,50
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>4 441 600 822,67</b>	<b>3 395 259 327,94</b>
Produits financiers	112 863 548,17	260 600 481,64
Charges financières	-354 636 937,38	-326 780 986,23
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-41 773 384,21</b>	<b>133 819 495,41</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)</b>	<b>4 399 827 438,46</b>	<b>3 529 078 823,35</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-548 703 827,05	-409 869 066,69
Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires	9 445 140,68	-18 856 246,83
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>19 174 867 749,84</b>	<b>16 306 598 635,64</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-15 314 298 992,75</b>	<b>-13 206 245 125,81</b>
<b>VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>3 860 568 757,09</b>	<b>3 100 353 509,83</b>
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 860 568 757,09</b>	<b>3 100 353 509,83</b>

## Annexe n° 12 : projet de résolution.



## PROJET DE RESOLUTIONS

**PREMIERE RESOLUTION** : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2015 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par :

- Bilan actif passif : 13 645 479 441 DZD),
- Résultat net comptable de 1 212 209 196 DZD et ce après provision pour impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) pour un montant de 119 330 212 DZD.

**DEUXIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes s'y rapportant, approuve lesdits comptes consolidés, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se traduisant par :

- Un bilan actif – Passif : 38 195 806 243 DZD
- Un Résultat Net consolidé: 4 453 571 856 DZD

**TROISIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- a) d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 approuvé ci-dessus pour 1 212 209 196 DZD, comme suit :

Résultat bénéficiaire	1212 209 196 DZD
- Réserve légale (5%)	60 610 460 DZD
= Solde en réserve facultative	1 151 598 736 DZD

- b) de distribuer au titre de dividendes la somme de 1 403 703 125 DZD soit un dividende par action de 55DZD prélevé sur :
- Réserves facultatives 2015 : 1 212 209 196 DZD
  - Reliquat sur réserves antérieures : 252 104 385 DZD

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 15 août 2016.

**QUATRIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif au 31 Décembre 2015.

**CINQUIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant annuel des jetons de présence du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015, payable à l'issue de la présente assemblée, la somme de 250 000 DZD ( Deux Cent Cinquante Mille Dinars Algériens ) par Administrateur.

**SIXIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de régler les honoraires dus aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015

**SEPTIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'accepter la démission du commissaire au compte Monsieur Rafik GUERZA pour raison de santé.

**HUITIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la décision de nommer Monsieur Lakhdar SENEINA en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur GUERZA Rafik, démissionnaire, pour la période du mandat de ce denier restant à courir et prenant fin lors de cette assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice 2015.

**NEUVIEME RESOLUTION**: L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Rabah BERARMA en qualité de commissaire aux comptes pour une un mandat de trois (3) ans débutant à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 et prenant fin au terme de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**DIXIEME RESOLUTION** : l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires et notamment, le déposer auprès d'une étude notariale et procéder aux publications prescrites par la loi.

**Le Conseil d'Administration**

## Annexe n°13 : le prospectus de l'entreprise BIOPHARM (en français).

Le visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. Il signifie seulement que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-ci sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.



SOCIÉTÉ PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 5 104 375 000 DINARS

Offre publique de vente à prix fixe - Segment A

Prix de cession : 1 225 dinars

**I/OB Accompagnateur**  
Banque Extérieure d'Algérie (BEA)  
Syndicat de placement  
Chef de file : Banque Extérieure d'Algérie (BEA)  
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural  
Banque de Développement Local (BDL)  
Banque Nationale d'Algérie (BNA)  
BNP paribas El Djazair  
CNEP Banque  
Crédit Populaire d'Algérie (CPA)  
Société Générale Algérie  
Tell Markets

### 1. Présentation de l'opération

#### 1.1 Informations sur l'opération :

Montant de l'offre publique de vente : 6 252 859 375 dinars

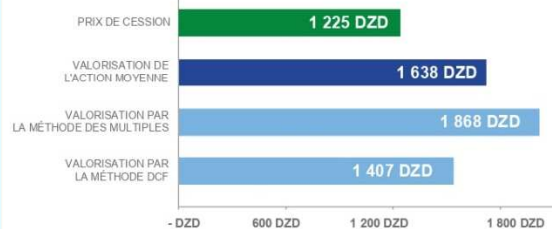
Nombre d'actions offertes à la vente : 5 104 375 actions

Forme des actions : au porteur

Catégorie des titres : actions ordinaires

#### 1.2 Prix de cession : 1 225 dinars

Le prix de cession de 1 225 dinars par action représente un prix escompté de 25% par rapport à la valeur de 1 638 dinars par action résultant du rapport d'évaluation présenté par l'évaluateur reconnu par la COSOB, Grant Thornton spa. Le graphique ci-dessous montre le prix de cession en comparaison des résultats de valorisation.



A titre d'information, le tableau ci-dessous montre des multiples auxquels sont transigées les actions d'un échantillon d'entreprises cotées (plus un multiple est bas, plus le prix de l'action est attractif). Les prix de marché utilisés sont ceux en date du 23 novembre 2015 et les données (bénéfice net, chiffre d'affaires et valeur comptable des fonds propres) avec lesquelles sont calculés les multiples sont celles des états financiers des entreprises du dernier exercice, soit 2014.

Entreprise cotée	Pays	Cours / Bénéfices*	Cours / Valeur comptable des fonds propres*	Cours / Chiffre d'affaires*
Dar el Dawa Development & Investment Company psc	Jordanie	9,2	1,1	0,8
Deva Holding	Turquie	94,5	2,0	1,8
Glaxo Smithkline Pakistan Limited	Pakistan	43,9	6,2	2,7
Hikma Pharmaceuticals Public Limited Company	Jordanie	15,0	3,5	2,8
Laboratoires Advya	Tunisie	15,8	3,2	1,2
Pharmaniaga Berhad	Malaisie	17,7	3,2	0,8
Pt Kalbe Farma Tbk	Indonésie	30,0	6,3	3,6
Pt Tempo Scan Pacific Tbk	Indonésie	12,9	1,8	1,0
Recordati	Italie	30,8	6,3	5,0
Sardal	Algérie	4,3	0,4	0,7
Sanofi Aventis Pakistan Limited	Pakistan	25,7	2,6	0,6
Sothema	Maroc	25,4	4,5	2,1
Stada	Allemagne	34,6	3,3	1,1
Moyenne		27,7	3,3	1,9
Médiane		25,4	3,2	1,2
Evaluation des actions de Biopharm*		10,8	2,8	0,9
Prix de cession des actions de Biopharm*		8,1	2,1	0,6

#### 1.3 Produit brut et estimation du produit net de l'émission, emploi du produit net

Produit brut : 6 252 859 375 dinars

Estimation du produit net de l'émission : 5 870 797 921 dinars

Emploi du produit net : Le produit net de l'opération est destiné aux actionnaires cédants.

#### 1.4 Jouissance des titres

Les acquéreurs des actions cédées bénéficient de la jouissance des titres à la date de livraison des titres. Les actions cédées emportent ainsi le droit de percevoir les dividendes que pourrait déclarer l'assemblée générale annuelle statuant sur les résultats de l'exercice 2015.

#### 1.5 Période de souscription

Du 13 au 23 mars 2016. Le cédant se réserve le droit de prolonger la période de souscription sous réserve d'un préavis de deux (02) jours après accord de la COSOB.

#### 1.6 Conditions de souscription du segment A

Ce segment est ouvert à tous les souscripteurs, personnes physiques et personnes morales, pour des souscriptions minimales de cinq (05) actions au prix de souscription de 1 225 dinars par action. Il n'y a pas de maximum d'actions par souscripteur. Les actions offertes dans le cadre de ce segment sont librement négociables dès la première cotation du titre. Le nombre d'actions offertes dans ce segment est de 5 104 375 actions (cinq millions cent quatre mille trois cent soixante-cinq actions). La méthode d'allocation est proportionnelle, après allocation à tous de la quantité minimale de cinq (5) titres.

#### 1.7 Montant et date de mise en paiement du dernier dividende versé

La société a versé 500 millions dinars de dividendes en 2014 au titre de la distribution du résultat de 2013. Au 31 décembre 2014, les bilans consolidés de la société affichaient un solde de réserves et résultats non distribués de 9 802 millions de dinars.

#### 1.8 Décisions qui sont à l'origine de l'opération

L'assemblée générale des actionnaires, réunie en séance extraordinaire le 28 juillet 2015, a autorisé la cession des actions de certains actionnaires sur le marché de la Bourse d'Algérie avec demande d'admission des titres aux négociations en Bourse sur le marché principal de la Bourse d'Algérie.

#### 1.9 I/OB Accompagnateur et garant de bonne fin

La Banque Extérieure d'Algérie est l'I/OB accompagnateur, Chef de file du syndicat de placement, et garant à l'émetteur la bonne fin de l'opération.

#### 2. Renseignements généraux sur l'émetteur

##### 2.1 Dénomination : BIOPHARM Spa.

2.2 Siège social : 18 rue de la zone industrielle, route de la gare, Haouche Mahéddine, Reghaia, Wilaya d'Alger.

##### 2.3 Capital : montant-répartition

Capital : 5 104 375 000 dinars  
Répartition : Nationaux résidents 51%, institutionnels internationaux 49%

##### 2.4 Principaux dirigeants

• AMEUR Kamal, Directeur Général Adjoint : Licence en droit ; magistrat en droit ; 27 ans d'expérience ; chez BIOPHARM depuis 15 ans ;

• KERRAR Abdelouahed, Directeur Général Adjoint : Docteur en médecine DESS ; 28 ans d'expérience ; chez BIOPHARM depuis 20 ans ;

• GERMAIN Eric, Directeur Financier et Comptabilité du Groupe : DECS ; expérience en finance, comptabilité et audit ; chez BIOPHARM depuis juin 2015 ;

• BENCHEIKH Toraya, Manager site (Responsable unité fabrication & conditionnement) : Docteur en pharmacie ; 20 ans d'expérience ; chez BIOPHARM depuis 15 ans.

##### 2.5 Responsable de l'information

AMEUR Kamal ; relations.investisseurs@biopharmdz.com ; +213 (0) 23 85 10 10.

### 3. Activité et résultats financiers

#### 3.1 Activité

BIOPHARM SPA est un groupe intégré qui active sur toute la chaîne de valeur du médicament avec des activités de développement, production, distribution, répartition aux officines, information médicale et services logistiques. Créée en 1991, BIOPHARM SPA a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 49 milliards de dinars, représentant 13% du volume du marché du médicament tel qu'estimé par Business Monitor International (Institution spécialisée du groupe Fitch). BIOPHARM a réalisé un résultat net consolidé de 3,8 milliards de dinars en 2014, soit un bénéfice net de 151 dinars par action. Plus d'un médicament sur 10 disponible en pharmacie est fabriqué ou distribué par BIOPHARM. BIOPHARM distribue 514 médicaments et fabrique localement 59 médicaments.

#### 3.2 Données financières

Extraits des comptes de résultats consolidés	2012	2013	2014	1 <sup>er</sup> semestre 2015 (6 mois ; non audité)
Production de l'exercice (en millions de dinars)	35 421	40 339	48 875	26 907
Valeur ajoutée (en millions de dinars)	2 919	4 412	6 247	3 784
Résultat net (en millions de dinars)	2 615	3 395	3 854	1 977
Bénéfices par action (en dinars)	175 dinars	133 dinars	151 dinars	77 dinars

Extraits du Bilan consolidé (en millions de dinars)	2012	2013	2014	30 juin 2015 (non audité)
Immobilisations nettes	3 800	3 416	3 737	3 809
Actifs courants	21 680	28 172	28 880	30 230
Total Actif	25 480	31 588	32 617	34 039

Capitaux propres	10 707	11 642	14 907	16 776
Passifs non courants	2 561	2 609	2 665	2 180
Passifs courants	12 112	17 338	15 046	15 083
Total Passif	25 480	31 588	32 617	34 039

Au premier trimestre 2015, la société a obtenu de l'Agence française Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (ANSM) un certificat de conformité aux bonnes pratiques de fabrication pour une de ses lignes de production.

#### 3.3 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe aucun fait exceptionnel ou affaire contentieuse qui peuvent avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats de la société.

#### 4. But de l'émission — perspectives d'avenir

##### 4.1 But de l'opération

Le but de l'opération est de poursuivre l'action de restructuration de l'actionnariat et du management de la société engagée en 2013 par l'ouverture de capital à des investisseurs internationaux, afin d'assurer le développement durable et pérenne du groupe.

##### 4.2 Perspectives du marché

Le rapport sur le marché pharmaceutique algérien publié par BMI, du groupe Fitch, en juillet 2015, prévoit que le marché pharmaceutique algérien, estimé à 374 milliards de dinars en 2014, croîtra pour atteindre 587 milliards de dinars en 2019. En 2015, selon ces prévisions, la croissance serait de 10% et le marché croîtrait à ce même taux annuel en 2016 et 2017 et à des taux respectivement de 9% et 8% en 2018 et 2019.

##### 4.3 Orientations stratégiques et perspectives de Biopharm

Biopharm est adéquatement positionnée pour bénéficier des opportunités de croissance de son marché et a bâti au cours des deux dernières décennies les atouts fondamentaux permettant d'explorer un développement durable :

- Plus de 1 700 collaborateurs ayant évolué dans une culture d'entreprise axée sur la formation et la performance ;
- Des processus de développement et de production axés sur la qualité permettant de bénéficier de la mutation du marché vers plus de production locale et de se positionner adéquatement en termes de parts de marché ;
- Une présence sur toute la chaîne de valeur du marché pharmaceutique : développement, production, distribution et répartition aux officines ;
- Une situation financière solide et des pratiques de gestion à la fois dynamiques en termes de développement et conservatrices en termes de gestion financière.

L'entreprise aborde les défis de sa croissance future en étant fortement capitalisée et en ayant une faible dette financière, lui donnant ainsi la capacité de considérer des nouveaux investissements et opportunités de croissance.

Le positionnement stratégique de BIOPHARM en cohérence avec la structure et la dynamique de son marché naturel, l'Algérie, vise à identifier suffisamment en amont les mutations du marché à l'échelle de la région à même de constituer des leviers de croissance. Ainsi, la vision stratégique de BIOPHARM s'articule autour des quatre axes majeurs suivants :

Offrir un mix produit concurrentiel ;

Consolider et développer des alliances stratégiques à l'échelle locale et internationale ;

Capter toutes les opportunités offertes par la stratégie d'intégration verticale adoptée par BIOPHARM.



Extraits des comptes de résultats consolidés prévisionnels	2015	2016	2017	2018	2019
Production de l'exercice (en millions de dinars)	48 355	49 935	52 474	56 863	61 937
Valeur ajoutée d'exploitation (en millions de dinars)	6 806	8 279	9 001	9 533	10 988
Résultat net de l'exercice (en millions de dinars)	3 564	4 308	4 498	4 809	5 309
Bénéfices par action (en dinars)	139 dinars	168 dinars	176 dinars	188 dinars	208 dinars

#### 5. Attestations des personnes qui assument la responsabilité du prospectus

A notre connaissance les données du présent prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Président du Conseil d'Administration

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.



Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Vu pour vérification en ce qui concerne les éléments chiffrés extraits des comptes.

Signature des coadministrateurs aux comptes

Visa COSOB n°2015/03 du 02/12/2015

Pour plus d'informations :

+213 (0) 770 004 400

6 jours sur 7 (Sauf les vendredis)

\*Disponible comme suit : Du 21/02/16 au 01/03/16 et du 25/03/16 au 14/04/16 - De 8h30 à 17h00

Du 02/03/16 au 24/03/16 - De 08h00 à 21h00

La notice d'information est disponible sur [www.biopharmdz.com](http://www.biopharmdz.com)

Annexe n° 14 : prospectus de l'entreprise BIOPHARM (en arabe).

الوسط في عمليات البورصة المرفقة  
بنك الجزائر الخارجي  
مجموعة التوظيف  
رئيس الصف : بنك الجزائر الخارجي  
بنك الفلاحة والتنمية الريفية  
بنك التنمية المحلية  
البنك الوطني الجزائري  
في إن بي باريتا الجزائر  
المدفوق الوطني للتوفير والإحتياط  
القرض الشخصي الجزائري  
سويسني جنرال الجزائر  
تل ماركنس



**بيوفارم**  
**Biopharm**

شركة ذات أسهم برأس مال قدره 5 104 375 000 دج  
عرض عمومي للبيع بسعر ثابت - الجزء أ  
سعر البيع 1 225 دينار جزائري

لا يمكن أن تُعتبر تأشيرة لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة (COSOB) على أنها توصية للاكتتاب أو قرار للارفاق المالية المقررة، حيث أنها لا تُسم أي حكم أو تقييم للعملية المقررة، وتؤكد التأشيرة أن المعلومات الواردة في مذكرة المعلومات المُصادق عليها تبدو صحيحة وكافية لكي يبنى وبأخذ المُستثمر المُحتمل قراره.  
تأسست شركة بيوفارم ابتداءً من المُستثمرين المُحتتملين إلى أن الإشتراك في الأوراق المالية يحمل جملة من المخاطر وأن قيمة الإستثمار مُعرضة للإرتفاع أو الانخفاض وفقاً لتأثير عوامل داخلية وخارجية لتصرف المُستثمر.  
الأرباح الموزعة سابقاً لا تُشكل ضماناً للمدخول في المستقبل حيث تعتمد قيمة هذه المدخول على عدالت وسياسة توزيع أرباح الطرف المُستثمر.

2.3 معطيات مالية :

السداسي الأول لسنة 2015 (6 أشهر غير مُتقنة)	2014	2013	2012
26 907	48 875	40 339	35 421
3 784	6 247	4 412	2 919
1 977	3 854	3 395	2 615
151 دينار	133 دينار	175 دينار	175 دينار

السداسي الأول لسنة 2015 (6 أشهر غير مُتقنة)	2014	2013	2012
3 809	3 737	3 416	3 800
30 230	28 880	28 172	21 680
34 039	32 617	31 588	25 480
16 776	14 907	11 642	10 707
2 180	2 665	2 609	2 561
15 083	15 046	17 338	12 212
34 039	32 617	31 588	25 480

1. تقديم العملية :

1.1 معلومات حول العملية :  
قيمة العرض العمومي للبيع : 6 252 859 375 دج  
عدد الأسهم المعروضة للبيع : 5 104 375 سهم  
شكل الأسهم : لمتنا  
قمة السندات : أسهم عادية  
1.2 من البيع : 1 225 دج  
يُمثل سعر البيع (1 225 دج) من الأسهم الواحد) سعراً مُخفضاً بنسبة 25 بالمائة مقارنة بسعر 1 638 دج للسهم الواحد الذي تُستخدَمه تقرير التقييم المُقدم من طرف شركة Grant Thornton (سعر 1 638 دج) مقيم معترف به من قبل لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة، ويُعدّ الرسم البياني التالي سعر البيع مقارنة بنتائج التقييم.



1.3 الجدول التالي المُشاعرات التي يُمثل على أساسها أسهم تابعة لتُعدّج من الشركات المدرجة، تم تحديد مبالغ السوق المعقول بها يوم 32 نوفمبر 2012، وتم الإضداد على المعطيات الواردة في البيان المالية للشركات لسنة 4102 (الربح والسابق) و رقم الأصول والقيمة الدفترية لسهم رأس المال.

الشركة المدرجة	البلد	السعر / الأرباح	السعر / القيمة التقديرية لأسهم رأس المال	السعر / الأرباح
Dar el Dawa Development & Investment Company psc	الأردن	9.2	1.1	0.8
Deva Holding	تركيا	94.5	2.0	1.8
Glaxo Smith Pakistan Limited	باكستان	43.9	6.2	2.7
Hikma Pharmaceuticals Public Limited Company	الأردن	15.0	3.5	2.8
Laboratoires Adyba	تونس	15.8	3.2	1.2
Pharmatiers Berhad	ماليزيا	17.7	3.2	0.8
Pt Kalbe Farma Tbk	إندونيسيا	30.0	6.3	3.6
Pharmatiers Berhad	ماليزيا	12.9	1.8	1.0
Pt Tempo Scan Tbk	إيطاليا	30.8	6.3	5.0
Recanardi	الجزائر	4.3	0.4	0.7
Santalal	باكستان	25.7	2.6	0.6
Sanoft Aventis Pakistan Limited	الهند	25.4	4.5	2.1
Sothema	لبنانيا	34.6	2.5	1.1
Stada	المُتوسط	27.7	3.3	1.9
	الوسط	25.4	3.2	1.2
	تقييم أسهم بيوفارم*	10.8	2.8	0.9
	سعر بيع أسهم بيوفارم*	8.1	2.1	0.6

وخلال العاشر الأول من سنة 2015، سلمت الوكالة الفرنسية الوطنية لتأمين الأدوية والمنتجات الصحية (ANSM) شهادة مُطابقة للممارسات الجيدة في الإنتاج لإحدى خطوط الإنتاج التابعة لشركة بيوفارم.

3.3 الأبحاث المستقبلية والتراعات :  
لا توجد عتبات أي أبحاث مستقبلية أو دعوى قضائية من شأنها أن تؤثر بشكل جوهري على نشاط الشركة وتربحها ومصعها المالي و مداعيلها.

4. الهدف من الإصدار والاقاق المستقبلية :  
1.4 الهدف من العملية :  
يمكن الهدف من العملية في مواصلة لمسار الراسي إلى إعادة هيكلة حياة الأسهم وإدارة الشركة الذي تم إطلاقه سنة 2013 من خلال فتح رأس المال للمستثمرين الأجانب يُعبر ضمان التنمية المُستدامة للمُتجمع.

2.4 أفاق السوق :  
ذكر التقرير الذي نشرته مؤسسة BMI (التابعة لمُجمع Fitch) في شهر جويلية 2015 أن قطاع قيمة صناعة الصيدلانية الجزائرية من 374 مليار دج في 2014 إلى 587 مليار دج سنة 2019، وتُشير هذه التوقعات إلى أن نسبة النمو بلغت 10 بالمائة سنة 2015، وأحد ذات المصدر أن السوق مُستهدف نفس معدل النمو السنوي خلال سنتي 2016 و 2017، ومن المُتَظَن أن يُتبع في 2018 و 2019 ب 8 بالمائة.

3.4 التوجهات الإستراتيجية وأفاق بيوفارم :  
حافظت بيوفارم مكانة مهمة وملائمة لُجتها من الإستفادة من قُرس لُيُمو سرفها حيث تحللت خلال العُشرَين الأولين على مكاسب معتبرة

تسمح لها بتحقيق تنمية مُستدامة. وتشمل هذا المكاسب :  
• أكثر من 1 700 موظف يعملون في شركة تلتقى ثقافة مُؤسسية قائمة على التكوين والأداء ؛  
• سمرة وتنمية وإنتاجية قائمة على الجودة تسمح للشركة بالإستفادة من التحولات التي تعرفها السوق من أجل تعزيز الإنتاج المحلي و تحقيق مكانة مهمة وملائمة فيما يخص حصص السوق ؛  
• عُدود قوي على مستوى سلسلة القيمة الخاصة بسوق الصناعة الصيدلانية من خلال إنتاج وتطوير الأدوية وتوزيعها على الصيدليات ؛  
• وضعية مالية جاذبة وممارسات جيدة في مجالات التنمية والإدارة المالية.

تستعد الشركة لمواجهة تحديات النمو في المستقبل من خلال مُتَشَفَة قوية ومديونة قليلة حيث تسمح لها هذه المكاسب بالفتكر في إستثمارات جديدة وفرص للتنمية في المستقبل.

يهدف التُفُوق الإستراتيجي التي تتمتع به بيوفارم في السوق الجزائرية إلى إستشراق تغيرات السوق على مستوى المنطقة من أجل تحقيق النمو و عليه تركز الرؤية الإستراتيجية لبيوفارم على أربعة محاور أساسية :  
I. تعزيز وإنتاج الأدوية الأساسية المُتَشَفَة الجزائرية والمغربية ؛  
II. توفير جفلة من المنتجات التأسيسية ؛  
III. تعزيز وتطوير التحالفات الإستراتيجية على المستوى المحلي والدولي ؛  
IV. إستغلال كل الفرص التي تتيحها إستراتيجية التكامل العمودي التي تتيحها بيوفارم.

أفاق سوق الصناعة الصيدلانية (مليون دينار جزائري)



السنة	2015	2016	2017	2018	2019
411 621	451 960	494 897	541 419	587 380	

السنة	2015	2016	2017	2018	2019
61 937	56 863	52 474	49 935	48 355	
10 988	9 533	9 001	8 279	6 806	
5 309	4 809	4 498	4 308	3 564	
188 دج	176 دج	168 دج	139 دج	208 دج	

3.1 التناج العام وتقييم أسهم إسفلال لإصدار إسفلال التناج المُتَاق :  
التناج العام : 6 252 859 375 دج  
تقييم التناج المُتَاق لإصدار : 5 870 797 921 دج  
إسفلال التناج المُتَاق : يستفيد أصحاب الأسهم المُتَاقون من التناج العام المُتَاق.

4.1 الأنتفاع بالأسهم :  
يستفيد مشاري الأسهم المُتَاق من حق الأنتفاع بالأسهم ابتداء من تاريخ تسليمها و عليه، يمسق حق الأنتفاع من الأرباح الخاصة بالأسهم المُتَاق التي يمكن أن تُعلن عنها الجمعية العامة السنوية التي تُعقد في مداخل السنة المالية 2015.

5.1 فترة الأنتفاع :  
تمتد فترة الأنتفاع من 13 مارس 2016 إلى 23 مارس 2016. يُسَق المُتَاق (الأسفلال) لمدة فترة الأنتفاع شريطة أن يُقدم إسفلالاً لمدة يومين (02) بعد موافقة لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة.

6.1 فترت الأنتفاع في الجبرء :  
يُمكن لكل المُتَاقين والأشخاص الطبيعيين والمُتَاقين الأنتفاع في هذا الجبرء لكيتمه لا تُقل عن خمس أسهم بسعر الأنتفاع المُتَاق 1 225 دج. لا يوجد هناك تعديلات لعدد الأسهم الخاصة بكل مُتَاق، و يمكن تداول الأسهم المُتَاق في إطار هذا الجبرء بحرية فور إدراج السند لأول مرة، و يُباع عدد الأسهم المُتَاق 5 104 375 سهماً (خمسة ملايين ومائة وأربعة آلاف وثلاث مائة وخمسة وستون سهماً)، يتم التخصيص بطريقة لسيبة بعد منح خمسة (5) أسهم لكل مُتَاق.

7.1 من تاريخ توزيع أرباح مُتَاق :  
سددت الشركة 500 مليون دينار من الأرباح سنة 2014 في إطار توزيع عائدات سنة 2013، وأشارت الضمانات المُؤسدة للشركة حتى تاريخ 31 ديسمبر 2014 إلى وجود وصية خاصاً بِمُتَاقِي الأصول والعائدات غير الموزعة قيمته 9 802 مليون دينار.

5. جهادات الأشخاص الذين يحملون مسؤولية الجبرء العتني للإدخار :  
المعلومات الواردة في هذا الإعلان صحيحة حسب ما تلا و لا يجوز أن يُتَاق على نفاقه.  
رئيس مجلس الإدارة : محمد كركر  
توقيع مداعلي الحسابات :  
تم مراجعة وتديق المعلومات الأرقام المُتَاق من الحسابات.

تأشيرة لجنة تنظيم ومراقبة عمليات البورصة رقم (COSOB) رقم 2015/03 المؤرخة في 02 ديسمبر 2015 مُتَاقية عن المعطيات :

01 (0) 770 004 400 +213

01 (0) (السوق) : بعد أيام السبت  
الجمعة : 09:00 إلى 12:00  
من 16:00:00 إلى 16:00:25 ومن 16:00:25 إلى 16:00:41  
من 16:00:41 إلى 16:00:58  
مذكرة المعلومات متوفرة على الموقع :  
www.biopharmdz.com

3. النشاط و التناج المالية :

3.1 النشاط :

تتمثل الشركة ذات أسهم بيوفارم في مُتَاق متكامل يعمل في مجال تطوير وإنتاج الأدوية وتوزيعها على الصيدليات والإصماد الطبي والخدمات المُؤسسية. تأسست شركة بيوفارم سنة 1991 حيث حُفقت سنة 2014 رقم أعمال بلغ 49 مليار دينار وهو ما يمثل 13 بالمائة من حجم سوق الأدوية حسب إحصائيات مؤسسة Business Monitor International (مؤسسة مُتَاقية تابعة لمُجمع Fitch). و في سنة 2014، حُفقت الشركة تاجياً خاماً موزعاً قيمته 3.8 مليار دينار. أي ما يعادل ربح صافي بقيمة 151 دج لكل سهم. تُشرف بيوفارم على إنتاج وتوزيع أكثر من دواء واحد من أصل 10 أدوية موزوعة في الصيدليات. علاوة على ذلك، تُوزع الشركة 514 دواء و تنتج 59 دواء محلياً.

# **Table des matières**

Tables des matières

<b>Remerciements</b>	
<b>Dédicaces</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Liste des Tableaux et figures</b>	
<b>Sommaire</b>	
<b>Introduction générale</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : Généralités sur les marchés financiers</b>	
<b>Introduction du chapitre I</b>	<b>4</b>
Section 01 : Présentation et fonction des marchés financiers	5
1.1. Historique des marchés financiers	5
1.2. Définitions des marchés financiers	6
1.2.1. Les acteurs du marché financiers	6
1.2.1.1. Les émetteurs	7
1.2.1.2. Les intermédiaires	7
1.2.1.3. Les analystes financiers	7
1.2.1.4. Les investisseurs	7
1.2.1.4.1. Les particuliers	7
1.2.1.4.2. Les investisseurs intentionnels	8
1.2.1.4.3. OPCVM (SIVAC et FCP)	8
1.2.1.4.4. Autre investisseurs	8
1.3. Fonctions du marché financier	9
1.3.1. Cycle de financement de l'économie	9
1.3.2. Moyen d'organiser la liquidité de l'épargne investie à long terme	9
1.3.3. Instrument de mesure de la valeur des actifs	9
1.3.4. Des outils qui contribuent à la transformation des structures industrielles et commerciales	10
1.3.5. Lieu de négociation du risque	10
Section 02 : Structure et produits des marchés financiers	11
2.1. Typologie des marchés financiers	11
2.1.1. Les marchés primaires	11
2.1.2. Marché secondaire (bourse)	11
2.1.3. La cote officielle	12
2.1.4. Le second marché	12
2.1.5. Le nouveau marché	12
2.1.6. Le marché hors cote (marché libre)	13
2.2. Les instruments du marché financier	13
2.2.1. Les actions	13
2.2.1.1. Les catégories des actions	14
2.2.1.1.1. Les actions ordinaires ou classiques	14
2.2.1.1.2. Les actions à dividende prioritaire (ADP)	14
2.2.1.1.3. Les actions à droit de vote privilégié	14
2.2.1.1.4. Le certificat d'investissement	14
2.2.1.2. Les autres titres de capital	15

2.2.1.2.1. (American Depositary Receipt) ADR-----	15
2.2.1.2.2. Les action « reflets » (Tracking Stocks)-----	15
2.2.1.2.3. Les ABSA (Actions à Bon de Souscription d'Actions)-----	15
2.2.2. Les obligations-----	15
2.2.2.1. Les caractéristiques d'une obligation-----	16
2.2.2.1.1. La durée de l'emprunt ou « maturité »-----	16
2.2.2.1.2. Le prix de remboursement-----	16
2.2.2.1.3. La date de jouissance-----	16
2.2.2.1.4 Le prix de jouissance-----	16
2.2.2.1.5. Le taux facial ou nominale-----	16
2.2.2.1.6. Le taux d'intérêt actuariel-----	17
2.2.2.2. Les catégories d'obligations-----	17
2.2.2.2.1. Les obligations ordinaires-----	17
2.2.2.2.2. Les obligations à taux flottant-----	17
2.2.2.2.3. Les obligations indexées-----	17
2.2.2.2.4. Les Obligations Assimilables du Trésor (OAT)-----	17
2.2.2.2.5. Les obligations à coupon zéro-----	18
2.2.3. Les titres financiers hybrides-----	18
2.2.3.1. Les Obligations Convertibles en Actions (OC)-----	18
2.2.3.2. Les Obligations Remboursable en Actions (ORA)-----	18
2.2.3.3. Les Obligations à Bons de Souscription d'Actions (OBSA)-----	18
2.2.4. Les produits dérivés-----	18
2.2.4.1. Les contrats à terme (futures)-----	19
2.2.4.2. Les options-----	19
2.2.4.3. Les swaps-----	19
2.2.4.4. Les warrants-----	19
2.2.4.5. Les forwards-----	19
Section 03 : Organisation et fonctionnement de la Bourse d'Alger-----	20
3.1. Organisation du marché financier Algérien-----	20
3.1.1. Présentation de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs SGBV-----	20
3.1.1.1. Les fondateurs de la SGBV-----	20
3.1.1.2. Les actionnaires de la SGBV-----	20
3.1.1.3. Les missions de la SGBV-----	21
3.1.2. La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse COSOB-----	21
3.1.2.1. Le pouvoir réglementaire-----	21
3.1.2.2. Le pouvoir de surveillance et de contrôle-----	22
3.1.2.3. Le pouvoir disciplinaire et arbitral-----	22
3.1.3. Le Dépositaire Central-----	22
3.1.4. Les intermédiaires en opérations de bourse IOB-----	23
3.1.4.1. Les missions-----	23
3.1.5. Les teneurs de comptes-conservateurs de titre (TCC)-----	23
3.1.5.1. Leurs activités-----	24
3.2. Les différents compartiments de la Bourse d'Alger-----	24
3.2.1. Le marché des titres de capital-----	24
3.2.1.1. Le marché principal-----	24
3.2.1.2. Le marché PME-----	24
3.2.2. Le marché des titres de créances-----	25

3.2.2.1. Le marché des obligations -----	25
3.2.2.2. Le marché bloc OAT (Obligations assimilables au trésor)-----	25
3.3. Le système de cotation à la Bourse d'Alger -----	26
3.4 Les ordres de la Bourse d'Alger-----	26
3.4.1. Ordre valable jour -----	27
3.4.2. Ordre à durée limitée-----	27
3.4.3. Ordre à révocation-----	27
<b>Conclusion du chapitre I-----</b>	<b>29</b>
<b>Chapitre II : Les opérations d'introduction en bourse</b>	
<b>Introduction du chapitre II-----</b>	<b>30</b>
Section 01 : Les préparatifs d'introduction à la Bourse -----	31
1.1. Les motivations d'introduction à la Bourse-----	31
1.1.1. Accroissement de la notoriété/ renforcement de la notoriété -----	31
1.1.2. Assurer la mobilité et la liquidité du capital -----	31
1.1.3. Favoriser les opérations de croissance externe -----	31
1.1.4. Meilleur pouvoir de négociation -----	32
1.1.5. Faciliter la transmission des entreprises -----	32
1.2. Les procédures d'introduction en bourse-----	23
1.2.1. Offre publique de vente (OPV) -----	32
1.2.1.1.L'offre à prix fixe ou ferme (OPF) -----	32
1.2.1.2.L'offre à prix minimale (OPM) -----	33
1.2.2. La procédure ordinaire (IPO)-----	33
1.3. Les conditions d'introduction à la Bourse d'Alger -----	33
Section 02 : Déroulement de l'opération d'introduction à la Bourse. -----	35
2.1. L'évaluation de l'entreprise -----	35
2.1.1. La méthode patrimoniale -----	35
2.1.1.1. L'actif net comptable (ANC) -----	35
2.1.1.2. L'actif net comptable corrigé (ANCC)-----	36
2.1.2. Les méthodes dynamiques -----	36
2.1.2.1. Economic Value Added (EVA) -----	36
2.1.2.2. Market Value Added (MVA)-----	36
2.1.3. Le good Will -----	36
2.1.4. La méthode des CASH-FLOW actualisées -----	37
2.1.5. La méthode des Bates-----	37
2.1.6. La méthode des multiples comparables -----	37
2.2. Le choix d'un intermédiaire en opération en bourse-----	37
2.3. La désignation d'un responsable chargé de la coordination -----	37
2.4. L'élaboration et le dépôt d'un projet de notice d'information et du prospectus -----	38
2.5. Adhésion au dépositaire central des titres (Algérie Clearing)-----	38
2.6. La segmentation de l'offre de vente-----	38
2.7. Constitution d'un syndicat de placement -----	38
2.7.1. Cas d'une offre public de vente (OPV) -----	39
2.7.2. Cas d'une augmentation de capital par appel public à l'épargne -----	39
2.8. L'ouverture de la période de placement -----	39
2.9. Le suivie de l'évaluation du déroulement de l'opération d'introduction en bourse-----	39
2.10. Le traitement et la validation du résultat de placement-----	40
2.11. La remise des attestations justifiants l'achat des titres-----	40

2.12. La cotation du titre -----	40
2.13. La publication de l'information -----	40
2.14. Le contrat de liquidité -----	40
Section 03 : Avantages et inconvénients de l'introduction en bourse -----	41
3.1. Les avantages d'introduction à la Bourse d'Alger -----	41
3.1.1. La levée des capitaux propres et le renforcement des fonds propres-----	41
3.1.2. La diversification des sources de financement -----	41
3.1.3. L'élargissement de l'actionnariat -----	41
3.1.4. Accès à nouveaux moyens de financement -----	41
3.1.5. La valorisation des ressources humaines-----	42
3.1.6. La pérennité et la sauvegarde du contrôle des entreprises-----	42
3.1.7. L'avantage fiscale -----	42
3.2. Les inconvénients de l'introduction en bourse -----	42
3.2.1. Le manque de confidentialité -----	42
3.2.2. L'entreprise est soumise à l'humeur du marché financiers-----	43
3.2.3. Répondre aux demandes d'une multitudes d'actionnaires-----	43
3.2.4. Les nouveaux actionnaires sont souvent friands de plus-value rapides et de rentabilité -----	43
3.2.5. Les couts financiers -----	43
3.2.5.1. Le visa de la notice d'information -----	44
3.2.5.2. L'admission en Bourse d'Alger -----	44
3.2.5.3. Les frais d'inscription d'un titre à la cote-----	44
3.2.5.4. Les frais de maintien à la cote -----	44
3.2.5.6. Les frais d'adhésion au dépositaire centrale des titres -----	44
3.2.5.7. Autres frais -----	44
<b>Conclusion du chapitre II-----</b>	<b>45</b>
<b>Chapitre III : L'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM (cas pratique)</b>	
<b>Introduction du chapitre III-----</b>	<b>46</b>
Section 01 : Présentation de l'entreprise BIOPHARM -----	47
1.1. L'historique de l'entreprise BIOPHARM-----	47
1.2. La forme juridique de l'entreprise BIOPHARM -----	49
1.3. La fiche signalétique de l'entreprise BIOPHARM SPA -----	49
1.4. L'objet sociale de BIOPHARM SPA -----	49
1.5. Le numéro d'inscription au registre de commerce de l'entreprise BIOPHARM-----	50
1.6. La répartition statuaire des bénéfices de l'entreprise BIOPHARM -----	50
1.7. L'assemblées générales de l'entreprise BIOPHARM -----	50
1.8. La composition du capitale l'entreprise BIOPHARM -----	51
1.9. L'évolution de l'effectif de BIOPHARM SPA-----	51
1.10. L'évolution du chiffre d'affaire de l'entreprise BIOPHARM -----	52
1.11. Les caractéristiques essentielles de l'activité de l'entreprise BIOPHARM-----	53
1.12. La gamme des produits de l'entreprise BIOPHARM -----	54
Section 02 : L'opération d'introduction de l'entreprise BIOPHARM à la Bourse d'Alger ---	55
2.1. La décision de l'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM -----	55
2.2. Les objectifs de l'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM-----	56
2.3. Les caractéristiques de l'opération d'introduction à la Bourse d'Alger de l'entreprise BIOPHARM-----	56
2.3.1. Le montant de l'offre des actions de BIOPHARM -----	56

2.3.2. Le prix de cession -----	56
2.4. Les méthodologie d'évaluation de l'entreprise BIOPHARM -----	57
2.4.1. La méthode des cash-flows actualisés (DCF) -----	57
2.4.2. La méthode des multiples comparables -----	58
2.5. Le produit de l'offre d'actions et son emploi -----	59
2.6. Les charges relatives à l'opération de l'introduction de BIOPHARM à la Bourse d'Alger - -----	59
2.7. La jouissance du titre de BIOPHARM -----	59
2.8. L'intermédiaire en Opération de Bourse accompagnateur et organismes habilités à recueillir les demandes d'achat des actions de l'entreprise BIOPHARM -----	59
2.9. La période de l'offre des actions de l'entreprise BIOPHARM-----	60
2.10. La segmentation de l'offre des actions de l'entreprise BIOPHARM-----	60
2.11. Le traitement des demandes d'achats des titres de l'entreprise BIOPHARM -----	60
2.12. Le traitement des demandes d'achats des titres de l'entreprise BIOPHARM -----	61
2.13. Le régime fiscal-----	61
2.14. La négociation des titres de l'entreprise BIOPHARM-----	62
2.15. Les établissements assurant le service financier des titres de l'entreprise BIOPHARM	62
Section 03 : Analyse de l'introduction de l'entreprise BIOPHARM à la Bourse d'Alger ----	63
3.1. L'analyse des résultats financiers de l'entreprise BIOPHARM avant son introduction à la Bourse d'Alger -----	63
3.1.1. Le ratio d'autonomie financière -----	63
3.1.2. Le ratio de liquidité générale de BIOPHARM -----	64
3.1.3. Le ratio de rentabilité financière ou ratio de capitaux propres -----	64
3.2. L'analyse des résultats financiers de l'entreprise BIOPHARM après son introduction à la Bourse d'Alger -----	65
3.2.1. Le ratio d'autonomie financière -----	65
3.2.2. Le ratio de liquidité générale de l'entreprise BIOPHARM-----	65
3.2.3. Le ratio de rentabilité financière (ratio capitaux) -----	66
3.3. Le cours d'actions de BIOPHARM -----	67
3.4. Les avantages et les inconvénients de l'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM-----	67
3.4.1. Les avantages d'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM -----	68
3.4.2. Les inconvénients d'introduction en bourse de l'entreprise BIOPHARM-----	68
<b>Conclusion du chapitre III-----</b>	<b>69</b>
<b>Conclusion générale-----</b>	<b>70</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	